



TOIRE DE SAVOIE

PAR M. VICTOR DE SAINT-GENIS.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR SA PARTIE CONTEMPORAINE.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE PAR SON VICE-PRÉSIDENT

M. Antoine Avet,

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare,
de la Légion d'honneur et de la couronne d'Italie.



MOUTIERS
IMPRIMERIE MARC CANE
1873

L'HISTOIRE DE SAVOIE

PAR M. VICTOR DE SAINT-GENIS

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR SA PARTIE CONTEMPORAINE.

L'HISTOIRE DE SAVOIE

PAR M. VICTOR DE SAINT-GENIS

OBSERVATIONS CRITIQUES

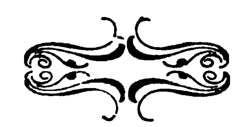
SUR SA PARTIE CONTEMPORAINE.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE PAR SON VICE-PRESIDENT

M. Antoine Avet,

Chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare,
de la Légion d'honneur et de la couronne d'Italie.



MOUTIERS

IMPRIMERIE MARC CANE

—

1873.

MOTIFS

QUI ONT RETARDÉ LA PUBLICATION DE CE VOLUME.

Les lignes qu'on va parcourir ont été tracées en novembre 1869 et une copie du manuscrit a été déposée dans les archives des Académies de Chambéry et de la Val d'Isère.

L'auteur a fait ce dépôt avec l'espérance qu'un écrivain plus autorisé que lui saurait bientôt donner à ses observations une forme digne de l'impression.

Mais d'autres préoccupations bien plus graves sont venues étouffer dans le long cri de douleur de notre pauvre France les voix prêtes à prendre la défense de l'honneur savoisien.

Les désastres de notre chère et grande patrie française ont imposé un long silence aux justes

protestations de notre pays natal contre un ouvrage dans lequel une hostile prévention prend trop souvent la place de la vérité historique.

Cependant l'Histoire de Savoie publiée par M. de Saint-Genis a pris place dans les bibliothèques, et une récompense décernée par un corps illustre vient de donner à ses pages une plus grande autorité encore.

L'espoir d'un avenir réparateur commence à renaître aujourd'hui dans tous les cœurs français. Il nous est donc permis de songer à notre patrie savoisienne.

Malgré les grands événements qui se sont passés depuis 1869, je ne puis renier aucun des sentiments qui ont alors dirigé ma plume.

En les livrant à la publicité comme accomplissement d'un devoir patriotique, j'espère qu'on aura de l'indulgence pour l'inexpérience de l'écrivain, en faveur de la loyauté de l'enfant dévoué de la Savoie.

Aigueblanche, le 15 janvier 1873.

A. AVET.

Voir à la fin du volume la note des erratas et corrections.

INTRODUCTION

Je n'ai ni l'érudition ni les documents nécessaires pour vérifier dans leur ensemble l'exactitude historique des trois volumes publiés par M. de Saint-Genis.

Je laisse donc à d'autres plus compétents que moi la tâche de le suivre avec un esprit de sage critique dans ses récits des événements antérieurs au commencement du 19e siècle : mais je puis juger de la véracité de l'historien quand il raconte les faits contemporains qui se sont passés sous mes yeux et dont j'ai été quelquefois un des acteurs (1).

Ce n'est qu'après avoir lu avec la plus scrupuleuse attention le 3e volume presqu'entièrement consacré à cette période de notre histoire nationale que je me suis décidé, au nom de la vérité, au nom de la dignité et de

(1) L'auteur de ces observations est né le 1er février 1793

l'honneur de ma chère Savoie, à protester contre de nombreuses erreurs de faits et d'appréciations : L'auteur a trop souvent oublié que le courage, le bon sens, la modération et la bonté sont les qualités distinctives du caractère savoisien.

Je le déclare ici, en prenant la défense de ma patrie méconnue, j'éprouve le regret d'adresser mes reproches à M. de Saint-Genis dont j'ai été le collègue, avec lequel j'ai toujours eu d'affectueux rapports et dont j'ai pu, dans des relations de plusieurs années, apprécier les excellentes qualités.

Je suis persuadé que ses intentions ont été loyales ; mais il a eu le malheur d'écrire trop rapidement l'histoire d'un pays qu'il ne connaissait pas et de puiser une grande partie de ses renseignements à des sources suspectes : en étudiant plus sérieusement et plus impartialement les personnes et les choses de la Savoie dont il voulait devenir l'historien, il n'aurait pas commis toutes ces erreurs qui peuvent compromettre l'avenir de son ouvrage.

Si ses volumes avaient le caractère d'une œuvre éphémère, j'aurais laissé au temps et à l'oubli le soin de faire justice de ce qu'il y a d'injurieux pour nous dans quelques unes des pages que je viens de parcourir ; mais, l'histoire! C'est presque les vertus et les vices des nations gravés sur le bronze : j'ai donc voulu protester avec ma faible plume contre des inexactitudes (que je pourrais qualifier plus sévèrement) blessantes non-seulement pour nous, mais encore pour le pays dont la Savoie a partagé les destinées pendant plusieurs siècles : j'ai une trop haute idée du

gouvernement italien pour supposer qu'il puisse répudier sa solidarité avec le gouvernement sarde, et, à ce titre, je suis sûr que les éloges du présent ne l'empêcheront pas de ressentir les injustices de l'auteur dans ses appréciations de l'action du cabinet de Turin sur la Savoie.

Presqu'au début de son ouvrage, page 69 du 1er vol., M. de Saint-Genis a eu la malheureuse pensée de vouloir changer la dénomination consacrée par le temps de notre nationalité.

Il appuye sa prétention sur quelques anciens documents, tout en convenant que le mot *Savoyen* qu'il veut nous imposer a été quelquefois employé, mais est bientôt tombé en désuétude.

L'auteur aurait dû comprendre qu'il y avait quelque inconvenance à prendre la responsabilité d'un changement de nom, qui était à l'égard du passé un démenti que l'avenir ne sanctionnerait pas.

J'aurais compris qu'il eût hésité entre les dénominations de *Savoisien* ou de *Savoyard*, car sous cette dernière désignation nous avons des annales trop honorables pour la répudier aujour'hui, malgré l'espèce de ridicule que l'esprit français, trop exclusif, et trop enclin à la moquerie, a voulu jeter sur ce mot.

Puisque la dénomination de *Savoisien*, plus douce à l'oreille, a prévalu, M. de Saint-Genis, en la conservant, ne se serait pas exposé à être accusé d'un abus vaniteux d'érudition (1).

---

(1) Voir la note 1.

Il ne s'est pas contenté de travestir le mot consacré de notre nationalité, il a encore attaqué nos gloires nationales les plus dignes de respect, sanctionnées par la postérité à qui Elles ont légué des œuvres impérissables.

C'est en face du monument que la reconnaissance d'une cité et d'un peuple intelligent a élevé devant le sanctuaire de la justice, qu'il a tenté de renverser de son piédestal la statue du président Favre, comme il s'est efforcé aussi d'arracher quelques fleurons à une couronne qui, heureusement, est à l'abri des vicissitudes terrestres (1).

Dans les temps anciens, ainsi que de nos jours, les hommes supérieurs ont été calomniés par l'envie et la jalousie. En faisant de quelques documents d'une authenticité douteuse, d'une origine peut-être plus suspecte encore, et de quelques fragments de correspondances privées, un corps d'accusation, M. de Saint-Genis aurait dû craindre de n'être que l'écho des calomnies d'un autre âge.

Il ne faut pas blesser une nation dans ses sentiments les plus honorables : son culte pour les grands hommes qui l'ont illustrée est un de ceux qu'on doit surtout respecter.

J'ai cru devoir faire ces observations générales avant de remplir la mission que je me suis donnée de suivre l'auteur dans ses récits contemporains. Je rendrai avec empressement hommage à l'exactitude historique toutes les fois que je la rencontrerai : mais je rétablirai, au

---

(1) Voir la note 2.

besoin, la vérité avec modération et fermeté, sans me laisser éblouir par le prestige du style et par des tableaux souvent trop poétiques pour que l'imagination n'y ait pas joué un grand rôle.

TEXTE ET REMARQUES.

(1801 à 1804.)

TEXTE *de l'ouvrage de M. de Saint-Genis.*

Page 189. — Le Préfet Saussay ne ménage pas, dans ses rapports, la vérité au gouvernement, etc.

OBSERVATIONS.

M. Sausay et non Saussay, le premier préfet de la portion de Savoie devenue département du Mont-Blanc, était un excellent homme qui a su se faire aimer. Il n'était pas doué de grands talents administratifs, mais il avait des collaborateurs intelligents et laborieux dans les personnes de M. Palluel, secrétaire général, père du député que la mort vient d'enlever trop tôt à son pays, de MM. Garbillon, Rosset et Velat, chefs de division, tous de Chambéry. C'est à eux qu'on doit attribuer les actes principaux de la courte administration de M. Sausay, car ce fonctionnaire a été élu député au corps législatif peu de temps après son arrivée à Chambéry, et il est allé ensuite remplir à Chartres l'emploi d'entreposeur principal de tabacs.

Page 193. — A Chambéry en 1802 il y avait encore quatre-vingt-un anciens émigrés en surveillance. A Annecy le mauvais esprit était favorisé par des fonctionnaires du

pays, dont les attaches et l'intérêt les rendaient secrètement hostiles à la prompte assimilation des pays annexés.

Je ne crois pas que les émigrés en surveillance à Chambéry aient été, en rentrant sur le sol natal, un obstacle à la prompte assimilation de la Savoie à la France : sans doute ils ne pouvaient avoir de la sympathie pour une révolution qui les frappait dans leur influence, leur position et leur fortune. La loi de confiscation avait été appliquée à plusieurs d'entre eux contre tout principe de justice ; on les traitait comme émigrés quoi qu'ils fussent militaires en activité de service dans les régiments dont ils faisaient partie ; on avait méconnu à leur égard cette loi des nations : *Pour un militaire la patrie est là où est le drapeau.*

A l'époque dont je parle, les émigrés abattus par le malheur étaient loin d'être des conspirateurs et des frondeurs ; ils apportaient au contraire le plus grand soin à se mettre le moins possible en évidence.

Trop jeune pour avoir pu alors juger la situation de mon pays, j'ai eu plus tard sous les yeux la correspondance confidentielle de mon père, successivement commissaire du gouvernement et sous-préfet à Moûtiers, *sa ville natale :* il y rendait hommage à la conduite digne et sage des émigrés rentrés, et invoquait en leur faveur la bienveillance réparatrice du gouvernement.

M. de Saint-Genis parle du mauvais esprit des fonctionnaires indigènes d'Annecy et du danger qu'il y a à confier des fonctions à des gens du pays, surtout aux épo-

ques de transition. Je lui répondrai : peut-être a-t-on oublié alors que, pour qu'une assimilation de deux nationalités nouvellement réunies s'opère, il faut des deux côtés un concert d'indulgente et affectueuse bienveillance ; qu'on doit bien se garder de traiter avec hauteur la population qui vient de s'unir à une plus grande nation ; qu'il ne faut pas la blesser par des prétentions à une supériorité quelquefois contestable ; qu'il est inconvenant de jeter le dédain et la dérision sur ses mœurs et ses usages, dont le seul tort est de n'être pas les mêmes que ceux qu'on lui apporte ; qu'on ne doit pas enfin se présenter dans un pays qui a aussi ses glorieuses annales, comme la lumière civilisatrice qui vient éclairer une tribu déshéritée : Les peuples bien plus que les individus ont leur amour propre, et on pardonne moins les outrages faits à la patrie que ceux qui sont personnels.

La responsabilité de ces difficultés de fusionnement est toujours un peu réciproque : avec moins de raideur et de susceptibilité d'un côté, et plus de fraternelle bonhomie de l'autre, l'unité se consolide ; mais, en attendant, on doit s'abstenir de s'accuser mutuellement, avant d'avoir fait un loyal examen de conscience.

N'allons donc pas chercher dans les intrigues des émigrés ou la déloyauté des fonctionnaires, les causes d'un fait que les mêmes circonstances reproduiront toujours.

Les annexions les plus sympathiques ressemblent un peu à ce qu'on appelle les mariages d'amour, souvent dépoétisés par des déceptions, mais, qui sous l'influence d'une réciproque indulgence et d'une communauté d'in-

térêts, retrouvent bientôt la paix et le bonheur du ménage (1).

La nation Française a tant de nobles et brillantes qualités, qu'il est bien permis de lui reprocher son dédain moqueur pour tout usage, qui n'est pas le sien : c'est peut-être dans ce travers gaulois qu'il faut trouver la cause des difficultés que la France rencontre toujours dans ses essais de colonisation.

Le dernier alinéa de la page 193, auquel je fais allusion, soulève encore une autre question, celle de la convenance de placer ou de ne pas placer les fonctionnaires dans le pays qui les a vus naître.

Je suis sous ce rapport d'un avis contraire à celui de l'auteur : je crois qu'à l'exception d'un très petit nombre d'emplois, il vaut mieux faire un bon choix parmi les indigènes qu'un meilleur à l'étranger; car l'honnête homme remplira tout aussi bien et peut-être mieux qu'ailleurs sa mission officielle dans son département ou sa ville natale qu'il a appris à aimer dès son enfance, et où il y a déjà entre lui et ses administrés un lien de confiance et d'estime réciproque.

Pour le fonctionnaire placé dans son pays, le soin des affaires privées n'exige ni les congés ni les correspondances, qui dérobent aux affaires publiques un temps précieux.

La connaissance intelligente que cet administrateur a des personnes et des choses est un excellent guide, et son indulgence paternelle sans faiblesse, sera bien plus profi-

---

(1) Voir la note 3.

table au gouvernement et au pays que les fréquents changements, qui viennent trop souvent enlever à un département ou à un arrondissement leurs fonctionnaires au moment où ils commencent à être appréciés et aimés et où le bien leur devient plus facile à faire.

Avec le système d'employés étrangers, tous sont agités de la fièvre du changement et de l'avancement, conseillère quelquefois peu loyale et peu fraternelle : il fait aussi de la masse des employés une espèce de population cosmopolite chez laquelle se perd insensiblement l'amour fécondateur du sol natal.

Dans des temps d'agitation, le fonctionnaire placé près du lieu de sa naissance présentera bien plus de garanties en faveur de l'ordre ; car, en défendant le gouvernement dont il est le représentant, il protégera en même temps sa famille et ses compatriotes.

Peut-être y a-t-il aussi quelque danger à habituer les populations à l'instabilité dans le personnel des dépositaires du pouvoir.

Il est d'ailleurs évident que le vœu que je viens d'exprimer ne peut se réaliser d'une manière absolue.

(1804 à 1812.)

Page 196. — A Moûtiers.... l'Empire créa une Ecole *pratique* des mines dont la réputation devint européenne.

L'Empire a créé à Moûtiers la seule Ecole *Théorique* et pratique des mines de toute la France.

M. Schréiber, ingénieur distingué, d'origine saxonne,

en était le directeur; MM. Brochant, Balliet et Hassenfraz, membres de l'Institut en étaient les professeurs. Ils se partageaient les différents cours que devaient suivre les élèves, sortant tous de l'Ecole polytechnique, avant d'obtenir le grade d'ingénieur. Chacun de ces professeurs venait tour à tour résider à cet effet environ trois mois par année à Moûtiers.

Page 197. — Sa franchise (de M Saussay) déplut également au Gouvernement dont il résumait les erreurs, et aux Savoyens dont il ne ménageait pas les défauts.

En me référant à ce que j'ai dit sur M. Sausay, page 571 j'ajouterai seulement que rien ne ressemble moins à cet homme, aussi bon que bienveillant, que le portrait qu'en fait M. de Saint-Genis : je l'ai connu en Savoie et plus intimément encore à Chartres.

Page 196. — M. Palluel, secrétaire général de la préfecture, aidé de l'archiviste Léger, rédigea, sous les auspices de son chef, M. de Verneilh, un remarquable travail de statistique,où l'abus de l'éloge satisfit les plus exigeants.

Les premières statistiques du département du Montblanc ont en effet été rédigées par M. Palluel, secrétaire général. J'ignore si celle publiée en 1807 avec la signature de M. Verneilh, second préfet, administrateur aussi intelligent que laborieux, a le caractère laudatif que lui attribue l'auteur, sans dire à qui s'adresse cet abus d'encens : ce que je sais très bien, c'est qu'elle a été citée par le ministre de l'Intérieur comme un modèle à suivre.

J'ai eu cette statistique en ma possession et je regrette de ne plus l'avoir ; car, si je consulte ma mémoire, je suis presque certain qu'en la relisant, j'y trouverais la réfutation des expressions de l'auteur : La Savoie n'est pas assez vaniteuse pour demander des éloges ; toute son ambition est d'être jugée avec équité.

Pages 196 et 197. — L'abbé Grillet, savant distingué, mais caractère faible, publia (en 1807), son *Dictionnaire historique et statistique des départements du Montblanc et du Léman.* Les livres de ce genre sont la plus détestable forme de l'histoire, etc.

Je ne vois pas trop ce que le caractère faible ou énergique de M. Grillet, que je n'ai pas plus connu que M. de Saint-Genis, peut avoir à faire avec son dictionnaire. J'ai eu des relations intimes avec son neveu, M. Ducroz, avocat fiscal à Bonneville : il m'a souvent répété que M. l'abbé Grillet, en écrivant ses volumes, n'avait eu que la prétention de mettre en ordre quelques matériaux pour servir à l'histoire de son pays.

Je ne comprends pas davantage le dédain avec lequel l'auteur parle des mémoires et dictionnaires historiques.

Il me paraît que les historiens doivent au contraire de la reconnaissance aux hommes laborieux qui, sous une forme ou sous une autre, ont réuni les documents épars des annales de leur patrie.

C'est en fouillant dans ces précieuses compilations, en les comparant, en les contrôlant les unes par les autres, avec un esprit de sage critique, qu'on trouve la vérité historique : sans ces espèces de jalons des temps anciens,

qui nous initient aux grands événements du passé, où l'historien trouverait-il les éléments de son œuvre? La tradition orale, qui, en traversant les siècles, exagère et dénature, serait un mauvais guide d'ailleurs bien insuffisant. Ceux auxquels nous devons de semblables recueils sont en quelque sorte les pionniers de l'histoire; ils ouvrent la voie à ceux qui l'écriront plus tard.

(1813-1814.)

Page 207. — Le 15 septembre, le comte d'Agliano, son lieutenant général muni de pleins pouvoirs, arrive à Saint-Jean-de-Maurienne; le 19, mal inspiré, il déclare que les Royales Constitutions redeviennent la loi du pays; le 15 octobre, il s'installe à Conflans et réunit autour de lui quelques vieux magistrats qui forment un Sénat provisoire, dont le chef, le comte Gattinaro prit séance le 1er décembre. Cette invasion de fonctionnaires piémontais déplut; etc.

En exécution du traité du 31 mai 1814, les autorités piémontaises sont venues, au nom de Victor-Emmanuel Ier, prendre possession de la portion de Savoie restituée à la monarchie sarde, et ont choisi pour capitale du duché la ville de Conflans et le bourg voisin de Lhôpital, réunis plus tard en une seule cité, sous la dénomination d'Albertville. Conflans était le siége du Sénat et de toutes les autorités judiciaires : Le gouverneur, et les autorités militaires, civiles et financières résidaient à Lhôpital.

Ce n'est point un sénat provisoire qu'on a créé à cette époque, mais un sénat définitif : il n'a été modifié qu'à la

suite des événements imprévus de 1815. Ce corps n'a pas été composé de vieillards pris au hasard, comme pourraient le faire croire les expressions de l'auteur; mais d'hommes, vieux ou jeunes, tous honorables, et dont plusieurs étaient des magistrats et des jurisconsultes distingués.

Les fonctionnaires piémontais chargés de venir alors organiser la Savoie, étaient des personnages d'un grand mérite, presque tous anciens administrateurs ou magistrats de l'Empire. Ils ont su bien vite se concilier la confiance et l'affection des habitants ; s'il y a eu quelque mécontentement de l'invasion en Savoie de fonctionnaires étrangers, il a été plutôt l'expression de jalousies et d'ambitions individuelles que celle de l'opinion générale du pays. La ville de Lhôpital a prouvé son affection et sa reconnaissance pour M. le comte Caccia, premier intendant général, en donnant son nom à sa principale place.

Notre pays occupé par l'armée française et évacué, presque sans résistance par les troupes piémontaises a été réuni en novembre 1792 (1) à la France dont il est devenu le 84e département. Les princes de la maison régnante de Savoie, relégués dès lors au de là des Alpes et ensuite en Sardaigne, étaient presqu'inconnus à la jeune génération qui grandissait : cette valeureuse jeunesse et la majorité de la population qui avaient assisté et contribué aux grandeurs du premier Empire, ont sans doute subi avec

(1) Ce n'est que par le traité du 15 mai 1796 que Victor-Emmanuel III a fait à la France l'abandon de la Savoie.

douleur les conséquences du traité de 1814, mais le bon choix des fonctionnaires chargés de venir les premiers nous serrer la main au nom du roi, a rendu cette transition moins pénible.

Page 208. — Tandis que Joseph de Maistre écrivait : « Cette division de l'indivisible est insupportable. Si au moins la Savoie n'était pas divisée, en pleurant son ancien maître, elle aurait la consolation de conserver son intégrité. »

Il est beau de voir, à cinquante ans de distance, la population de la Savoie animée, en 1860, des mêmes sentiments patriotiques d'unité savoisienne que ceux si noblement exprimés, en 1814, par M. le comte Joseph de Maistre. (Voir plus loin).

(1814-1815.)

Page 209. — Les généraux Guillet, Dessaix, Curial, le comte Berthollet et d'autres adressaient au Congrès de Vienne une protestation demeurée inédite.

Plus de vingt-cinq généraux, enfants de la Savoie dont les noms figurent glorieusement dans les plus belles pages de l'histoire militaire de France, ont versé leur sang pour elle : les survivants ont sans doute signé la protestation citée par l'auteur, si réellement elle a été faite, car tous avaient conservé dans le cœur l'amour du sol natal.

Pages 211 et 212. — Le colonel Bugeaud, commandant la 14me demi-brigade, coupe le pont de bois sur l'Arly et se

retranche à Lhôpital... Le pont incendié et où il ne reste que quelques poutres... sert de théâtre à un combat furieux, le nombre l'emporte; l'ennemi s'installe sur la rive droite. Le village de Lhôpital est pris et repris six fois. Les habitants se jettent à leur tour sur les Croates qui pillent leurs maisons. Les femmes elles-mêmes s'arment de faulx ou chargent les fusils. Mais Trenk accourt au bruit du canon, mitraille les Français de flanc, d'une rive à l'autre de l'Arly, et les force à se replier sur St-Sigismond. Après une courte trève tacite, Bugeaud masse ses soldats et les habitants confondus dans les mêmes rangs, forme une solide colonne d'attaque et reprend le bourg d'assaut, après trois quarts d'heure de lutte à l'arme blanche. Le soir, un armistice est conclu, qui interdit aux Autrichiens de molester les braves habitants de Lhôpital..... Le combat de Lhôpital reste vivant dans la mémoire des hommes, dans les annales du pays. De Conflans à Grenoble, d'Ugines à Genève, ce récit légendaire occupe souvent les veillées d'hiver; le peuple en est fier : quand il en évoque le souvenir, on croit entendre battre le rappel pour le salut de la patrie.

Les forces qui ont concouru à la bataille de Lhôpital étaient au nombre de 6 à 7,000 hommes du côté des Austro-Sardes, et de 3 à 4,000 du côté des Français.

La veille de la bataille, le maréchal Suchet est venu annoncer aux régiments réunis sur ce point les funestes résultats de la journée de Waterloo, et leur donner l'ordre de battre en retraite : ces braves ont répondu que, s'ils ne pouvaient plus combattre pour l'empereur, ils voulaient se battre encore une fois pour l'honneur du drapeau de la France.

Les troupes concentrées autour de Lhôpital se sont bien vite aperçues, avec l'intelligence qui distingue le soldat français, que leur général prenait des dispositions de retraite plutôt que de combat : exaspérés par le désastre qui les frappait dans leurs plus nobles sentiments, leur culte pour l'empereur et l'amour de la patrie, elles l'ont traité de lâche et de traitre. Cet officier supérieur a fui devant ces énergiques démonstrations qu'il était impuissant à maîtriser, et s'est dirigé, après avoir quitté ses insignes militaires, sur Faverges par le col de Tamié.

Les officiers des grades les plus élevés se sont ensuite réunis en conseil de guerre, et ont déféré le commandement en chef à Bugeaud, colonel du 14e régiment de ligne, et non commandant de la 14e demi-brigade, organisation remplacée depuis longtemps par celle de régiments et de colonels.

L'armée austro-sarde est arrivée par le col des Encombres et par le Petit-Saint-Bernard, vers les dix heures de la matinée du 27 juin 1815, à Moûtiers, harassée de fatigue : elle en est partie à sept heures du soir : à l'aube du jour du 28, les Autrichiens venaient de dépasser l'avenue de la fonderie de Conflans, lorsqu'ils ont reçu de trois compagnies de voltigeurs français placées en embuscade sur ce point, deux décharges meurtrières tirées presque à bout portant : cette fusillade a été le début de la bataille et a mis hors de combat plusieurs centaines d'ennemis.

Tout l'honneur de ce combat appartient à Bugeaud, devenu plus tard maréchal de France. L'ordre de la retraite était déjà donné par le général en chef de l'armée autrichienne, lorsqu'un aide de camp du maréchal

Suchet est venu ordonner de la manière la plus précise, la cessation des hostilités. Une suspension d'armes a été signée après neuf heures de combat. La ville de Lhôpital a été prise et reprise plusieurs fois; les Français en sont restés maîtres : ces derniers voulaient attirer l'ennemi dans la plaine du côté de Gilly, mais les Autrichiens se bornaient, après avoir pénétré dans la ville, à piller les magasins et les habitations : les Français furieux rentraient alors et refoulaient les Austro-Sardes de l'autre côté du pont après avoir tué les pillards sur les lieux même où ils commettaient leurs dévastations. Une charmante demoiselle de 17 ans, réfugiée dans la cave de la maison paternelle, a failli être la victime des outrages de plusieurs Croates, qui ont été tués sous ses yeux par les Français rentrés à temps pour la sauver.

Les Autro-Sardes ont eu plus de 2,000 hommes morts ou blessés et les Français 500 ou 600.

Cette bataille glorieuse pour les armées françaises a été le dernier resplendissement de l'empire expirant : peu importante par le nombre des combattants, elle a été un des faits d'armes les plus mémorables par l'acharnement et par le nombre des morts et des blessés.

Le pont de bois-sur Arly, aboutissait alors à la place Caccia ; il n'a pas été coupé, mais seulement dépouillé de ses plateaux pour en rendre le passage plus difficile ; personne d'ailleurs n'avait intérêt à le détruire ; ni les Austro-Sardes, qui voulaient s'emparer de Lhôpital ; ni les Français, qui voulaient attirer l'ennemi dans la plaine.

Tout le fracas de mitraille et le récit épique qui termine le 2d alinéa de la page 211, sont autant d'erreurs.

L'artillerie a joué un rôle insignifiant dans cette bataille : les Autrichiens n'ont eu que deux canons sur la terrasse du château de Conflans et un 3e placé devant le clos du couvent des capucins.

Les habitants de Lhôpital avaient presque tous abandonné leurs maisons; ils n'ont tué aucun Croate, n'ont tiré aucun coup de fusil, ne se sont réunis à aucune colonne d'attaque : si dans un moment d'entraînement, ils avaient voulu combattre avec les Français, le colonel Bugeaud aurait, le premier, refusé de les admettre dans ses rangs ; il avait trop de noblesse et de générosité dans le caractère pour compromettre inutilement, en faveur d'une cause irrévocablement perdue, l'existence et la fortune des habitants de la ville. Les femmes que l'auteur veut transformer en héroïnes, n'ont pas mérité un tel honneur : elles n'ont chargé aucune arme, ne se sont pas armées de faulx ; elles se sont bornées à remplir leur rôle plus modeste de mères dévouées et à veiller sur leurs enfants réunis autour d'elles. Voilà donc un récit légendaire dont l'imagination ou la crédulité de l'auteur ont fait tous les frais.

Si la conduite de la population avait donné lieu à quelques représailles, il est plus que douteux qu'elle eût trouvé une protection efficace dans le prétendu article de l'armistice par lequel, selon M. de Saint-Genis, on interdisait aux Autrichiens de molester les braves habitants de Lhôpital.

Sans doute la population a pu voir, des hauteurs où elle s'était réfugiée, quelques épisodes de la bataille, et

admirer la valeur des combattants, mais elle n'a nullement pris part à la lutte.

D'ailleurs, la Restauration qui venait de transformer un petit bourg en une capitale, pesait de quelque poids sur les sentiments des habitants et avait tout au moins mis une sourdine à leurs sympathies pour la France.

Ce qui prouve davantage encore la complète abstention de la population dans la lutte, c'est que cette journée n'a coûté la vie qu'à un seul habitant de Lhôpital, un cordonnier : ce malheureux a été victime de son imprudente curiosité; il a voulu regarder par la fenêtre ce qui se passait dans la rue, et a été frappé à la tête par une balle qui ne lui était pas destinée.

Il est vrai que ce mensonge de participation au combat a été colporté, et même, je crois, imprimé dans le temps, pour justifier un acte odieux de vandalisme commis par le général autrichien; celui d'avoir incendié la ville en faisant tirer sur elle à boulets rouges.

J'habitais alors Moûtiers situé à 27 kilomètres seulement de Lhôpital où je suis allé peu de jours après visiter des parents et des amis; j'y ai séjourné souvent plusieurs mois consécutifs dès le commencement de 1816, époque où mon père y a été appelé comme intendant de la province de Haute-Savoie dont cette ville était devenue le chef-lieu : j'ai donc puisé aux meilleures sources tous mes renseignements sur ce sanglant combat.

Les erreurs et les exagérations que je viens de signaler prouvent combien un historien doit apporter de circonspection à accueillir des écrits éphémères trop souvent dictés par la passion ou par l'intérêt personnel.

Pour rendre un hommage complet à la vérité, je dois dire ici que les Croates seuls se sont livrés au pillage, et que l'armée piémontaise était loin, alors, d'avoir reçu la bonne organisation qui lui à été donnée depuis.

Les soldats pris isolément avaient bien le courage individuel qui, de tout temps a distingué les populations des Etats Sardes, mais ils manquaient de cet ensemble et de cette confiance en eux, et surtout dans leurs officiers, si indispensable sur un champ de bataille.

Les chefs de cette armée, tous honorables et dévoués, étaient [dépourvus d'expérience, car la plupart d'entre eux avaient été choisis parmi les survivants des cadres des régiments de 1792. Depuis cette époque ils avaient quitté le service pour suivre jusqu'en 1814 d'autres carrières, ou n'en suivre aucune. On les a admis avec les grades et les avancements qu'ils auraient obtenus s'ils étaient restés en activité pendant cette lacune de 22 ans.

L'armée n'avait point encore ouvert ses rangs à tous les braves rentrés du service de France ; ils étaient en suspicion auprès du gouvernement de Turin.

Page 212. — Le maréchal Suchet fort indécis, ne recevant de Paris que des nouvelles contradictoires, essaie de gagner du temps par des sursis et des entrevues à Planaise, à Montmélian, ne réussit qu'à jeter de l'équivoque sur sa conduite, ne combine ni l'attaque ni la défense, entraînant dans sa triste inertie une armée peu nombreuse, mais irritée des fautes commises, prête à tout oser pour venger la honte de l'invasion et que la population aurait *partout secondée avec la même ardeur qu'à Conflans.*

Le rôle équivoque que l'auteur fait jouer au maréchal Suchet dans cette campagne est en opposition avec les convictions des hommes contemporains, qui n'ont jamais mis en doute les talents, la bravoure et la loyauté de cet officier général.

Le maréchal Suchet, aussi avare du sang de ses soldats que prodigue du sien versé sur de nombreux champs de bataille, est une des grandes gloires de la France.

Un général en chef ne doit pas subir des entraînements nobles, sans doute, mais qui ne peuvent avoir d'autres résultats que de faire inutilement de nouvelles victimes.

De la haute position où était placé le maréchal, il jugeait très bien que c'était dans les plaines de la Belgique que les destinées de la France devaient se décider, et que sa mission était de se borner à surveiller les frontières de l'Est et à s'opposer à l'invasion sur le sol français des troupes autrichiennes et piémontaises. Il savait aussi qu'après la défaite de Vaterloo et ses désastreuses conséquences, il ne lui restait plus que de grands devoirs d'humanité à remplir.

Bugeaud s'est conduit dans cette circonstance en valeureux colonel et en héroïque soldat; Suchet a rempli les devoirs, peut-être plus difficiles encore, de sage général en chef.

Page 213. — Dans la nuit du 5 au 6 juillet, deux hommes du pays, le comte de Vars et le chevalier Télémaque de Costa, guident une colonne autrichienne par un sentier de chèvres qui conduit sur la vieille voie celtique de la montagne de Lépine; à l'aube les Français retranchés au mont du Chat etc.

J'ignore à quelle source l'auteur a puisé cette anecdote, dont moi, contemporain des événements, je n'ai jamais entendu parler, malgré mes intimes et fréquentes relations avec Chambéry : elle est donc tout au moins douteuse, et ne peut avoir, dans tous les cas, qu'un intérêt de médisance : je crois que pour ces motifs il aurait été plus convenable que M. de Saint-Genis ne lui accordât pas l'honneur de figurer dans les pages de son histoire.

Page 213. — Plusieurs communes du Chablais, en cessant d'être françaises, ne s'étaient pas résignées à devenir italiennes et s'associèrent aux démarches que fit la confédération helvétique pour prendre sa part des dépouilles de l'Empire.

Il est très vrai que d'actives démarches ont été faites par un grand nombre d'habitants du Chablais et du Faucigny pour être unis à la Suisse ; mais l'auteur aurait dû dire aussi qu'une autre partie de la population de ces provinces en faisait en même temps dans un sens opposé : M. de Cholex, alors avocat à Genève et devenu en 1821 ministre de la justice et de l'intérieur à Turin, était à la tête de ce dernier mouvement, car, à cette époque comme en 1860 il s'est manifesté en Savoie une honorable répulsion contre le morcellement de la patrie savoisienne.

Cette opposition a dû être bien énergique, puisqu'elle a prévalu contre l'influence qu'avait sur l'empereur Alexandre, M. de La Harpe, son ancien précepteur, retiré en Suisse, sa patrie.

Page 217. — L'édit royal du 22 décembre 1815 remit en

vigueur les royales constitutions de 1770 et le règlement de 1773..... Cette mesure inouie fut une insulte de plus infligée au pays....

.... L'édit de 1815 brouillait les contrats, jetait la division dans les familles et le trouble dans les actes de deux générations.

Sans doute, au moment de la restauration, le roi, d'ailleurs plein de bonté et de bonnes intentions, a été mal inspiré en supprimant les lois françaises et les remplaçant par les anciennes institutions Sardes dont quelques unes cependant avaient bien leur mérite ; on a eu surtout le tort de donner à cette suppression un effet rétroactif.

Pour constituer dans ses états l'unité de législation, Victor-Emmanuel Ier devait en imposer une nouvelle ou à ses provinces de Terre ferme, ou à la Sardaigne, son apanage royal.

On doit lui pardonner, ou du moins admettre comme circonstance atténuante, d'avoir tranché cette alternative en faveur de l'île qui avait abrité sa couronne pendant la tempête révolutionnaire et la durée du premier empire.

Dans l'application des anciennes lois, il y a eu moins d'abus et de bouleversements que ne le laisse croire M. de Saint-Genis. La magistrature a conservé une honorable intégrité, et s'il y a eu exceptionnellement quelque chose à désirer dans l'administration de la justice, il faut moins en faire remonter la responsabilité à la pression gouvernementale qu'à l'esprit de réaction et peut-être aussi à l'inexpérience d'un petit nombre de magistrats auxquels on avait appliqué le même système de promotion et

d'avancement que celui adopté, au début, pour l'organisation de l'armée.

1815-1816.

Page 218. — *Ils ont perdu les notions de la terre,* s'écriait Chateaubriand à propos des fautes des émigrés français : *L'adversité n'est qu'une plébéienne grossière qui leur a manqué de respect, et les catastrophes ne sont pour eux que des insolences!* certes les erreurs dont il se plaignait étaient peu de chose à côté des actes insensés de l'émigration piémontaise etc.

Les événements, qui, comme ceux de 1814 et 1815, apportent de grandes modifications dans la circonscription des états européens ne peuvent avoir lieu sans réaction ; cependant dans les états Sardes où l'absolutisme était tempéré par la bonté paternelle héréditaire chez les princes de la maison de savoie, cette réaction a été moins violente qu'en France, quoiqu'en dise M. de Saint-Genis avec une prévention excusable en faveur de son pays. L'auteur aurait dû savoir au reste qu'en Piémont il n'y avait presque pas eu d'émigration.

La transition a été adoucie, comme je l'ai dit plus haut, par un choix aussi bienveillant qu'intelligent des hauts fonctionnaires civils, judiciaires et financiers chargés d'organiser la Savoie.

MM. le comte Caccia, ancien Préfet du département de Marengo, intendant général, le marquis de Gattinara, premier président du sénat ; de Boncompagni chef du parquet, et Simondi, trésorier général, se sont concilié

l'affection et la confiance de la population; ils ont su opposer la barrière de leur loyauté aux dénonciations et aux intrigues d'une réaction moins gouvernementale que locale représentée d'ailleurs par un petit nombre d'individus. Ceux qui les ont remplacés à Chambéry après le traité de 1815, ont continué ces honorables traditions. Je me bornerai à citer ici les noms de MM. Calvi, Pettiti et Cotta, premiers présidents, des comtes Tornielli et Pullini intendants généraux, Porta et Deleuse sénateurs, et Corso, directeur de l'enregistrement et des domaines qui tous ont laissé en Savoie d'affectueux et fraternels souvenirs.

Malheureusement les premiers gouverneurs et les autorités militaires n'ont pas mérité les mêmes éloges et, sous ce rapport, il y a eu de fréquents motifs de mécontentement qui, plus tard, sont devenus des sujets de moqueries dédaigneuses plutôt que de colère.

Page 218. — Ce renversement subit des habitudes prises, des opinions reçues, parut sans remède et rejeta la Savoie dans une complète indifférence de ses destinées. Beaucoup de Savoyens employés en France ou qui y avaient noué des relations de famille, d'affaires ou d'amitié, abandonnèrent leur nationalité plutôt que de perdre leurs droits civils et de retomber sous le régime de l'arbitraire et du bon plaisir.

Cette prétendue indifférence de la Savoie et ce mouvement de refuge vers la France pour se soustraire au régime du bon plaisir et de l'arbitraire sont au nombre des récits exagérés qui se reproduisent bien souvent dans le cours de l'ouvrage de M. de Saint-Genis : après avoir

adopté un principe plus ou moins hasardé, il va en chercher la justification dans des faits plus douteux encore.

En 1814 et 1815, il ne s'est passé dans notre pays rien de plus et rien de moins que ce qui a toujours lieu aux époques de grands remaniements de circonscription des états : La plupart des Savoisiens, ayant des positions acquises en France, y sont restés ; quelques uns y ont renoncé pour rentrer dans leur pays natal. Il en a été de même des Français établis en Savoie.

Les éloges que fait l'auteur des actes récents des princes de la maison de Savoie, ne le justifient pas de la légèreté avec laquelle il parle du passé.

Note de la page 218. — Parmi les procès curieux auxquels donnèrent lieu, soit la question du mariage civil ou celle du divorce, soit la revendication d'héritages échus pendant la période révolutionnaire, je citerai l'instance introduite par pauvre Dlle de Montfalcon contre des parents que leur haute position permettait de qualifier de cousins du roi dans le grimoire de procédure (1822-1825). Le procès finit, comme dans les comédies, par un billet du roi et le mariage de la plaideuse avec M. le comte Calvi premier président du sénat.

M. le comte Calvi, premier président du sénat de Savoie, était un digne magistrat : Le procès de Mlle de Montfalcon a peut-être mis en rapport ces deux personnages, mais leur mariage n'a été que le résultat d'honorables sympathies auxquelles les bonnes ou mauvaises lois du royaume ont été entièrement étrangères.

Quel que soit le mérite de la plaisanterie qui termine le texte reproduit ci-dessus, il lui manque le premier de tous, celui de l'à-propos, car M. Calvi n'était pas la partie adverse de Mlle de Montfalcon, et leur mariage n'a pu, comme dans la comédie, finir un procès dans lequel une des parties contractantes était désintéressée.

Page 219. — La réaction continue d'autant plus imprévoyante que personne n'osa la braver en face, on allait jusqu'à blâmer les effusions de famille, le tutoyement des pères et des enfants etc.

En exagérant les effets de la réaction, l'auteur calomnie l'attitude de la population qui a toujours été digne et honorable. Jamais les effusions et les réunions de famille et d'amis n'ont été plus fréquentes et plus animées qu'à cette époque. On ne s'est ni plus ni moins tutoyé alors qu'auparavant. Au reste il est permis de craindre que le tutoyement avec les ascendants ne porte quelque atteinte à la déférence et au respect que les enfants doivent avoir pour eux.

Si des mesures blamâbles ont été prises dans les premières années de la restauration du roi de Sardaigne dans ses états de Terre ferme, on doit rendre au gouvernement la justice de reconnaître qu'ensuite on a presque toujours marché dans la voie de sages et progressives améliorations.

Pages 219 et 220. — Pie VII venait de reconstituer légalement l'institut des Jésuites et le tribunal de l'inquisition.

promenade portée par l'arrêt, car la pendaison a eu lieu immédiatement après la mutilation.

Une semblable condamnation a été prononcée à Chartres pendant le séjour que j'y ai fait en 1812 et 1813, avec la seule différence qu'après avoir eu le poing coupé, le condamné, tout jeune encore, a été guillotiné : il avait tiré sur sa grand'mère un coup de fusil dont elle n'est pas morte (1).

Si M. de Saint-Genis avait étudié l'histoire et le mouvement des lois criminelles de son pays, il n'aurait pas accusé un Etat voisin d'une barbarie exceptionnelle parce qu'un grand coupable y a été condamné au même supplice que celui infligé, peu d'années auparavant, par un tribunal français, à l'auteur d'un assassinat qui n'a pas été accompagné de circonstances aussi odieuses que le parricide commis par l'avocat Dumontel (2).

1816-1817.

Pages 222 et 223. — Les grains la de récolte de 1816 furent rapidement consommés ; on tua les bestiaux que le manque de fourrages empêchait de nourrir, puis au printemps de 1817, les greniers et les étables vides, une pluie froide tombant sur ces misérables affamés, sans

---

(1) Voir la note 4.

(2) Avant les adoucissements apportés au code criminel français, par la loi du 6 juillet 1830, les parricides marchaient au supplice la tête couverte d'un voile noir et on leur coupait la main droite avant de leur trancher la tête.

interruption, de février en avril, en fit périr quantité par des phthisies et des fièvres malignes.

Les survivants allaient dans les champs, dans les bois ramasser les herbes, chasser les fauves, les oiseaux de proie, se mettre en quête des reptiles les plus immondes ; ces tristes ressources vite épuisées, on les vit hâves, décharnés se traîner sur les chemins où ils effrayaient les rares passants, et mourir de faim aux portes de villes..... 2478 personnes furent employées pendant sept mois aux digues de l'Isère et à la route de Chamousset à Conflans ; ces transports de terre dans un pays malsain, amenèrent des fièvres qui firent périr un tiers de ces malheureux, etc.

Il n'est que trop vrai que les mesures prescrites en 1816 et au commencement de 1817, contre l'insuffisance de la récolte ont été peu intelligentes et ont donné lieu à de justes plaintes. Le roi croyait que les précautions prises mettaient la Savoie à l'abri de la famine, et que les céréales s'y vendaient à un prix modéré. Il était mal informé par son ministre de l'Intérieur; ce dernier le trompait ou se laissait tromper lui-même, ce qui n'était guère plus honorable ; cependant l'auteur exagère nos souffrances, grandes sans doute, mais bien adoucies par l'esprit de charité fraternelle qui unit tous les habitants de la Savoie.

Les travaux ordonnés en 1816 pour contenir l'Isère dans son lit ont été une bonne mesure sous le double rapport de salubruté publique et de secours aux malheureux. Il y a exagération dans l'appréciation du nombre des victimes de cette disette et surtout dans le tableau

hideux qui termine la page 222 où il fait intervenir les reptiles les plus immondes dans un pays où il n'en existe presque pas.

Les villes de Savoie n'ont jamais laissé personne mourir de faim à leurs portes.

L'historien en parlant des temps malheureux, doit éviter de puiser ses renseignements dans des écrits empreints de l'esprit de dénigrement qui, trop souvent, veut rendre le gouvernement responsable de toutes les calamités publiques : ici la part de responsabilité des autorités piémontaises est incontestable, mais il ne faut pas en exagérer les funestes conséquences.

L'auteur n'aurait pas dû ignorer que les années fraîches et pluvieuses sont les plus favorables à la production des prairies et à la prospérité des pâturages ; c'est ce qui a eu lieu en 1815 et 1816, où les fourrages ont été très abondants ; ce n'est donc pas le manque de nourriture qui *a vidé les étables ;* la disette des céréales a seulement nécessité alors la consommation d'une plus grande quantité de *bétail* pour l'alimentation.

Il n'était pas encore question en 1816 et 1817, d'ouvrir la route actuelle de Chamousset à Albertville : on n'a donc pu agglomérer sur ce point les 2,478 ouvriers que M. de Saint-Genis indique d'une manière si précise : quelque soit d'ailleurs le nombre de ceux à qui on a procuré de l'ouvrage, ces travaux *volontaires* n'ont certainement pas coûté la vie à tant de personnes.

Avant le diguement de l'Isère, la stagnation des eaux hors de son lit occasionnait toutes les années des maladies,

et faisait un certain nombre de victimes; en 1816 et 1817, la mortalité a été un peu plus grande.

Note de la page 223. — Je dois citer les noms des citoyens dévoués qui présidèrent les commissions de secours; MM. de Sonnaz, de Boigne,... Augier et Bérard en Tarentaise.

On s'expose à des erreurs et à des omissions, en voulant citer les hommes dévoués qui, à une époque déjà éloignée, ont consacré leur fortune et leur temps à diminuer les funestes résultats des malheurs publics; à Moûtiers, il n'existait aucune personne du nom d'Augier, et l'auteur ne mentionne pas le digne avocat Sage qui a présidé la commission des subsistances avec le zèle, l'activité et la haute intelligence qu'il a déployés ensuite dans les fonctions d'Intendant, d'Intendant général, et celles électives où il a été appelé plus tard par l'estime et la confiance de ses compatriotes.

Il a siégé huit ans au conseil divisionnaire de Chambéry qui l'a élu deux fois vice-président et six fois son président.

La croix de commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et celles de la Légion d'Honneur et d'Italie sont aujourd'hui le couronnement de sa longue et honorable carrière.

Page 224. — Des sept provinces, les Bauges et le Chablais surtout, eurent à souffrir les plus cruelles épreuves.

Les Bauges n'ont jamais été une des sept provinces de

la Savoie ; elles faisaient partie de celle de la Savoie propre dont Chambéry était le chef-lieu.

Même page. — Un cri de douleur se répand dans la ville protestante : *on meurt de faim en Savoie!* Des commissaires partent aussitôt, dans toutes les directions, pour se rendre compte des besoins, tandis que des Comités de secours s'organisent à Genève, provoquent des collectes.

L'auteur rend un juste hommage aux sentiments d'humanité des habitants de la ville de Genève : dans toutes les calamités qui ont frappé la Savoie, ils sont venus à son secours avec un empressement et un dévouement fraternels dont j'ai été témoin plusieurs fois, entre autres à l'époque des incendies qui ont dévoré les villes de Sallanches et de Cluses.

Page 226.—Les souffrances physiques des populations les laissèrent indifférentes aux émotions politiques qui agitaient le Dauphiné. Le complot de Didier venait d'être découvert. Le malheureux conspirateur dont la tête était mise à prix, poursuivi par les carabiniers sardes dans les montagnes encore couvertes de neige de la Maurienne, fut livré à Saint-Jean d'Arves (16 mai), traîné à Turin, ramené à Chambéry, et remis aux autorités françaises ; on le fusilla à Grenoble.

Pour la première fois, une trahison avait souillé cette noble terre de Savoie.

La misère n'a point laissé la Savoie indifférente aux événements qui se passaient dans son voisinage. Le com-

plot dont l'avocat Didier, de Grenoble, était le chef, pouvait d'autant moins être inaperçu dans notre pays que ce dernier était personnellement connu des nombreux Savoisiens qui avaient fait leur cours de droit dans cette ville.

Après un court engagement et la défaite des insurgés (3 mai 1816), leur chef réussit à s'échapper avec trois de ses compagnons, Dussert, Durif et Cousseux. Ils franchirent ensemble la frontière française du côté de la Savoie. C'est alors, dit-on, que ces trois derniers apprirent de Didier lui-même qu'il les avait trompés en leur faisant croire qu'ils s'insurgeaient au nom de Napoléon, tandis que la conspiration avait pour but de mettre le duc d'Orléans sur le trône. A cette révélation, ils déclarèrent qu'ils ne se croyaient plus liés envers lui. Cousseux se sépara immédiatement d'eux, et ce fut avec Durif et Dussert que Didier continua sa route : dans la soirée, ils arrivèrent à Saint-Sorlin d'Arves, petit village de Maurienne, chez un aubergiste nommé Balmain. Pendant que Didier, blessé et accablé de fatigue, dormait sur une botte de paille, ses deux compagnons firent connaître à leur hôte quel homme il avait chez lui et le prix de 20,000 fr. que valait sa tête. Au point du jour, Durif et Dussert quittèrent l'auberge avec B..... ; aussitôt que le fugitif fut réveillé, la femme de l'aubergiste le prévint qu'il avait été trahi et, les larmes aux yeux, l'engagea à chercher un asile plus sûr. Didier, sous la conduite d'un berger, arriva à l'entrée d'une vallée s'ouvrant sur la France. Après s'être un peu reposé, il reprit la route de Saint-Sorlin et s'arrêta devant une maison isolée du village de Saint-Jean d'Arves à la porte de laquelle une vieille femme se rechauffait aux

derniers rayons du soleil ; il lui demanda l'hospitalité ; cette brave villageoise, après l'avoir bien regardé, lui répondit qu'il était, sans doute, celui qui avait conspiré contre le Roi et que l'on cherchait dans tout le pays ; elle ajouta ; entrez, il n'y a dans nos montagnes qu'un seul misérable capable de trahir son hôte, c'est B.....

Le maître de la maison arriva un instant après et fit conduire Didier dans une grange isolée au milieu des bois, où il lui était plus facile d'échapper aux recherches, avec promesse de lui porter chaque nuit à manger jusqu'au moment où il aurait recouvré assez de forces pour chercher un meilleur refuge. Dans la soirée même, les carabiniers royaux, guidés par B...., vinrent faire une visite domiciliaire dans la chaumière où le proscrit avait trouvé l'hospitalité quelques heures auparavant : les recherches n'ayant amené ni résultat ni délation, B... qui connaissait l'existence de la grange, y conduisit la force armée ; elle y trouva et s'empara, le 16 mai, de l'infortuné Didier encore endormi. Le 18, Sert se présentait à l'hôtel de la préfecture de Grenoble et remettait au préfet un certificat du maréchal des logis des carabiniers piémontais constatant que c'était sur les renseignements de Dussert, son beau-frère, et sur ceux de B..., l'aubergiste, que le chef du complot avait été pris. Les 20,000 fr. furent partagés entre ce dernier et Sert. Durif et Dussert eurent la vie sauve (1).

---

(1) Voir le vol. Ier, page 178 et suivantes de l'histoire de Louis-Philippe, par A. Dumas.

C'est donc sur une première dénonciation de deux français, compagnons de sa fuite, et sur des renseignements donnés ensuite par l'un d'entre eux, que l'arrestation de Didier a été opérée. Il a été trahi par deux de ses compatriotes secondés par un seul habitant de la Savoie qui a emporté dans la tombe le mépris de ses concitoyens. Je suis entré dans tous ces détails pour justifier mon pays de l'espèce d'accusation et de responsabilité que l'auteur veut faire peser sur lui ; la lâche avidité d'un individu isolé ne peut souiller la loyauté savoisienne. Le prisonnier n'a pas été trainé, mais conduit en voiture à Turin dont le Gouvernement était d'ailleurs lié envers la France par un traité d'extradition.

L'avocat Didier n'a point été fusillé ; il a été jugé et guillotiné à Grenoble, le 16 juin 1816.

Page 227. — Le magistrat de la Réforme (Conseil supérieur des études) prescrit de ne faire passer d'une classe à l'autre, que les élèves qui justifieront de progrès soutenus dans l'étude de l'italien.

(L'auteur mentionne, quelques lignes auparavant, le billet royal du 29 novembre 1817 qui prescrit le cours de langue italienne.)

Les exigences dont parle M. de Saint-Genis à l'égard de la langue italienne, n'ont jamais reçu une bien rigoureuse application, et le défaut de connaissance de cette langue n'a fait obstacle à la carrière d'aucun Savoisien dans l'étendue de son pays. Il est bien évident que ceux qui ne la connaissaient pas ne pouvaient prétendre à occuper des

emplois dans les parties des Etats sardes où l'on parlait et écrivait exclusivement l'italien.

Ce billet royal du 29 novembre 1817 qui encourt le blâme de l'auteur n'était au fond qu'un avis paternel aux Savoisiens qui désiraient que leur carrière ne fût pas bornée à la Savoie ; cette explication m'a été personnellement donnée par M. le marquis de Brignoles, ministre des Finances : il m'exprimait en même temps son estime pour les habitants de la Savoie et son désir de les appeler en Piémont. Jamais la langue italienne n'a été enseignée dans les écoles de village ; elle n'était même pas regardée comme obligatoire dans les colléges.

1818-1820.

Note mise au bas de la page 228. — ... Mais les Bonapartistes accueillirent avec des bravos frénétiques ce vers dans lequel Mlle. Georges dont on connaît l'attachement particulier à l'Empereur mit toute son âme ;

« Je ne l'ai donc revu que pour le perdre encore. »

Dans *Sémiramis*. le trouble fut à son comble lorsque des bravos ironiques saluèrent cette plainte de Mitrane :

« Ailleurs on nous envie, ici nous gémissons. etc. »

Il y a une grande exagération dans le récit de la démonstration rappelée par la note de la page 228. Il est cependant très-vrai qu'à cette époque le regret de ne plus faire partie de la France et un culte pour la mémoire de Napoléon étaient, dans les masses, les sentiments dominants.

1821-1822.

Pages 228 *et* 230. — Le mécontentement était général, les

esprits aigris n'attendaient qu'une occasion pour manifester, de part et d'autre, leurs rencunes.

Le 10 mars 1821, le comte de Palma entraîne son bataillon et avec lui la garnison d'Alexandrie, etc.

Les événements de 1821 ont eu une origine tout italienne à laquelle le mécontentement de la Savoie a été entièrement étranger; ce mouvement a eu pour complices toutes les sommités piémontaises, et le roi lui-même, qui accueillait avec sympathie l'espérance de conquérir l'indépendance de l'Italie que son entourage faisait luire à ses yeux, et celle de la réalisation prochaine d'agrandissements au-delà des Alpes, objet, depuis plusieurs siècles, de l'ambition de la maison de Savoie. L'esprit public de notre pays était favorable à la noble pensée d'affranchissement de la péninsule de toute domination étrangère, et les hauts fonctionnaires subissaient la même influence.

Le comte Provana, inspecteur général de la police en Savoie, a le premier fait sa proclamation publiée solennellement dans toutes les communes, et dans laquelle, on lisait cette phrase : *l'aurore du bonheur commence à luire pour nous*. Raturée par ce fonctionnaire sur l'original rédigé par son secrétaire, M. Miguet, de Moûtiers, elle y a été rétablie par M. d'Andezeno, gouverneur du duché. Ce dernier, lui-même, avait déjà envoyé à l'imprimerie son manifeste plus accentué encore, et en avait reçu la première épreuve, lorsque le baron de Binder, ambassadeur d'Autriche à Turin, où sa position n'était plus tenable, est rentré auprès de sa cour en passant par Chambéry parce que cette voie, quoique plus longue, était plus sûre pour lui.

A son arrivée dans la capitale de la Savoie, il s'est de suite mis en rapport avec les principales autorités, il leur a donné l'assurance que la levée de boucliers du Piémont n'avait aucune chance de succès; que la France, sur l'appui de laquelle on comptait, ne la soutiendrait pas, et que probablement, au moment où il parlait, l'insurrection était déjà écrasée par les forces irrésistibles dont l'Autriche pouvait disposer, sans avoir à craindre aucune diversion.

Les autorités de Chambéry se sont alors empressées de remplacer *leurs manifestations italiennes* par une contre-révolution bien facile, et de les faire oublier par un zèle réactionnaire (1).

Une autre direction prise par l'ambassadeur d'Autriche ou un retard de 24 heures à son arrivée à Chambéry auraient donc sauvé la Savoie de tous les actes de réaction dont plusieurs de ses habitants ont été les victimes innocentes, car on n'a eu en deçà des Alpes que le tort ou le mérite d'accueillir, avec plus ou moins de sympathie, une révolution dont on n'était nullement complice, et dans laquelle quelques-uns, sans doute aussi, voyaient la prochaine réalisation de leurs aspirations vers la France.

En abdiquant et confiant la régence au prince de Carignan, Victor-Emmanuel l'a chargé d'un immense fardeau

---

(1) M. le comte Provana, désavoué par M. d'Andezeno, a été une des premières victimes de cette réaction dont il n'a pas été complice. Ses promoteurs les plus violents ont été le Gouverneur et les autorités militaires qui subissaient plus directement son influence. La menace de destitution a entraîné quelques autres fontionnaires.

qu'il a, peut-être, accepté plus par dévouement que par ambition, car alors déjà bien des illusions étaient dissipées; on savait qu'il ne fallait plus compter sur une diversion de la part de la France, et que l'armée sarde, en supposant qu'il y eût unité de sentiments et d'action chez elle, aurait seule à soutenir une lutte inégale contre une des grandes puissances militaires de l'Europe.

Quelque dévoué qu'il fût à la réalisation de l'indépendance italienne, il était évident pour le Régent qu'elle n'avait alors aucune chance de succès, et que sa mission devait se borner à une politique de temporisation, surtout depuis la publication de la proclamation de Charles-Félix du 16 mars 1821 ; en suivant cette ligne de conduite que la nécessité lui imposait d'ailleurs, il a probablement évité de plus grands malheurs à sa patrie. Et puis, en admettant même que la conduite du prince n'ait pas été à la hauteur des circonstances, l'inexpérience de ses 22 ans à peine commencés sera son excuse.

Page 230. — Charles-Albert, prince de Carignan, déclaré régent, essaya à Turin pendant quelques jours le rôle que le duc d'Orléans devait jouer à Paris vis-à-vis de Charle X, avec un meilleur succès pour la cause libérale.

Mais tandis qu'il adhère aux désirs communs exprimés, suivant ses expressions, avec une ardeur invincible, et qu'il écarte les ministres savoyens de son cousin, MM. de Revel et Gerbaix de Sonnaz, pour demander le concours du marquis d'Oncieu signalé à l'estime de tous les partis par sa conduite de 1815; tandis que Marentini, Santa-Rosa, Villamarina, ses amis personnels, décrètent la Constitution, Charles-Félix, acceptant la couronne, prend à Modène les ordres

de l'Autriche, révoque les actes du régent, s'entoure des officiers de Savoïe restés presque tous fidèles au prestige royal, rentre à Turin et y rétablit l'ordre.

L'auteur fait un rapprochement entre le prince de Carignan et le duc d'Orléans devenu le roi des Français sous le nom de Louis-Philippe.

Il n'y a entre eux d'autre ressemblance que d'avoir été l'un et l'autre les représentants de la branche cadette des familles régnantes.

Par respect pour de grandes infortunes, je ne veux pas entrer ici dans des détails rétrospectifs sur l'histoire, au reste bien connue, des maisons d'Orléans et de Carignan, et je me bornerai à dire que le prince de Carignan devenu, par droit de naissance, le roi Charles-Albert, n'était, au commencement de 1821, séparé du trône que par deux princes déjà avancés en âge et sans postérité.

L'auteur dit dans la même page que le prince régent à écarté les ministres savoisiens, MM. de Revel et Gerbaix de Sonnaz : or, ni l'un ni l'autre de ces personnages n'était ministre de Victor-Emmanuel à cette époque, et M. de Revel, devenu plus tard ministre des Finances, était Piémontais ; le père de ce dernier remplissait les fonctions de gouverneur de Turin. Quant à M. le marquis d'Oncieu, il n'a jamais fait partie du ministère.

Charles-Félix, en acceptant la couronne et révoquant les actes des trente jours de révolution piémontaise, a probablement agi d'une manière conforme à ses convictions, mais, bien certainement, il s'est aussi incliné devant une nécessité.

Ce prince arrivé sur le trône dans des circonstances bien difficiles, a été plutôt le modérateur que le promoteur de la réaction qui succède toujours aux crises politiques.

Sans être doué des grandes qualités qui ont illustré plusieurs princes de sa race, Charles-Félix avait un excellent jugement, et il a su s'entourer de bons conseillers qu'il maintenait au pouvoir malgré les intrigues et les ambitions qui s'agitaient autour de lui pour les faire renvoyer.

M. Roget de Cholex a été appelé, à cette époque, à exercer une grande influence comme ministre de l'Intérieur et de la Justice. Il a su se concilier, par sa modération et sa haute capacité, l'estime de tous les partis et la confiance des amis de leur pays.

Depuis lors le gouvernement n'a pas cessé de marcher d'une manière plus persévérante encore dans la voie de sages progrès. M. de Cholex a eu le mérite d'y entrer résolument, et le roi, celui de le maintenir au pouvoir malgré de puissantes jalousies piémontaises contre l'influence d'un Savoisien.

Toute l'époque antérieure au ministère de Cholex est traitée par l'auteur avec un esprit de dénigrement bien évident.

Page 239. — Le Cabinet de Turin crut éviter le péril en éteignant ce qui restait dans la province *d'activité intellectuelle, en faisant le silence et la nuit autour des âmes.* Les manifestes du magistrat de la Réforme décrètent successivement que nul étudiant ne pourra suivre les cours des Universités que s'il possède 1,500 livres de revenu...

que nul écolier ne sera reçu dans les écoles primaires, si sa famille ne possède un capital de 1,500 livres.

Quelques décrets royaux sont sévèrement critiqués, sans admission des circonstances atténuantes par lesquelles ils ont été motivés. Dans ce nombre se trouve celui qui exigeait un revenu déterminé pour admettre les jeunes gens à suivre la carrière du barreau, et celui relatif à la réception d'élèves dans les écoles primaires : ce dernier n'a été ni imprimé dans le recueil des actes du Gouvernement, ni traduit en français ; il doit donc être considéré comme n'étant pas sorti de l'état de projet ; il en est à peu près de même de celui d'admission aux cours universitaires dont l'application n'a été faite nulle part.

Sans doute, l'avocat a une noble mission, mais sous la condition qu'il trouve dans l'exercice de sa profession un honorable moyen d'existence ; si leur nombre excède de beaucoup les besoins, cet excédent devient un des plus dangereux éléments de désordre social ; il ne produit qu'un ruineux déclassement et une funeste exaltation d'orgueil. Or, à l'époque dont je parle, toute la jeunesse, en Piémont surtout, voulait être saluée du titre d'avocat qui était en quelque sorte une initiation dans les rangs de l'aristocratie.

Le Gouvernement a pu avec raison se préoccuper de l'entraînement avec lequel on se lançait dans cette carrière qu'un trop grand concours rendait improductive pour plusieurs de ceux qui croyaient y trouver un bel avenir ; il a cru devoir prévenir des déceptions ruineuses pour bien des familles ; c'est donc au nom de sa sollicitude paternelle

que ces décrets ont eu un commencement d'existence, et non pour éteindre l'activité intellectuelle et faire la nuit dans les âmes. — J'ajouterai à l'appui de ce que je viens de dire qu'alors soixante-douze avocats ont plusieurs fois prêté le serment de rentrée dans la ville de Chambéry. — Le Gouvernement n'a eu que le tort de donner un prétexte à ses détracteurs en voulant détruire par une disposition législative, un inconvénient que l'excès de la concurrence a seul fait disparaître plus tard.

La loquacité intarissable de quelques avocats sans cause a, sous nos yeux, fait trop souvent perdre un temps précieux au parlement de Turin, où d'ailleurs d'autres avocats dignes de ce titre ont fait entendre d'éloquentes et nobles paroles. Et, de nos jours, dans la capitale de notre France, n'en est-il pas plusieurs aussi qui vont prostituer la dignité de leur profession dans des réunions publiques où se proclament hautement les théories sociales les plus déplorables ?

On dit que ces excès de langage sont tolérés pour compléter l'éducation du peuple en lui faisant voir le but de désorganisation où veulent arriver ces audacieux novateurs. Hélas ! pour un que l'excès ramène, on en livre cent à la corruption.

Les anciens législateurs pensaient que les lois devaient d'abord protéger la société, et ensuite la famille et les individus qui la composent ; si c'était là une erreur, elle a du moins droit à quelque indulgence : nos législateurs modernes prodiguent au contraire toutes leurs tendresses à l'individu pris isolément, et relèguent au second plan les intérêts de la société et de la famille.

Notre expérience de chaque jour nous prouve qu'il y avait bien quelque sagesse dans ce qu'on critique aujourd'hui avec tant de dédain chez nos pères.

L'égalité telle que la veulent maintenant quelques insensés utopistes serait la plus grande ennemie de l'harmonie sociale.

Celui qui écrit l'histoire ne doit pas songer à s'en faire un moyen de popularité en suivant le courant de l'esprit de parti ; il a une plus noble mission, celle d'instruire et d'améliorer les générations futures par les leçons du passé.

Page 231. — ..... Mais la révolution poursuivait son œuvre ; de temps à autre, de subites explosions prouvaient que l'opinion, comme la vapeur qui devient plus terrible à mesure qu'on la resserre en un plus étroit espace, ne peut être comprimée sans danger.

L'opinion publique qui hurle aujourd'hui dans les clubs de la cité qu'on aimait à appeler la capitale du monde civilisé, les hommes qui fréquentent ces mauvais lieux avec la prétention de représenter le véritable peuple de France, se plaignent bien aussi de ce qu'on se permette de mettre des entraves à la liberté de consommer leur œuvre de destruction ; et cependant il est indispensable de comprimer cette insalubre et formidable vapeur qu'on appelle le déchaînement des passions populaires, car sa libre expansion couvrirait bientôt le pays de ruines et de sang.

Page 232.—Guizot, Augustin-Thierry, Cousin répliquent par des preuves historiques aux théories autoritaires, et leurs

écrits que la censure piémontaise met à l'index, sont lus en Savoie dix fois plus que s'ils étaient permis.

Les Savoisiens ont toujours été au courant de toutes les productions littéraires de la France dont les difficultés de circulation sont exagérées par l'auteur. Ils ont surtout lu avec une sympathique émotion les écrits qui s'adressaient au sentiment d'honneur national et faisaient un appel à la génération qui grandissait pour venger la France de ses héroïques désastres de 1814 et 1815. Ces écrits étaient aussi les plus populaires en France ; il faut au caractère français plus de gloire encore que de liberté; car chez nous, cette dernière ne dégénère que trop souvent en licence désordonnée.

Page 233. — En 1822, des cérémonies annoncées avec grand fracas, entourées de manifestations officielles auxquelles il n'est point permis de se soustraire, sont destinées à réchauffer la ferveur royaliste. comme les missions à surexciter le sentiment religieux...., Le 25 février 1822, on publie les bulles d'érection de l'évêché d'Annecy.

En parlant des manifestations religieuses *officielles auxquelles il n'était pas permis de se* soustraire, l'auteur calomnie le pouvoir, puisque même à cette époque de réaction tous les personnages officiels pouvaient user à cet égard de leur entière indépendance sans compromettre la carrière qu'ils suivaient. Le clergé d'ailleurs remplissait sa mission, en s'efforçant de réchauffer la ferveur religieuse ; mais le Gouvernement ne persécutait personne pour des questions de conscience.

Le rétablissement des anciens évêchés de Savoie a été sollicité par les villes qui en étaient autrefois le siége et par les populations des diocèses. Le Gouvernement ne l'a point imposé, et n'a même donné son adhésion qu'après de longues négociations.

Pages 233 *et* 234. — Le savoyen Roget de Cholex, ministre de 1821 à 1828, fit entendre qu'il était malhabile de réduire au désespoir ou à l'inertie des populations aussi intelligentes, aussi fidèles que celles de la Savoie, etc.

Le mot désespoir n'est nullement caractéristique de l'état de la Savoie antérieurement au ministère de Cholex. Si l'auteur avait vécu, et visité notre pays avant les événements de 1821, il aurait reconnu que jamais il n'y avait eu dans les villes plus d'animation et de gaîté qu'à cette époque, et que les habitants des campagnes, qui payaient peu d'impôts, jouissaient d'une aisance qu'ils regrettent encore aujourd'hui.

Page 234. — L'édit sur les hypothèques (16 juillet 1822), rétablit les garanties légales de la propriété, mais on lui reproche d'exagérer les charges foncières en donnant à l'inscription une durée de quinze ans.

Le système hypothécaire consacré par l'édit du 16 juillet 1822, n'est pas sans doute une œuvre parfaite ; mais celui de France donne lui-même lieu à de justes critiques. Ce dernier admet des hypothèques occultes, celles légales produisant leur effet sans inscription, tandis que sous la législation sarde, améliorée encore par le Code du 20 juin

1837, elles devaient être toutes inscrites, sous la surveillance des chefs du parquet, par les notaires et les greffiers qui avaient reçu les actes. Le dépôt au bureau des hypothèques d'une copie des titres soumis à la formalité de la transcription était aussi une mesure tutélaire qu'il est regrettable de ne pas voir figurer dans la loi française.

Quant à la plus longue durée de l'effet de l'inscription, qu'on pouvait toujours abréger par la radiation, elle présentait l'avantage pour les parties de leur imposer moins de frais de renouvellement.

Page 234. — ... Et trois actes publics d'une gravité exceptionnelle vinrent rendre quelque courage aux hommes qui avaient eu l'audace d'être de leur temps.

L'immense majorité des habitants de la Savoie a toujours eu *l'audace* d'être de son temps ; elle a hautement réclamé, et accueilli avec bonheur, toutes les améliorations gouvernementales.

Page 235. — Les lettres patentes du 13 juillet 1814, organisant le singulier régime connu sous le nom de Buon Governo, avaient établi la dictature capricieuse et vexatoire des agents inférieurs de la police, etc.

Les vexations du Buon-Governo créé par lettres patentes du 13 juillet ne sont que trop réelles, surtout au début de la restauration et dans les centres éloignés de la résidence des autorités supérieures. Il constituait une police indépendante exercée par les carabiniers royaux, et souvent, par de simples sous-officiers de cette arme, n'ayant ni

la modération ni l'intelligence nécessaires pour ne pas faire de leurs attributions exorbitantes un instrument de tracasseries odieuses ou ridicules.

Les hauts fonctionnaires civils et judiciaires bien plus éclairés que les autorités militaires de cette époque, n'ont pas tardé à modérer les abus d'une semblable institution impuissante à faire le bien et qui excitait une juste et fâcheuse irritation. Grâces aux sages remontrances faites au roi, le corps des carabiniers royaux est bientôt devenu ce que sont les gendarmes en France, c'est-à-dire, le défenseur modéré et vigilant de l'ordre et de la société.

1823-1826.

Page 235. En 1821, les *commandants de place*, vieux officiers piémontais, dont l'âge ou l'incapacité arrêtait l'avancement dans l'armée et auxquels ces positions mixtes servaient de retraite, héritèrent des pouvoirs discrétionnaires du Buon-Governo.

Les attributions des commandants sont restées les mêmes en 1821 qu'en 1814 ; et ces emplois étaient occupés autant par des Savoisiens que par des Piémontais.

Cette organisation était moins mauvaise dans son principe que dans son application : ce qui l'a surtout dépopularisée, c'est le mauvais choix de son personnel, sauf quelques honorables exceptions ; quand on était embarrassé dans un corps d'un officier incapable de commander un régiment ou même un bataillon, on en faisait le premier fonctionnaire d'une population de 50 à 100,000 âmes !

aussi dans l'armée, l'expression : ***Bête comme un commandant***, était-elle devenue proverbiale (1).

On a reconnu plus tard l'urgence de relever ces fonctions par des choix intelligents et plusieurs commandants se sont depuis concilié l'affection et la confiance des populations. Ils n'intervenaient dans les affaires privées que pour terminer par la persuasion bien des différends qui, sans eux, seraient devenus de longs et ruineux procès, et se bornaient à punir par une paternelle réprimande des délits qui, déférés aux tribunaux correctionnels, auraient donné lieu à une sévère condamnation : si c'était encore là de l'arbitraire, ils l'ennoblissaient par la manière bienveillante dont ils en usaient.

Page 236. — Ce pouvoir discrétionnaire livré à des soldats étrangers dont les revanches étaient aussi redoutées que les caprices rendaient le séjour de la Savoie intolérable pour quiconque avait le sentiment de l'honneur du pays, de la dignité de citoyen..... C'était l'état de siége en permanence, et cela dura 32 ans.

La description que l'auteur fait de notre patrie est plutôt l'œuvre d'un romancier visant à l'effet que d'un historien sérieux ; on pouvait alors, comme toujours, concilier *le sentiment de l'honneur et la dignité de citoyen avec le séjour en Savoie; et son prétendu état de siége pendant trente-deux ans* est un mensonge aussi injurieux pour le Gouvernement qui l'aurait infligé que pour la population qui l'aurait subi.

---

(1) Voir la note 5.

Un écrivain aussi intelligent que M. de Saint-Genis aurait dû bien vite s'apercevoir du piège que tendaient à sa bonne foi d'historien ceux auprès de qui il allait imprudemment puiser tous ses renseignements. Je regrette qu'avant de les accueillir avec une si aveugle crédulité, il n'ait pas eu la bonne pensée de faire une contre-enquête auprès de Savoisiens sages et impartiaux, témoins des faits. Ce contrôle, n'eût-il apporté que le doute dans son esprit, aurait été pour lui un salutaire avertissement.

Page 236. -- L'année 1823 fut signalée par la reprise des travaux publics, abandonnés depuis la chute du Gouvernement impérial.

Les travaux publics ont, sans doute, pris plus de développement sous l'influence du calme qui a succédé à la crise de 1821, mais ils n'avaient point été abandonnés depuis 1815, comme le prétend l'auteur. C'est pendant cette période qu'a été achevé et livré à la circulation le tunnel de la Grotte; d'autres grandes entreprises étaient en cours d'exécution ou à l'étude. M. le comte Caccia, intendant général de l'Intérieur et des Travaux publics, ancien intendant général de la Savoie, était un administrateur aussi actif qu'intelligent; il a toujours été à la hauteur de ses importantes fonctions.

Page 237. — En 1825, le Sénat érige un tombeau au président Favre et, faussant l'histoire, le célèbre dans des discours pleins d'emphase, comme si l'autorité du succès et l'obéissance aveugle au prince suppléaient à la fierté du caractère.

Rabaisser une des gloires séculaires du pays, sur la foi de quelques détracteurs que les grands hommes rencontrent toujours sur leur glorieux passage, c'est presque une mauvaise action. Je me réfère au reste à l'égard du président Favre, à ce que j'ai dit ci avant, page 2.

Je n'insisterai pas sur l'espèce de ridicule que M. de Saint-Genis veut jeter sur les magistrats qui ont concouru à l'hommage pieux rendu à la mémoire de l'auteur du Code Fabrien, je dirai seulement qu'il est plus excusable d'exagérer un peu les éloges du bien que de dénaturer trop souvent avec une persévérante hostilité les faits et les intentions.

Page 237. — La cour fait un séjour de six semaines en Savoie (22 juillet au 4 septembre 1824); le roi dissipe par son affabilité, sa droiture, sa bonhomie pleine de dignité, ce que les actes ministériels et les inconséquences des ultra-royalistes avaient accumulé de préventions.

Même page. — En 1826, Léon XII achève l'œuvre de Pie VII par les bulles d'érection des évêchés de Maurienne et de Tarentaise.

L'auteur rend à la page 237 un juste hommage aux qualités du roi Charles-Félix ; nous verrons plus loin s'il sait être conséquent avec lui-même.

Je l'ai déjà dit, le rétablissement des trois anciens évêchés de Savoie a été accordé par le Gouvernement et non imposé.

Pages 237 *et* 238. — Pour répondre au mouvement intellectuel qui se produit en Savoie..., l'abbé Frézet rédige à la

hâte, sous le patronage du roi, une histoire de la dynastie où la vérité se dérobe à chaque mot sous l'éloge.

M. de Saint-Genis attribue trop d'importance et un patronage trop élevé à l'ouvrage de M. l'abbé Frézet qui a passé presque inaperçu.

Page 238. — Le roi assiste, à Bonneville, à la pose des premières pierres des digues de l'Arve que la flatterie des ingénieurs enchaîne d'avance sous la main du prince, et préside à Annecy à la translation des corps de saint François de Sales et de sainte Chantal, fête tumultueuse où l'entraînement contagieux des populations, un enthousiasme de dévotion atteignant au délire, purent lui faire croire que la Savoie était plus catholique que l'Espagne et que l'Italie.

Est-il convenable de flétrir, ainsi que le fait l'auteur, la pose de la première pierre d'une entreprise aussi grande et utile que le diguement de l'Arve, et une cérémonie aussi digne de respect que la translation des corps de saint François de Sales et de sainte Chantal ? Il calomnie une population qui s'enthousiasme pour ce qui est grand et beau, mais ne subit jamais *la pression du délire*

Je crains qu'en écrivant ces lignes, M. de Saint-Genis n'ait pris ses inspirations auprès de personnes pour lesquelles cette dernière solennité avait le tort impardonnable d'être une cérémonie religieuse.

L'auteur a omis de parler aussi de la pose de la première pierre du diguement de l'Isère placée à la même époque par le roi. Cette solennité a réuni sur les bords de la rivière, près de Lhôpital, devenu Albertville, plus de

20,000 personnes ; elle a eu un caractère imposant de grandeur et a présenté en même temps l'aspect émouvant d'une fête de famille.

Page 240.— L'unique journal de la Savoie rédigé par un homme de goût, mais soumis à la censure du gouverneur, était maintenu par les opinions royalistes de M. Reymond dans une voie fort étroite.

Le poison qu'infiltre de nos jours la presse radicale dans les populations ; les progrès que font dans les masses les utopies sociales les plus absurdes et les plus dangereuses, le spectacle enfin des réunions désordonnées qui arrachent et déshabituent les classes ouvrières au travail qui, seul, pourrait leur donner l'aisance, où on les égare et les fascine en leur prodiguant le titre de peuple souverain jusqu'au moment où on pourra les détrôner pour en faire les serviles instruments de sinistres projets, feraient presque regretter l'inoffensif journal de M. Reymond, père, à ses anciens lecteurs, s'ils étaient témoins de ce qui se passe aujourd'hui sous le régime de la liberté ou plutôt de la licence de la presse.

1827-1830.

Pages 240 *et* 241. — Les Jésuites, les Capucins et les Frères ignorantins, comme on les appelait alors vulgairement, étaient seuls maîtres de l'enseignement des écoles et de la direction des consciences ; il n'y avait d'autres pensionnats de filles que ceux ouverts par des religieuses.

Dans la nomenclature des corporations religieuses ayant en Savoie le monopole de l'instruction publique M. de

Saint-Genis cite les capucins qui n'ont jamais fait partie des corps enseignants : quant à la direction des consciences, aucun des ordres qu'il nomme n'en a eu le monopole et le clergé séculier y a toujours pris la plus grande part. Plusieurs pensionnats ou écoles libres de filles étaient aussi dirigés par des femmes indépendantes de toutes congrégations religieuses.

En réponse à l'espèce de dédain avec lequel M. de Saint-Genis traite le système d'éducation suivi en Savoie, qu'il me soit permis de reproduire ici quelques passages d'un rapport sur l'instruction publique fait par un membre du Conseil divisionnaire de Chambéry, dans la session de 1857. (Voir le *compte-rendu* f° 153).

On commençait déjà à cette époque à demander l'instruction gratuite et obligatoire, et à formuler des arrêts de proscription contre les maisons d'éducation dirigées par des corporations religieuses.

« ... Il est une chose qu'on semble vouloir arracher du « cœur des enfants, c'est le respect pour l'expérience de « ceux qui ont guidé leurs premiers pas. Hélas ! cette « expérience tutélaire, rien ne peut la remplacer ; elle est « un frein nécessaire à l'ardeur d'une jeunesse généreuse « mais facile à égarer.

« La sollicitude paternelle et l'action des anciens sur la « jeune génération qui grandit, voilà des appuis provi- « dentiels qu'il ne faut pas affaiblir ; on doit surtout éviter « d'exalter l'orgueil, car il est l'ennemi le plus dangereux « de la société et de la liberté.

« Les principes religieux doivent être la première « semence qu'il faut mettre dans le cœur des enfants, et,

« à cet égard, les faits ne sont pas toujours d'accord avec
« les protestations.

« Que les hommes qui président à l'éducation sachent
« se concilier la confiance des pères de famille ; à cette
« condition, ils ne rencontreront aucun obstacle dans leur
« grande et belle mission.

« Disons la vérité, Messieurs, ce que bien injustement,
« on a quelquefois regardé comme hostilité systématique
« contre les bienfaits de l'éducation, n'était que l'expres-
« sion d'une sollicitude qui avait besoin d'être rassurée.

« ..... Quelques personnes disent aussi que le Gouver-
« nement devrait rendre l'instruction primaire obliga-
« toire ; c'est encore une des erreurs de notre époque de
« vouloir substituer l'Etat à toutes les autres autorités
« parmi lesquelles je mettrai en première ligne celle du
« père de famille ; sa sollicitude pour l'avenir de ses en-
« fants est, sauf quelques bien rares exceptions, le guide
« le plus sûr.

« Si ceux auxquels on confie le noble sacerdoce de
« l'instruction et de l'éducation en sont dignes par leur mo-
« ralité et leur savoir, si, dans leurs mœurs et dans leurs
« principes, rien n'effarouche la tendresse éclairée des
« mères, tous les parents, soyez-en bien sûrs, s'empresse-
« ront de leur confier leurs enfants. Mais si les instituteurs
« ne présentent pas ces garanties tutélaires, laissons à la
« puissance paternelle une de ses plus belles prérogatives,
« celle de défendre sa famille contre un danger.

« ..... Il est des maux qui sont réparables, mais les
« funestes résultats d'une éducation qui n'a pas pour base
« la moralité ne le sont jamais. A côté de la haute surveil-

« lance de l'autorité, laissons donc intacte celle qui résulte « de l'amour et du dévouement paternels...... Tout le « monde est d'accord sur le but de l'instruction primaire « qui est d'éclairer et de moraliser la population agricole « des campagnes, sans cependant la détacher du sol qu'elle « féconde par son travail....... Cette instruction doit sur- « tout comprendre la lecture, l'écriture, le calcul, des no- « tions d'économie agricole et domestique, d'arpentage et « de géographie.

« Améliorons, par une éducation morale et intelligente, « la condition des agriculteurs, ces pères nourriciers de « la patrie si dignes d'intérêt : mais ne propageons pas « cette lèpre de village connue sous la dénomination d'avo- « cats de campagne qui ne sont que la déplorable parodie « d'une noble profession.

« On met sur le compte de l'ignorance tous les crimes « qui affligent la société ; il serait plus juste d'en faire pe- « ser une grande partie de la responsabilité sur les mau- « vaises passions, le développement de l'orgueil, et l'affai- « blissement du principe religieux.

« Le sujet que nous traitons m'autorise à vous parler « encore d'une croisade qu'on paraît organiser contre « l'élément clérical appliqué à l'éducation.

« Je pense qu'au nom de la liberté et de l'émulation, on « ne doit pas plus proscrire l'éducation dirigée par le « clergé que celle confiée à des laïques.

« D'ailleurs, Messieurs, quand nous voyons cette intéres- « sante jeunesse, à l'attitude si modeste et si joyeuse en « même temps, sortir aujourd'hui de nos écoles pour ren- « trer sous le toit paternel ; quand nous avons assisté aux

« exercices de ces jeunes intelligences si bien cultivées,
« pouvons-nous refuser notre reconnaissance aux dignes
« Frères qui les dirigent ?

« N'a-t-il pas bien mérité de la patrie ce bel établisse-
« ment de la Motte-Servolex, qui, digne émule des plus
« célèbres écoles des grandes cités, forme pour le com-
« merce, les sciences, le génie, les armes savantes, des
« élèves distingués qui sont l'espérance et une des gloires
« de la Savoie !

« C'est au nom de la démocratie qu'on attaque ces insti-
« tutions ; en est-il, Messieurs, de plus démocratiques
« qu'elles ? Les Frères qui les dirigent sont presque tous
« les enfants du peuple ; ce sont les enfants du peuple
« comme eux qu'ils affectionnent le plus ; et si, parmi ces
« pauvres déshérités de la fortune, il en est qui aient reçu
« du Ciel quelque étincelle de génie, c'est avec amour
« qu'ils soignent ces jeunes plantes qui promettent de si
« beaux fruits, pour en faire hommage à la patrie.

« Si l'éducation que donnent les Frères pèche, ce n'est
« pas par insuffisance ; ce serait plutôt par excès, car elle
« développe peut-être chez la jeunesse des espérances et
« des ambitions que la société n'est que trop souvent im-
« puissante à réaliser. Si c'est là une erreur, je n'ai pas le
« courage de leur en faire un reproche.

« Ah ! Messieurs, proscrire du sol de la patrie de sem-
« blables institutions, ce serait plus que de l'ingratitude,
« ce serait un suicide.... (1). »

---

(1) Voir note 6.

Pages 241 *et* 242. — Les royalistes s'associent pour répandre *les bonnes lectures*; on rédige le programme d'une *Bibliothèque choisie*, destinée à faire concurrence *aux mauvais livres* qu'on achète à Genève, et à la collection trop philosophique et point assez *expurgée* des chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et contemporaine que l'on publiait à Turin sous le titre de *Bibliothèque française*, et qui obtenait un grand succès. L'appel aux souscripteurs est charmant d'aveux naïfs..... C'étaient des livres d'une haute portée et d'un choix excellent; mais réduire à huit ouvrages exclusivement religieux la bibliothèque d'un homme de goût en 1830, n'était-ce pas faire trop bon marché des exigences de l'opinion et des progrès de l'esprit humain?

La Savoie a toujours suivi les progrès de l'esprit humain. Elle a eu ses poètes et ses écrivains distingués et n'a jamais été étrangère aux études littéraires.

Je ne comprends pas bien en opposition de quel parti l'auteur emploie ici le mot *royaliste*; sous une monarchie, il est tout naturel de l'être, à moins qu'on ne soit révolutionnaire; il peut y avoir sous ce système gouvernemental des nuances d'opinions plus ou moins libérales qui ne sont pas incompatibles avec le dévouement à la monarchie.

Alors, sans doute, beaucoup de personnes désiraient, dans l'intérêt de la liberté et de la stabilité, une base constitutionnelle, mais on n'était pas révolutionnaire.

M. de Saint-Genis se trompe d'ailleurs en attribuant à une association ultra-royaliste la publication à laquelle il fait allusion; elle n'a été qu'une spéculation privée, et

l'appel aux souscripteurs, qu'il reproduit à la page 241, n'était qu'une simple réclame.

La *Bibliothèque française* imprimée à Turin à laquelle l'auteur donne une trop grande importance, n'a eu que le succès de l'*apparence* du bon marché, car sous ce rapport comme sous celui de l'impression, du choix du papier et des matières contenues dans chaque volume, il y a eu déception complète.

En lisant la mauvaise ou naïve plaisanterie qui termine le texte cité, on dirait que la Savoie a attendu l'année 1830, pour pourvoir à sa nourriture intellectuelle ; heureusement nos nombreuses bibliothèques publiques et privées où figure tout ce que l'esprit humain a produit de plus remarquable en poésie, philosophie, histoire, science et littérature font foi du contraire.

Page 242. — En Savoie, le 9 décembre 1829, à la rentrée du tribunal de judicature-mage, le substitut avocat fiscal Justin prononça un beau discours sur *la fermeté du magistrat*, et à la reprise du cours de l'école de Droit, l'avocat Reymond lut un discours latin, vif et nerveux, sur les *principes des Lois*, qui l'eût certainement conduit en exil si on l'avait compris.

M. de Saint-Genis dit qu'en 1829, M. le substitut avocat fiscal, Justin, fit un beau discours sur *la fermeté du Magistrat,* en appelant l'attention du lecteur sur ces quatre derniers mots par des caractères spéciaux. Il dit encore qu'à la reprise du cours de l'école de droit, M. le professeur Reymond lut un discours *en latin* qu'il l'eût certainement conduit en exil si on l'avait compris.

M. Justin, magistrat intègre, que je comptais au nombre de mes amis, n'a été que l'interprète des honorables traditions de la magistrature savoisienne, et dans son discours sur la fermeté du Magistrat, il n'a pas eu d'autre prétention.

Les appréciation de l'auteur sur le discours d'entrée de M. Reymond sont injurieuses pour ce dernier qui aurait commis l'inconvenance d'employer une langue inconnue à ses auditeurs.

Elles le sont pour son auditoire composé d'hommes sortant d'écoles où la langue latine était spécialement cultivée.

Elles le sont plus encore pour Charles-Félix dont il vient de faire l'éloge quelques pages auparavant, éloge qu'il reproduira plus loin ; car c'est bien jusqu'au roi qu'il veut faire remonter la responsabilité d'un exil auquel ***n'a échappé l'orateur que parce qu'il n'a pas été compris***

Cette recherche et ce travestissement de petits détails affirment toujours plus le système de détraction, ou l'influence d'injustes préventions qui caractérisent bien souvent les pages de M. de Saint-Genis ; on dirait, en les lisant, que le gouvernement sarde n'était dirigé que par des hommes dépourvus de toute intelligence, et que la population de Savoie n'avait au cœur ni sang ni dignité.

***Pages* 212 *et* 213.** — La révolution de 1830 éclate : la *Gazette de Savoie* ne parle point de ces graves événements : on eût dit que tous les rouages officiels ou officieux conspiraient pour étouffer les bruits du dehors ; pour cacher cette flamme qui venait subitement d'illuminer l'horizon.

La Savoie était aux portes de la France et il y avait entre les deux pays un échange incessant de relations intimes; on ne peut donc supposer, comme le fait l'auteur, que tous les incidents de la révolution de 1830 n'aient pas été immédiatement aussi bien connus dans notre pays que dans les départements français. Mais il avait besoin de cette fausse supposition pour faire intervenir son *étouffement officiel et officieux des bruits du dehors.*

Ces phrases à effet peuvent avoir quelque mérite littéraire, sous la condition cependant qu'elles soient l'expression énergique de la vérité et qu'on en fasse un usage modéré.

Chacun d'ailleurs appréciait ces événements à son point de vue, d'espérance pour ceux dont les aspirations étaient vers la France, et de crainte chez ceux restés fidèles à leurs affections pour les princes de la maison de Savoie.

Page 213. — De la frontière on voyait les cocardes tricolores, on entendait le canon de Grenoble et de Barraux célébrant les trois journées; d'une rive à l'autre du Rhône, au chant de la *Marseillaise* oublié depuis trente ans, l'écho résonnait, les vieillards se redressaient, le cœur des jeunes hommes vibrait.

Je comprendrais très bien l'enthousiasme qui a inspiré ce dithyrambe, s'il avait été écrit le lendemain des journées de juillet, sous l'influence de l'exaltation du combat et de l'enivrement de la victoire qui venait de briser un trône séculaire; mais il inspire aujourd'hui de pénibles réflexions quand on pense à tout ce qui s'est passé depuis.

Cette royauté, acclamée en 1830, renversée en 1848

par un ouragan révolutionnaire, et remplacée par une république improvisée qu'un homme presque inconnu à la France, l'ouvrier Lagrange, suivi de 4 ou 500 individus plus inconnus encore, a imposé à une population de 38,000,000 !

Après s'être bientôt épuisée dans son impuissance, au milieu de sanglantes émeutes, elle est remplacée à son tour, aux acclamations de presque toute la France, par l'Empire.

Et aujourd'hui, cet Empire, qui, peut-être a sauvé le pays d'un affreux cataclysme, est grosssièrement injurié, même du haut de la tribune nationale. Les journaux radi caux ne respectent ni l'enfance, ni une mère et une femme aussi distinguée par ses grâces que par la noblesse de son caractère.

Des hommes, qui n'ont que le cynisme de l'insolence et professent hautement les doctrines les plus subversives de tout ordre social, sont portés en triomphe et salués du titre de libérateurs de la patrie dont un accident ou une surprise peut leur livrer les destinées !

On ne saurait trop le répéter, ce n'est pas la république que craignent les amis de leur pays, mais ses faux apôtres qui égarent le peuple en leur disant qu'elle permet de faire tout ce qu'on veut, tandis qu'au contraire, plus que tout autre système gouvernemental, elle exige qu'on ne fasse que ce qui est juste et équitable.

Tout le monde a pu faire la remarque que, dans les villages comme dans les villes, les hommes qui se proclament le plus haut républicains, sont presque toujours les plus connus par leur caractère violent et despotique ; ce n'est

donc pas au nom de la liberté qu'ils agitent dans leurs mains le drapeau provocateur de la république, mais dans l'intérêt de leur orgueil et de leur ambition ; ils déshonorent et compromettent le nom de républicain, et ne sont que des haineux et envieux révolutionnaires de la pire espèce.

Page 243. — Le respect de la majesté royale fut cependant, cette fois encore, plus puissant en Savoie que l'instinct révolutionnaire. Charles-Félix se trouvait en villégiature à Hautecombe lorsque le bruit arriva de la révolution de Paris ; ses officiers le sollicitent de retourner à Turin.... Le roi les raillant finement de leurs terreurs, répond à ces amis zélés : *soit ! Chef de l'Etat, je n'ai pas le droit de m'exposer à un coup de main. Mais il suffit que je m'arrête à Chambéry ; là, au milieu de mes fidèles Savoyards, je ne crains plus rien. Qu'ai-je besoin de soldats ?..*

Ces nobles paroles et cette simplicité confiante, rallient au vieux roi jusqu'aux plus impatients partisans de la révolution française ; les habitants de Chambéry s'empressent autour du prince, lui font au théâtre une touchante ovation. Un fougueux patriote, témoin de cette scène, laisse échapper ce mot approbateur : *Tel est le prestige d'un roi honnête homme !*

Ce que dit l'auteur, page 243, de la noble attitude du roi Charles-Félix visitant alors la Savoie, et de la touchante ovation par laquelle il a été accueilli à Chambéry, est vrai, sauf peût-être ce *prétendu hommage rendu au Roi honnête homme par un fougueux patriote*.

Je présume, qu'en dénaturant la véritable et noble signification du mot *patriote*, M. de Saint-Genis a voulu

personnifier par cette expression, ce qu'on appelle maintenant radical ou irréconciliable. Les fougueux de ce parti ne sont guère disposés à rendre hommage aux vertus royales.

Cette réception enthousiaste du roi au théâtre de Chambéry prouve que la Savoie n'a pas l'instinct révolutionnaire.

Page 240. — En Savoie, les missions se succédaient à de courts intervalles, depuis trois ans ; point de paroisse qui n'eût eu ses plantations de croix, ses processions ; qui ne possédât sa confrérie de pénitents ; où l'homme suspect de tiédeur, accusé de libéralisme, ne fût montré au doigt.

La majorité de la population savoisienne était aussi intelligente que libérale dans la plus noble acception de ce mot ; *et elle marchait la tête haute sans craindre d'être montrée au doigt*. Il est vrai que le libéralisme d'alors n'avait point encore des tendances à de funestes et déplorables utopies, et qu'il n'était pas la négation de tout principe religieux.

Au lieu de consigner dans la page 240 des lamentations sur les missions, les croix, les confréries et les processions, usages anciens en Savoie, que n'avait pas proscrits le premier Empire, il aurait été de meilleur goût d'avoir, pour ceux qui allaient chercher les consolations de la foi dans ces cérémonies, la même tolérance qu'ils avaient eux-mêmes pour ceux qui y restaient étrangers.

1830-1834.

Pages 245 et 246. -- Pendant l'automne de 1831, le choléra fit en Savoie de tels ravages qu'on prit des précautions tardives pour isoler les pays infectés : trois seules issues restaient ouvertes pour sortir de Savoie ou y entrer : La route de St-Julien, celle des Marches, celle du Pont-de-Beauvoisin. Partout ailleurs, on risquait d'être fusillé par les paysans comme on faisait des soi-disant semeurs de peste en 1723.

Le choléra de 1831, dont parle M. de Saint-Genis, et le cordon sanitaire que les habitants des contrées infestées ne pouvaient franchir sans s'exposer à être fusillés, n'ont heureusement existé que dans son ouvrage. Cette maladie ne s'est manifestée en Savoie que deux fois : en 1854 et en 1867; au nom de la vérité, de l'humanité et de la civilisation, je donne donc un démenti à l'accusation de mesures et d'actes de sauvage barbarie cités au commencement de la page 246.

Page 246. -- En janvier 1832, l'abbé Guyon prêche la mission à Chambéry. Un an plus tard... le clergé célébra le fameux jubilé de Grégoire XVI où, pour arracher les populations aux légitimes préoccupations de l'avenir, on les sollicita par l'appareil des cérémonies religieuses, les processions aux flambeaux, les discours passionnés, les apostrophes véhémentes, les affiliations mystiques aux confréries et ces attaques imprudentes qui provoquent aux représailles. La dignité du culte fut compromise, l'ordre public troublé. Le gouverneur, M. de Launay, aussi violent que maladroit, ne sut ni

agir ni reculer à propos et, si les rues ne furent pas ensanglantées, on le dut à la fermeté conciliante du marquis d'Oncieu.

La mission de 1832 n'a pas eu lieu; le bon sens des autorités locales et de la population de Chambéry s'y est opposé; l'ouverture s'en est faite, il est vrai, le 6 janvier, par une procession à laquelle bien peu de personnes ont pris part, non, sans doute, par hostilité contre le principe religieux, mais parce qu'on avait le tort de vouloir la célébrer pendant le carnaval, malgré l'opposition de toutes les autorités gouvernementales et de Monseigneur Martinet, archevêque de Chambéry lui-même. Sans vouloir tenir compte des bonnes raisons d'inopportunité qu'on lui donnait, M. Guyon, égaré par son zèle, a envoyé au roi une demande de célébration de la mission revêtue d'un grand nombre de signatures dont l'authenticité n'a pu être vérifiée. Charles-Albert a répondu que, *puisque la population voulait la mission, il fallait la célébrer*. Cette mission ouverte le jour des rois n'a pas eu de lendemain; elle est tombée, le soir même, après de regrettables scènes qui auraient pu avoir de funestes conséquences sans la modération et la fermeté de M. le marquis d'Oncieu, gouverneur, et de M. le comte Pillet commandant de place.

Toute cette fantasmagorie de cérémonies religieuses par lesquelles le Gouvernement voulait arracher les populations de Savoie à de justes préoccupations de l'avenir, est une de ces déclamations si fréquentes dans les pages que nous parcourons.

M. de Launay que l'auteur veut rendre, avec bien de

légèreté, responsable des scènes de désordre, aux quelles a donné lieu la mission, ne remplissait point les fonctions de gouverneur; il n'était alors que colonel d'un régiment de cavalerie en garnison à Chambéry; il avait des ordres à recevoir de ses supérieurs, et ne pouvait prendre aucune initiative. Il s'est borné à commander, dans la nuit du 6 janvier et le lendemain matin, des patrouilles de cavalerie dans les rues presque désertes. Il est vrai qu'il a exécuté ces promenades militaires de surveillance avec une certaine dureté de formes provenant, sans doute, moins d'irritation de sa part contre les habitants de la ville, que d'ennui d'être obligé de faire un semblable service.

M. de Launay, devenu plus tard vice-roi de Sardaigne, était un homme honorable; il comptait beaucoup d'amis en Savoie, son pays natal. Après les désastres de Novare, il s'est dévoué en acceptant, quoique presque mourant de la maladie qui l'a emporté peu de temps après, le ministère des affaires étrangères dans le seul but de traiter de la paix sous des conditions moins défavorables avec l'Empereur d'Autriche dont il était personnellement connu; après avoir rendu ce dernier service à sa patrie, il s'est retiré pour achever de mourir.

Si ces lignes tombent sous les yeux de M. de Saint-Genis, je suis sûr qu'il regrettera d'avoir voulu flétrir la mémoire d'un homme qui avait droit à plus de justice.

Ce qui irritait surtout M. Guyon, c'était, disait-il, d'avoir échoué dans une bicoque savoyarde comme Chambéry, après avoir eu de si grands succès dans les principales villes de la France, sa patrie.

M. le marquis d'Oncieu était à cette époque gouverneur,

M. le comte Pillet commandant de place, le comte Pullini intendant général, et le comte Pettiti premier président du Sénat. Tous ces hauts fonctionnaires ont acquis dans cette circonstance de nouveaux titres à l'affection et à la confiance des habitants de Chambéry.

Malheureusement des rapports mensongers faits, a-t-on assuré, par le chef d'état-major, M. Martin d'Orfenga, étranger à la Savoie, ont amené la démission de M. d'Oncieu, aimé et respecté de tous ses compatriotes, et la mise à la retraite de l'excellent M. Pullini; M. Pillet envoyé commandant à Casal a obtenu, peu de temps après, du roi mieux informé, une complète satisfaction par sa promotion au grade de général.

Je dois ajouter que les *provocations aux représailles, la dignité du culte compromise, l'ordre public troublé*, que l'article cité attribue d'une manière générale aux cérémonies religieuses, se sont exclusivement bornés aux faits relatifs à la mission intempestive de M. Guyon.

Page 246. — Les fêtes du jubilé étaient à peine terminées qu'avorta un complot militaire, peu connu, dont le dossier, perdu à dessein, ne peut plus donner les détails.

La conspiration militaire dont parle l'auteur, page 246, est un fait malheureusement incontestable; elle était, paraît-il, un premier essai du mouvement qui a éclaté en 1834, sous la direction de Mazzini et de Ramorino.

M. de Saint-Genis, dit avec bien de légèreté, que le

dossier de la procédure de cette conspiration *a été perdu à dessein*. Les procédures pour complots dans lesquels des militaires se trouvaient compromis étaient dans les attributions d'un tribunal spécial, *l'auditoriat général des guerres* dont le siége était à Turin ; un vice-auditeur le représentait dans chaque circonscription d'intendance générale. C'est au bureau central de Turin que s'envoyaient les procédures terminées; c'est donc dans ses archives et non en Savoie que l'auteur aurait dû chercher le dossier de celle dont il s'agit ici.

Page 247. — La Congrégation était toute puissante : rien ne se faisait que par l'influence occulte et sous le pesant et mystérieux contrôle du clergé. Le trône n'était plus seulement adossé à l'autel, comme avait dit M. de Villamarina, il en était devenu le marchepied, il n'y avait pas, en Savoie, de comte de Montlosier pour dénoncer les abus de cet invisible pouvoir ; d'ailleurs l'établissement des Jésuites y était légal depuis 1823, et à qui confier sa plainte? Au roi? Il était d'autant plus enchaîné au clergé qu'il avait plus tristement déserté ses complices de 1821. Au parlement? Il n'existait pas...

Le tableau aux sombres couleurs que M. de Saint-Genis se complait à faire de notre Savoie, au début de la page 247, n'est heureusement que le produit d'une imagination obsédée par le *spectre noir*.

Il répète l'accusation faite à Charles-Albert d'avoir abandonné ses complices de 1821 ; il aurait dû, en historien consciencieux, reconnaître que le mouvement de cette époque était l'expression d'une noble pensée, celle de l'in-

dépendance italienne, qui devait avoir les sympathies, si non la complicité, du prince de Carignan, tandis que ceux dirigés plus tard par Mazzini, auxquels ont pris part des réfugiés ou exilés de 1821, avaient pour but le renversement de la monarchie. D'ailleurs, en 1833, les hommes compromis douze ans auparavant étaient presque tous paisiblement rentrés dans leurs foyers où plusieurs même remplissaient des fonctions publiques.

L'auteur aurait-il voulu qu'à son avénement au trône, le roi eût tendu une main débonnaire à ceux qui continuaient à conspirer publiquement, non plus pour l'indépendance de la patrie italienne, mais pour porter le désordre et l'anarchie dans leur pays, au nom des utopies d'un orgueilleux et implacable rêveur?

Nous avons vu de nos jours un grand souverain obéir à ce généreux sentiment de pardon évangélique ; je fais des vœux bien sincères pour que, à cet égard, l'avenir soit plus encourageant que la récolte d'apaisement recueillie jusqu'à ce jour.

Celui qui, étranger à la France, voudrait, avec les meilleures intentions de loyale impartialité, écrire l'histoire du deuxième empire, tomberait dans de grossières erreurs s'il allait chercher ses renseignements auprès des irréconciliables.

Page 217. -- ..... Au sénat? Il se donnait pour seule mission, etc.

Quelque soit mon désir de ne pas m'écarter de la ligne de modération que je me suis imposée, je ne ne puis,

sans un sentiment d'indignation, lire des phrases comme celle-ci : *Le Sénat? Il se donnait pour seule misssion de rédiger des sentences de mort contre des écervelés politiques, ou de porter, en se prélassant, le dais des processions.* La magistrature de Savoie avait droit, je ne veux pas dire ici, à plus de respect, mais à plus de justice. Elle a rempli avec courage et une noble impartialité tous ses devoirs, même les plus pénibles. Lorsqu'au nom des lois de son pays, elle a rendu les rares sentences capitales consignées dans ses archives, elle l'a fait avec douleur, mais en conservant la paix avec sa conscience.

Je l'ai déjà dit, les complots dans lesquels se trouvaient impliqués des militaires, n'étaient pas de la compétence du Sénat.

Peut-être M. de Saint-Genis aurait-il dû respecter les convictions religieuses de ceux qui portaient le dais dans les processions, fussent-ils même des sénateurs, mais en se permettant la triviale moquerie qui termine sa phrase, il a oublié que le premier devoir d'un historien est de ne pas s'exposer à être accusé de mensonge.

Le Sénat ne se prélassait point à porter le dais ; seulement, comme la magistrature française s'honore encore de le faire, et comme cela se pratique probablement dans tous les pays où on ne rougit pas d'être chrétien ; il assistait à la procession de la Fête-Dieu et marchait en corps et en robe rouge immédiatement après le dais qui, selon un usage ancien, tombé depuis en désuétude, était porté par les avocats les plus récemment inscrits sur le tableau de l'ordre.

Après la cérémonie, ces derniers se réunissaient dans un banquet de corps où ils invitaient tous leurs collègues.

Page 247. — ..... A la presse? Elle était muselée. A l'opinion? Elle flottait incertaine entre les horreurs qu'on lui débitait des libéraux et le dégoût que lui inspirait l'hypocrisie de l'oppression. C'est un grand embarras pour un gouvernement de sortir d'une insurrection. Compromis auprès des libéraux, exploité par la Congrégation, Charles-Albert vivait entre deux périls et trébuchait, l'âme navrée, de ses instincts révolutionnaires à ses obligations de roi absolu.

La presse est aujourd'hui une espèce de magistrature, malheureusement trop souvent exercée par des hommes qui mettent à la place de la conscience et d'un noble et désintéressé patriotisme, leur ambition, leurs passions et leurs haines; elle devient aussi, sauf d'honorables exceptions, un commerce où chacun fabrique et vend l'article, bon ou mauvais, dont il espère tirer le plus de bénéfice.

Ses anciens défenseurs en sont à se demander avec anxiété si la suppression de toute action modératrice qu'on invoque en sa faveur ne serait point l'ennemie la plus implacable de la société et de la liberté.

L'opinion des populations de Savoie était plus intelligente que ne le suppose l'auteur; elles rendaient hommage au vrai libéralisme qui était la religion politique de la grande majorité.

Nous savions alors, sans tutelle étrangère, apprécier à leur juste valeur les personnes et les choses, et ne subissions nullement la pression sur laquelle M. de Saint-Genis aime tant à insister; nous étions enfin aussi éloignés des routines rétrogrades que des déplorables théories de la démagogie.

Charles-Albert n'a pas été un roi sorti d'une révolution ; il est arrivé sur le trône au nom des lois de son pays, par droit d'hérédité. C'est aussi par dévouement pour sa patrie et non par instinct révolutionnaire, qu'il a renoncé, de son plein gré, au pouvoir absolu en devenant roi constitutionnel.

Page 247. — On accusait, à Rome, de tiédeur et de libéralisme les prêtres de la Savoie ; on les fit surveiller de fort près par les prêtres de la Propagande, les Dominicains et surtout les Jésuites.

Je doute que des prêtres de Savoie aient fait à M. de Saint-Genis la confidence de la suspicion et de la surveillance dont il prétend qu'ils étaient l'objet.

Si le fait cité par l'auteur est vrai, il prouve d'ailleurs combien il y a injustice de sa part à insister avec tant de persistance dans son accusation d'action anti-libérale de ce même clergé sur l'opinion publique.

Page 249. — Les commissions militaires firent fusiller quelques jeunes gens plus exaltés que coupables. Le Sénat sauva les autres en évoquant l'affaire ; douze des plus compromis furent condamnés, par contumace, à être pendus.

Après avoir voulu jeter l'odieux et le ridicule sur le Sénat de Savoie quelques lignes auparavant il lui rend ici un juste hommage ; un historien doit éviter des contradictions si rapprochées, sans les motiver par des faits différents tour à tour honorables ou blâmables.

Les exécutions militaires faites à Chambéry ensuite du complot précité ont été au nombre de cinq; deux personnes étrangères à l'armée prises les armes à la main dans la tentative d'invasion par les Echelles, ont été fusillées ; heureusement le mouvement de 1834, dirigé par Ramorino, n'a coûté la vie à aucun des insurgés.

Le but républicain de cette dernière tentative était peu sympathique à notre pays, à l'exception de quelques jeunes gens généreux, mais sans expérience, et d'un petit nombre d'ambitieux prêts à exploiter les agitations de ce mode de gouvernement. Le bon sens savoisien comprenait très bien que ce système, séduisant en théorie, est celui dont l'application présente le plus de difficultés, car on ne trouve pas, à l'époque actuelle, les vertus de désintéressement, de loyale fraternité, de dévouement et d'abnégation qui sont pour lui une condition indispensable de stabilité et de durée. En un mot, ce n'est pas la république que l'on craignait, mais les prétendus républicains qui promettent la liberté et ne donnent que le despotisme le plus brutal et le plus intolérable.

1835-1838.

Page 250. — La Savoie, enveloppée par les clameurs de l'émeute, à deux pas des insurrections de Lyon (9 *au* 13 *avril*), de Grenoble et de Vienne; sollicitée par ses propres enfants, exilés ou émigrés ; voyant l'Europe entière livrée à la guerre civile, depuis les Romagnes, le Modenais, l'Espagne, le Portugal, jusqu'aux grandes cités anglaises, la Savoie ne protesta que par son silence.

La page 250 commence par des réflexions un peu déclamatoires et qui me paraissent aussi manquer de clarté. Je ferai cependant observer à l'auteur que les *sollicitations des propres enfants de la Savoie exilés* ne pouvaient exercer une grande influence sur nous, car, on ne comptait plus alors qu'un bien petit nombre de Savoisiens exilés pour causes politiques.

Quant à la portion laborieuse de nos compatriotes qui émigrent volontairement pour aller à l'étranger, en France surtout, chercher du travail, ils savent trop bien que l'ordre et la tranquillité sont leur première condition de succès, pour faire appel à l'insurrection.

Le caractère savoisien donne d'ailleurs peu de prise aux provocations de cette nature, tout en inspirant quelque indulgence pour le sentiment d'irritation qui les motive.

Page 250. — Les services administratifs devinrent l'objet d'améliorations importantes ; le Duché eut deux intendants généraux, l'un à Chambéry, l'autre à Annecy, ce qui permit une plus prompte expédition des affaires..... La ville de Conflans, réunie au bourg de Lhôpital, prend le nom d'Albertville (19 décembre 1835).

Le mouvement d'améliorations progressives n'a pas cessé dans notre patrie : cependant l'opinion publique n'a pas été unanime en Savoie pour applaudir au morcellement du pays par la création de l'intendance générale d'Annecy : l'état d'antagonisme, qui a toujours un peu divisé les deux portions du territoire sarde séparées par

les Alpes, nous faisait désirer de rester unis en un seul faisceau dans l'intérêt de notre juste part d'influence.

Le même sentiment s'est reproduit en 1860 : le conseil divisionnaire de Chambéry a reçu à cette époque une députation des villes de Bonneville, Saint-Julien et Thonon, pour l'engager à demander que la Savoie ne formât qu'un département : tout en reconnaissant qu'une population de 500,000 âmes, unie en une seule circonscription, aurait plus d'importance et d'influence que fractionnée en deux départements, le conseil n'a pas cru devoir solliciter ce mode d'organisation, qu'on aurait probablement obtenu, dans la crainte qu'il n'entraînât la suppression de la cour d'appel.

La réunion des villes de Conflans et de Lhôpital, sous le nom d'Albertville, a été un hommage rendu au roi Charles-Albert, mais n'a nullement réagi sur la prospérité de la province dont elles étaient le chef-lieu, et sur celle de la Savoie en général. Cela est si vrai, que, sur la demande d'une des parties intéressées, il a été sérieusement question, peu de temps avant l'annexion à la France, de rendre leur indépendance municipale à chacune de ces deux villes.

Page 250. — Le gouvernement se relâche des rigueurs de 1831, et tolère certaines manifestations de la pensée que Charles-Félix eût puni de l'exil ou des galères.

Pages 250 et 251.—On s'était habitué à certains abus, on craignit de payer d'une absorption, plus complète encore du pays par l'élément italien la rançon de quelques avantages apparents.

En parlant de ***manifestation de la pensée que Charles-Félix eût puni de l'exil ou des galères,*** l'auteur oublie qu'il vient de rendre, peu de pages auparavant, de justes hommages à la modération du roi. Avant de se contredire par de semblables insinuations, il faut au moins les motiver sur des faits.

C'est à tort aussi que M. de Saint-Genis veut faire de la Savoie une espèce d'Irlande : bonnes ou mauvaises, les mêmes lois étaient applicables à toutes les parties des Etats sardes.

Page 251. — Quantité de jeunes gens intelligents, formés à la prêtrise par l'éducation essentiellement religieuse qui dominait depuis 1823....., s'étaient expatriés et se dévouaient en Chine, sur la côte de Coromandel, au fond du Thibet, à d'obscurs devoirs. On écrirait une étude pleine d'intérêt sur cette émigration spéciale. Et quel rapprochement! La servitude de la patrie devenant, au delà des mers, la cause d'une expansion plus rapide et plus féconde du rachat évangélique de peuples ignorants.

Ce n'est point la prétendue servitude de la Savoie qui a lancé une partie de son jeune clergé dans les missions lointaines, mais la charité, le dévouement évangélique : ce qui le prouve, c'est le plus grand développement progressif de cette espèce d'émigration depuis les événements de 1848.

Les éloges du zèle civilisateur de ce jeune clergé qui terminent la page 251, doivent avoir d'autant plus de prix pour lui, que l'auteur n'en est pas prodigue à son égard.

Page 233. — **Les rares symptômes de vie publique qui se produisent çà et là ne sont plus dissimulés avec le même soin que par le passé. On autorise la presse à raconter les fêtes de Sallanches (11 juin 1837), de la Roche (12 juillet 1838), où se réunissent les officiers et les musiciens des gardes urbaines du Faucigny; sous le drapeau bleu à croix blanche, aux airs rhythmés des vieilles mélodies. Le patriotisme assoupi se réveille.**

Si M. de Saint-Genis avait assisté aux fêtes des Chevaliers Tireurs et aux réunions musicales qu'on célébrait, bien des années avant celles de Chambéry, à Bonneville, et dans plusieurs autres villes du Chablais, du Faucigny et de la province d'Annecy; s'il avait été témoin de la gaîté et de la franchise de langage qui animaient ces charmantes solennitées où se trouvaient réunis dans un banquet fraternel la population et les autorités, il n'aurait pas osé dire si souvent que la Savoie gémissait et s'éteignait dans l'asservissement; mais, tout en rendant plus de justice au gouvernement, il aurait reconnu qu'elle saurait, au besoin, résister à toute espèce d'oppression.

Quant à ses chants, il aurait appris que, sans dédaigner les simples et touchantes mélodies des temps passés, nous savions reproduire aussi les plus belles inspirations des poètes et des compositeurs modernes.

Le patriotisme de la Savoie n'a jamais sommeillé; mais nous n'avons pas la manie, que l'on prend trop souvent pour du patriotisme, de dénigrement de toute autorité qui fait injurier avec haine le lendemain le pouvoir qu'on a acclamé avec enthousiasme la veille.

Page 254. — .... Aussi la cour se hâte-t-elle de faire prêcher des missions à Cluses, centre industriel le plus important de la vallée de l'Arve, par le célèbre père Lævenbruck, orateur véhément et persuasif, dont on comparaît la vigoureuse éloquence à celle du père Bridaine.

Page 255. — La révolution reprenait ainsi possession de la légalité après une réaction qui avait duré 24 années.

Je crois la cour de Turin bien innocente du délit *d'attentat au développement de la vie publique* que lui impute l'auteur au début de la page 254 ; ce que je puis affirmer, c'est que ces véhémentes prédications, qui retentissent encore, à 40 ans de distance, aux oreilles de M. de Saint-Genis, n'ont pas eu le moindre retentissement à Bonneville que j'habitais alors, éloigné de Cluses de 14 kilomètres seulement, quoiqu'il y ait entre ces deux villes d'actives et journalières relations.

Chaque commune de Savoie avait des fondations consacrées à des missions ; l'emploi de ces sommes était dans les attributions exclusives du clergé sur lequel le gouvernement n'exerçait à cet égard aucune action.

Le mot *révolution* n'est guère applicable à des améliorations réalisées sans soulèvement et sans violence, sous la seule pression de l'expérience et du bon sens des populations et du gouvernement.

1840-1844.

Page 260. — Jean-Pierre Veyrat, jeune exilé que le malheur

fit chrétien, rentra dans son pays après sept ans d'absence. En 1841, il fit imprimer ses poésies : *La Coupe de l'exil* qu'on lut avec émotion ; l'édition fut épuisée en quelques semaines. Il promettait un rival à Claude de Buttet ; on l'appela prématurément le Lamartine des Alpes ; nul doute qu'avec l'âge, il n'eût acquis un talent plus personnel et plus original, mais il mourut en 1844. Ses rêveries sont la paraphrase de ces beaux vers :

« Oui ! si rude que soit le sein de la patrie,
« Et si rare le lait dont la lèvre est nourrie,
« Oui, la patrie est douce et l'exil est amer ! »

Sa philosophie, faite de mélancolie et de religion, se résume dans cette pensée délicate :

« Et cet arbuste, hélas ! si frêle
« Qu'un oiseau courbe de son aile,
« Ce roseau qu'un jour voit périr,
« N'ont pas assez de cette terre,
« Seigneur ! pour vivre et pour mourir ! »

Quand les pages de l'auteur sont l'expression de la vérité, il sait toujours la reproduire dans un noble et beau langage. La vie de M. Veyrat est dans ses écrits ; en les lisant, M. de Saint-Genis l'a vue se dérouler toute entière sous ses yeux ; il n'a donc parlé ici que de ce qu'il connaissait bien, et les lignes que je viens de citer, empreintes d'une sympathique émotion, sont dignes du poète à la mémoire duquel elles sont consacrées.

Comme tant de jeunes gens à imagination poétique, M. Veyrat a peut-être rêvé la gloire et son brillant cortège ; c'est cette illusion décevante qui a prolongé son exil en le retenant plus longtemps à Paris où il n'a trouvé que de

stériles bienveillances et de cruelles déceptions qui, sans doute, lui ont inspiré ces baaux vers brûlant de l'amour du sol natal.

Ce n'est que sur les sollicitations réitérées de ses nombreux amis qu'il a adressé au roi une pièce de vers finissant par ses mots :

Sire, voici ma plume, elle vaut une épée.

Ces vers ont été remis par M. le comte Avet, garde des sceaux, à Charles-Albert qui s'est empressé de faire répondre au jeune poète que sa patrie le recevrait comme un de ses enfants.

M. Veyrat, dont le talent était apprécié autant qu'il était aimé pour son beau caractère, a trouvé de nobles sympathies à Turin ; malheureusement la mort, en le frappant si jeune encore, n'a pas permi à ceux auxquels il avait inspiré un intérêt paternel de réaliser leurs espérances pour son avenir.

Je reproduis ici une lettre en vers inédits par laquelle M. Veyrat a offert à la duchesse de Savoie, devenue plus tard la reine Marie-Adélaïde, un exemplaire de ses poésies intitulées : *La Coupe de l'exil*. Ces vers ont été improvisés en quelques minutes dans le cabinet et en présence du comte Avet.

Madame,

On dit que sur la page où pleure ma souffrance
Votre regard ému un jour s'est arrêté,
Et que dans votre ciel d'amour et d'espérance,
Le cri de ma douleur jusqu'à vous est monté :

On dit, serait-il vrai ? que votre main chérie
A cueilli quelques fleurs dans mon bouquet d'hiver,
Et qu'un mot est tombé de votre âme attendrie,
Doux comme la rosée aux plantes du désert.
Puisque ces pauvres fleurs, de tant d'ombre couvertes,
Ecloses sous le vent de mon champ de douleur,
Bruyères des rochers et des grèves désertes,
Ont un parfum amer qui plaît à votre cœur,
En voici du même arbre et du même rivage ;
Frêles et sans appui les vents les fermeront ;
Mais lorsque vous verrez pâlir leur vert feuillage,
Souriez-leur, Madame, elles refleuriront.

1845-1846.

Pages 265 *et* 266. — Mais l'organisation du *Sunderbund*, la suppresson des couvents de l'Argovie et du Valley, l'intolérance bernoise, la défaite des catholiques, l'expulsion des Jésuites, (juillet-novembre 1847), intéressant leurs propres croyances, touchant à des intérêts communs, sollicitèrent leur attention et furent vivement discutés par l'opinion publique, surtout lorsque Genève devint le refuge des exilés démocrates..... Tandis que la Suisse semble adopter les maximes mazziniennes, etc.

Sans doute la Savoie se préoccupait de la réunion à Genève, le point le plus accessible de nos frontières, des éléments cosmopolites de révolution qui pouvaient exercer sur elle une influence, désirée par quelques-uns, redoutée par le plus grand nombre ; mais elle s'intéressait très peu aux luttes dont la Suisse était le théâtre : Elles avaient leur origine dans la différence des croyances religieuses qui divisaient ce petit état, tandis que notre pays était exclusivement catholique.

D'ailleurs nous étions rassurés dans notre affection de bon voisinage par le choix fait du général Dufour pour commander l'armée fédérale ; nous savions que ce personnage, aussi distingué par son talent que par sa modération, avait un dévouement fraternel pour tous ses compatriotes, sans distinction de croyance, et qu'il saurait concilier, dans l'accomplissement de sa mission, les devoirs de l'humanité avec le maintien du pacte d'union des différents cantons.

Le gouvernement suisse ne sera que médiocrement flatté de l'appréciation de l'auteur, quand il prétend que cette république acceptait les maximes mazziniennes.

Page 266. -- ..... L'Italie est entraînée vers *l'idée unitaire* par les écrits d'Azeglio, de César Balbo, de Gioberti, de Mamiani. La Savoie n'adoptait ni ces maximes ni cette idée.... Les premiers actes de Pie IX sont des bénédictions et des libertés. Tout se règle d'abord sur la sagesse de ses pensées.

La maison de Savoie a suivi à cette époque ses traditions séculaires d'agrandissement au delà des Alpes et d'indépendance italienne ; mais il n'avait été au début nullement question d'unité.

La Savoie était loin d'être hostile à la noble pensée d'indépendance de la Péninsule ; elle l'a prouvé au prix de son sang sur de glorieux champs de bataille.

Oui, Pie IX s'était mis franchement à la tête du mouvement italien, et un des premiers, il donnait l'exemple d'une organisation libérale, lorsque son ministre, M. Rossi, fut lâchement, et presque sous ses yeux, assassiné par les

séides de Mazzini : ces conspirateurs se souciaient très peu, comme ils l'ont proclamé plus tard, des institutions par lesquelles étaient régis les Etats du Pape, car ils étaient bien plus les ennemis de la papauté et du principe religieux qu'elle représente que de son système gouvernemental qui n'était pour eux qu'un prétexte.

Page 267. -- ..... A Turin, Balbo désavoue la hardiesse des utopistes; Mazzini semble abdiquer dans les saintes mains du Pontife; M. Guizot le retient, M. Thiers l'encourage, lord Minto le pousse en avant..

On aimerait à avoir sous les yeux des pièces justificatives de l'action que, selon l'auteur, les conseils de MM. Guizot et Thiers ont exercée sur les actes de Mazzini : sans doute ces deux hommes d'état étaient dans une trop haute position pour rester indifférents à l'agitation italienne, notoirement excitée par Lord Minto, agent de l'Angleterre, de cette colossale maison de commerce qui ne voit dans les autres états européens que des maisons rivales auxquelles elle est intéressée à susciter des embarras par tous les moyens possibles ; mais rien, dans les écrits et dans les actes des deux éminents diplomates français, n'autorise à croire que Mazzini ait reçu de l'un ou de l'autre des encouragements à son hostilité contre le Pape.

1847-1848.

Page 268. -- Emu par de vigoureuses et patriotiques manifestations, le roi céda, et la promulgation spontanée des lois organiques du 29 octobre 1847 consomma la rupture définitive. etc.

Page 274. — Les libéraux, après le premier entraînement, firent toutefois remarquer certaines dissonnances que la réaction avait introduites dans l'économie des lois organiques..... *Ces réformes ont un inconvénient, c'est d'être un octroi du bon plaisir; un caprice les donne, un caprice les reprend.*

Les réformes consacrées par les lois organiques du 29 octobre 1847, ont été accueillies avec satisfaction par la Savoie; on les a regardées comme un premier pas vers une prochaine et complète transformation de la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle.

Les murmures signalés par l'auteur étaient l'expression des impatiences d'une minorité qui s'exerçait au radicalisme et ne voulait rien recevoir de l'initiative royale.

Page 274. -- La crise d'Italie devint l'un des embarras de la diplomatie européenne; la question des réformes locales faisait place à celle de l'indépendance; l'idée *d'unité* dominait désormais toutes les autres.

Avant la coalition de toutes les sociétés plus ou moins secrètes qui aujourd'hui enveloppent la France et l'Europe dans un vaste réseau, il était si peu question d'unité italienne que l'association de la *Jeune Italie* avait consacré, plusieurs années avant 1839, l'organisation de ce beau pays, affranchi de toute domination étrangère, en trois royaumes fédérés; celui du nord, celui du centre et celui du midi, ayant pour capitales Turin, Rome et Naples.

Ces détails m'ont été répétés plusieurs fois par un ami

intime aussi distingué par sa haute intelligence que par les qualités du cœur; l'Italie n'avait pas d'enfant plus dévoué que lui (1).

L'avenir prouvera si ce système, consacré plus tard par le traité de Zurich, n'était point préférable à celui qui a prévalu, et qui a bien des épreuves encore à subir avant d'avoir conquis le degré de stabilité nécessaire à sa prospérité.

Page 272. — Comment une dynastie si brillante, si populaire, ne trouvait-elle, de ce côté des Alpes, que méfiance et injustice? c'est que la Savoie, respectueusement attachée au Prince, détestait le Piémont.

Il n'est pas vrai que la Savoie détestât le Piémont; il existait seulement entre les deux pays un certain antagonisme, résultat inévitable de leurs positions différentes; peut-être aussi subissions-nous trop l'influence du sentiment de la déchéance que nous avaient infligée les agrandissements successifs de la maison de Savoie au delà des Alpes; nous étions une puissance déchue!

Il y avait encore dans les appréciations de la Savoie à l'égard du Piémont beaucoup de cette crainte affectueuse qu'on éprouve pour un frère en le voyant se lancer avec trop d'ardeur dans une carrière aventureuse semée d'écueils.

---

(1) Voir la note 7.

Page 275. — La Savoie ne s'y trompa point. Désormais, la fédération devenait un rêve, et c'était l'indépendance unitaire que le Piémont allait poursuivre *per fas et nefas*. Aussi les menifestations eurent-elles un caractère bien différent, suivant qu'elles se firent sur l'un ou l'autre revers des Alpes... La presse, organe du parti conservateur et libéral, me paraît être, pour ce court instant, l'interprète exact de l'esprit public : car le peuple des campagnes et les artisans des villes obéissaient encore aveuglément aux ordres du clergé et des propriétaires fonciers qui seuls possédaient l'influence.

Comme je viens de le dire, même au delà des Alpes, on ne se préoccupait d'abord que de la noble pensée de conquérir l'indépendance italienne, sans songer à son unité; ce sont les intrigues du parti mazzinien pour faire surgir de la lutte l'unité et la république, qui ont paralysé les efforts héroïques de l'armée commandée par Charles-Albert, et changé en désastres les succès du début de la première campagne.

L'auteur retombe, à la fin de la page 275, dans l'erreur qui est arrivée chez lui à l'état d'idée fixe, celle de l'asservissement de notre pays sous le despotisme clérical et celui des propriétaires fonciers; ces pages reproduisent presque ici le même anathème que fulminent les hommes de désordre des clubs parisiens contre le clergé et la propriété qu'ils rendent responsables *de tous les maux de la société*.

Dieu veuille qu'il ne s'exerce jamais sur nos campagnards et nos artisans de plus funeste influence.

Tous les habitents de nos communes rurales cultivent p'ailleurs leur patrimoine, et c'est l'amour de la propriété

et du travail qui est leur meilleur conseiller et a été jusqu'ici pour eux un bouclier contre l'envahissement des doctrines anti-sociales.

Page 276. — L'organe des politiques atténuait ainsi les manifestations bruyantes dont la ville de Chambéry fut le théâtre dans la journée du 10 janvier 1848. Le peuple se livrait sans arrière-pensée à son enthousiasme ; les jeunes gens applaudissaient, avec la confiance de leur âge, aux temps nouveaux dont ils se croyaient les maîtres.

La fête célébrée au théâtre de Chambéry, le 10 janvier 1848, a présenté un beau spectacle d'union, de loyale fraternité et d'enthousiasme ; mais cette communauté de joie et d'espérance a été bientôt refroidie par les démonstrations révolutionnaires de la démagogie ; elles n'ont pas tardé à prouver aux plus incrédules que les hommes de ce parti n'appréciaient les institutions de 1848, que comme une étape qui conduirait bientôt au triomphe du radicalisme. Ces démonstrations des rues et des places publiques avaient au reste pour acteurs principaux des ouvriers étrangers à la Savoie.

Plusieurs toasts ont été portés dans ce banquet par des personnes qu'avaient désignées les commissaires organisateurs de la fête : Je n'en reproduirai ici qu'un seul, parce qu'il est le moins long et qu'il me paraît être l'expression fidèle des sentiments qui animaient à cette époque la population de Chambéry ; c'est celui porté à Pie IX.

« Messieurs, des hommes providentiels viennent de « temps en temps remplir ici-bas une mission divine.

« Parmi ces nobles bienfaiteurs de l'humanité, la reconnaissance proclame l'auguste Pontife qui vient de consacrer la sainte et féconde alliance de la religion et de la liberté ; non de cette liberté éphémère qui ne sait que détruire et d'ailleurs ne pourrait prendre racine dans cette terre classique de la fidélité, mais de la liberté sage et intelligente, de la liberté amie de l'ordre et du progrès, destinée à civiliser le monde.

« C'est au nom de ce principe évangélique proclamé du haut de la chaire de saint Pierre que cette cité naguères divisée par d'injustes préventions, présente aujourd'hui dans cette enceinte le beau spectacle d'une réunion de famille animée des mêmes sentiments d'amour, de reconnaissance et de joie.

« Dès ce jour commence pour nous une ère de confiance et d'union fraternelle. Tous appelés à contribuer au bonheur de la grande famille savoisienne, nous saurons chacun remplir nos missions différentes sans jalousie et sans dédain, car tout est noble dans le concours individuel au bien général.

« Cette religion de fraternité et de patrie existait au fond du cœur de tous les enfants de notre chère Savoie, mais elle avait besoin d'être fécondée par une céleste rosée.

« Honneur à ceux qui ont ouvert les sources de cette rosée bienfaisante.

« A celui qui le premier fut l'organe d'un noble concert d'augustes et royales volontés.

« Au régénérateur de l'Italie.

« A celui enfin dont le nom seul est un long cri d'allé-
« gresse qui retentit dans le monde entier : *A Pie IX !* (1).

Dans les premières lignes du texte de la page 276 qu'on vient de citer, l'auteur fait allusion à l'article du *Courrier des Alpes* qu'il reproduit avec nuance de blâme et qui, cependant, me paraît très sensé (2).

Page 276. — Les meneurs..... essayèrent de modérer cet entraînement plus spontané, plus unanime, et si l'on peut associer deux mots qui paraissent contradictoires, plus réfléchi qu'ils ne l'attendaient d'un pays qu'on jugeait insouciant, crédule, ignorant, inerte.

Les meneurs qui, d'après M. de Saint-Genis, croyaient que la Savoie était *insouciante*, *crédule*, *ignorante* et *inerte*, n'étaient, sans doute, pas des Savoisiens, car nous nous connaissons et estimons trop les uns les autres pour nous calomnier réciproquement par de semblables épithètes.

Les habitants de notre patrie ne donnent à personne le droit de se croire *leurs meneurs* ; ils ont des égards, de la déférence pour ceux qui le méritent, mais jamais du servilisme.

La Savoie est aussi le pays où les exagérations du journalisme, à quel parti qu'il appartienne, exercent le moins d'influence.

---

(1) Voir la note 8.

(2) L'article du *Courrier des Alpes* reproduit aux pages 275 et 276 se termine par ces mots : *un immense cri de joie et de reconnaissance salua cette ère nouvelle.*

Si M. de Saint-Genis connaissait mieux le caractère savoisien, il n'aurait pas été égaré par cette idée fixe de *meneurs* et de *menés* qui se reproduit si souvent sous sa plume : elle est la cause de presque toutes ses erreurs.

Des hommes que l'auteur ne connaissait pas assez, des malheureux prétendants au triomphe électoral, lui ont dit qu'ils ne pouvaient jamais obtenir la majorité à cause de l'influence abrutissante du clergé, et alors, sans se douter que le bon sens savoyard était le seul coupable, M. de Saint-Genis a proclamé la domination du cléricalisme en Savoie.

Cette espèce d'injure qu'on jette à ceux qui ne veulent pas s'incliner devant le drapeau du radicalisme, est déjà bien usée ; il serait temps d'en inventer une autre.

Je désirerais d'ailleurs qu'on voulût bien s'expliquer sur la signification du mot clérical et me dire si on est coupable de cléricalisme parce qu'on a conservé la foi de ses pères sans cependant devenir intolérant ; et parce qu'on respecte et entoure d'affection les membres du clergé qui remplissent dignement leur ministère de consolation et de charité, tout en reconnaissant que le zèle peut avoir ses excès ?

Page 277. — Un très-jeune poète, l'avocat Piaget, rima quelques strophes où le nom du roi se mêlait à ceux de patrie et de liberté. Le musicien chargé de noter ces vers se sentit défaillir à la dernière heure ; il désespéra de trouver le rythme et l'accent rêvés et, par une inspiration patriotique, adapta l'air de la *Marseillaise* à *la Savoyenne*. Le lyrisme entraînant et passionné de la musique

donna des ailes à cette strophe particulièrement éloquente et qu'on chanta bientôt d'un bout à l'autre de la Savoie :

« Peuples ! nous étions dans l'attente,
« La nuit du passé va finir !
« Par lui la Presse déliée
« Fera parler sa libre voix ;
« Toute tête sera pliée
« Sous le niveau des mêmes lois !
« Tout culte aura son sanctuaire !
« Tout culte aura droit de cité !

M. de Saint-Genis est quelquefois poète dans sa prose ; il doit donc savoir que pour adapter un air connu à des couplets, il faut que l'auteur ait suivi dans leur composition le rythme exigé par le chant, c'est-à-dire que les vers aient été faits pour l'air.

Les strophes de M. Piaget, aujourd'hui membre de la Cour d'appel de Grenoble, ont été écrites pour l'air de la *Marseillaise* et il n'a été nullement question de leur en chercher un autre.

M. l'avocat Puget, jeune poète savoisien, a aussi alors payé son tribut poétique, et ses vers, qui ont eu l'honneur d'être chantés sur une musique notée exprès pour eux par le compositeur Gentil-Maurin de Chambéry, n'ont pas été moins chaleureusement applaudis et ont obtenu la même popularité.

La Marseillaise a souvent conduit nos soldats à la victoire, elle a élevé jusqu'à l'héroïsme, le courage et le dévouement de nos valeureuses armées. Ce chant qui a été inspiré à Rouget de Lisle, la veille du combat, par un pur et patriotique enthousiasme, est admirable sur un

champ de bataille, en face de l'ennemi ; mais il a été souvent aussi, dans le sein de notre France, le lugubre signal de bien des scènes fratricides de terreur et de sang, dont il évoque le douloureux souvenir.

Dans le nombre des jeunes gens qui ont partagé avec l'ardeur généreuse de leur âge les entraînements et les espérances de cette époque, plus d'un n'ont pas tardé à être désillusionnés en voyant surgir le despotisme brutal de ceux qui, tout en criant plus fort le mot *liberté,* voulaient en avoir seuls le monopole.

> *Pages* 278 *et* 279. — La proclamation royale du 8 février qui promet une constitution est lue au milieu d'un enthousiasme qui redouble à chaque groupe. Les premiers informés se dispersent aussitôt par la ville et relisent la proclamation de café en café. Des milliers de lumières s'allument... Le jeudi, cet élan résiste à une pluie battante... Les femmes de Maché placent le laurier dans leurs cheveux.

Dans les pages 278 et 279, l'auteur exagère l'aspect d'exaltation que présentait la population de la ville de Chambéry. Les plus bruyants n'étaient peut-être pas les constitutionnels les plus consciencieux : il y avait ce jour-là, à côté de la loyale satisfaction, l'enthousiasme d'apparat et d'excitation.

> *Page* 281. — Les événements sont si près de nous, qu'ils restent confus et brouillés ; la multitude des écrits et des témoins, les causes secrètes encore dissimulées, l'intérêt de ceux qui trompèrent, la pudeur de ceux qu'on trompa,

et la vanité, la crainte, les mille passions mauvaises qui font de l'homme un *perpétuel menteur*, que d'obstacles à écarter d'une main ferme, que de pièges à deviner, que de vaines apparences à dissiper! Nommer un tel? Accuser celui-ci? Y pensez-vous? Ce sont choses trop près du temps présent et qui sont dangereuses à mettre en lumière. Pourquoi remuer ces souvenirs? Laissez le flot du passé emporter tout cela et ne risquez pas de vous perdre vous-même en essayant d'arracher ces épaves au débordement des faits contemporains.

Page 282. — Tel est le langage des gens habiles qui se croient assez sincères dès qu'ils n'ont pas menti. Mais le plus vif attrait de l'histoire n'est-il pas dans ce cahos de contradictions dont il faut dégager la vérité comme on cherche le diamant dans le sable ou la perle au fond des mers? Et l'histoire elle-même n'est-ce point l'art d'appliquer aux heures présentes les enseignements du passé?.....

Le 24 février 1848, à l'heure où un trône se brisait à Paris, le Conseil général de Chambéry réclamait du roi Charles-Albert qu'un article spécial du statut consacrât pour la Savoie le maintien de la langue française dans la rédaction des lois, les discussions parlementaires et les plaidoieries devant les cours suprêmes.

M. de Saint-Genis commence le chapitre X par une espèce de justification des pages suivantes, basée sur les difficultés d'écrire l'histoire contemporaine d'après des renseignements donnés par ceux qui en ont été les témoins et les acteurs tous intéressés, dit-il, à cacher qu'ils ont été *trompeurs ou trompés*.

Je proteste d'abord contre la classification des habitants de mon pays *en trompeurs ou trompés.*

Et puis, comment fera donc l'étranger qui voudra écrire l'histoire d'un peuple qu'il ne connaît pas? peut-il avoir la prétention de reproduire les faits contemporains sans les recueillir de la bouche même de ceux qui en ont été témoins ou dans les documents écrits de l'époque? mais, comme je l'ai déjà dit, ces récits et ces documents, il ne faut les adopter qu'après les avoir contrôlés les uns par les autres, et s'être assuré, par un examen consciencieux et une espèce d'enquête, qu'ils ont le caractère de la vérité historique dégagée de tout esprit de parti.

La prévention entre par bien des portes dans le cœur humain et, si elle a su y faire une petite brèche, elle devient bientôt maîtresse de la place.

Ce que dit l'auteur au début du même chapitre prouve que quelques voix amies lui ont donné de bienveillants avertissements sur lesquels il aurait été convenable qu'il n'eût pas essayé de jeter le ridicule; s'il a cru que ces conseils lui étaient donnés *contre* et non en faveur de la vérité, il a bien fait de ne pas en tenir compte, mais ils lui imposaient l'obligation de chercher cette vérité avec une plus scrupuleuse impartialité et avec un esprit dégagé de toute prévention.

L'auteur a tracé dans un beau langage les devoirs de l'historien à la page 282; et cependant à mesure qu'on avance dans la lecture de son troisième volume, on reconnaît qu'il s'est bien souvent laissé égarer par les récits et les écrits les moins dignes de foi.

Une réclamation semblable à celle du conseil *municipal*

de Chambéry avait déjà été faite par le Congrès, corps électif remplacé en 1848 par le Conseil divisionnaire ; et ce dernier, lui-même, dans sa première session (du 15 au 28 juin 1849), a demandé que tous les actes du gouvernement dont l'original était rédigé en italien fussent traduits en français avant d'être envoyés en Savoie. Ce vœu n'a pas tardé à être réalisé. Le gouvernement de Turin n'a d'ailleurs jamais méconnu les droits de la Savoie à cet égard, puisque le Code civil promulgué, le 20 juin 1837 a été rédigé à double original, l'un en italien, l'autre en français.

Page 283. — Tandis que les ouvriers, affamés par quatre mois de fêtes civiques et de chômage, demandent *du travail ou du pain.*

Ces quatre mois de fêtes civiques et de chômage qui forcent les ouvriers affamés à demander du travail ou du pain sont une absurbe exagération ; on ne devrait pas la voir figurer dans un ouvrage sérieux. Elle est injurieuse pour le bon sens savoisien.

Page 283. — ...... Survient la dépèche annonçant la promulgation du statut. Cette nouvelle qui, quelques jours plus tôt, aurait provoqué de bruyants transports, passe d'abord inaperçue au milieu de l'inquiétude universelle ; toutes les oreilles, tous les yeux étaient tournés vers Paris.

M. de Saint-Genis oublie trop vite ce qu'il vient de dire,

d'enthousiasme qui redouble à chaque instant et de quatre mois de fêtes civiques. (Voir pages précédentes).

La constitution du 4 mars 1848 a été accueillie avec espérance et avec joie, et ***n'a nullement passé inaperçue*** ; cependant la république proclamée à Paris par le peuple d'Europe qui a peut-être le moins les qualités, les mœurs et les vertus nécessaires à la sagesse et à la stabilité de ce système gouvernemental, faisait prédominer alors les craintes sur l'avenir.

C'est sous cette influence que se sont manifestés en Savoie deux courants : l'un entraînait vers la France révolutionnaire tous les hommes qui, loin de craindre l'anarchie que la république amène trop souvent avec elle, l'appelaient de tous leurs vœux ; ceux-là étaient en bien petit nombre, mais ils avaient avec eux les Savoisiens dont les loyales convictions républicaines, croyaient que, sous ce drapeau, on pouvait réussir à fonder un gouvernement honnête et populaire, ***n'ayant peur de personne et n'épouvantant personne.*** Il faut le dire, ils comptaient encore dans leurs rangs ces déclassés ruinés par l'inconduite, la débauche et la paresse qui déshonorent le titre de républicain qu'ils se donnent, car ils ne sont que d'ignobles oiseaux de proie, heureusement bien rares dans notre Savoie, que l'on trouve partout où il y a une curée à espérer. L'autre courant rattachait à la monarchie sarde les hommes qui savaient concilier leur émancipation politique avec le respect des pouvoirs établis et voulaient marcher ***d'un pas égal dans l'ordre et la liberté,*** profession de foi consacrée dans le compte-rendu de la première session du conseil divisionnaire.

Lorsque plus tard, M. de Cavour a jugé qu'il ne pouvait atteindre son but d'envahissement italien et de renversement des gouvernements existants sans caresser le parti mazzinien et s'en faire un allié, avec l'arrière pensée, probablement, de le briser après le succès; lorsque le Piémont a paru se faire révolutionnaire, lorsqu'enfin le prince Napoléon, par le coup d'état du 2 décembre 1851, a sauvé la France du sanglant cataclysme qui la menaçait et que quelques républicains de bonne foi espéraient en vain conjurer (1), les rôles ont subitement changé, et les amis de la veille de la France révolutionnaire sont devenus et restent les ennemis de la France impériale. C'est alors aussi que s'est arffimé le mouvement de refuge vers cette puissance, du parti libéral conservateur. Le clergé qui ne pouvait être sympathique à la lutte avec Rome a subi la même influence,

Je m'en rapporte à la bonne foi de M. de Saint-Genis lui-même pour qu'il juge en faveur duquel de ces deux partis a penché sa confiance d'historien.

Page 284. — Du jour où l'ambition du Piémont le met à la tête des peuples italiens, de mercenaire de l'Autriche il devient l'avant-garde de la Révolution, et la France ressaisit, du même coup, sa légitime influence sur les peuples de race latine.

Je crains que l'auteur ne se trompe quand il croit que le

---

(1) Voir la note 9.

succès du mouvement italien assure à la France sa légitime influence sur les peuples de race latine.

Nous tous qui connaissons par une longue expérience, les sentiments des piémontais et des italiens, nous savons qu'ils n'aiment pas les français pour des motifs de susceptibilité nationale qu'il serait trop long de développer ici. Si le jour du danger arrivait, il n'est que trop probable que, malgré la bonne volonté et la loyauté du gouvernement de Florence, il ne fût entraîné par les populations et surtout par le parti républicain, à prendre les armes contre nous, ou tout au moins à ne pas s'en servir en notre faveur.

Les italiens croient ou paraissent croire, que les immenses services que leur a rendus la France impériale sont soldés par la cession de Nice et de la Savoie.

Je présume qu'en disant que *l'Italie devient l'avant-garde de la révolution* et en faisant entendre que la France en est le corps d'armée, le mot révolution a été dans l'intention de l'auteur le synonime de *sage progrès*.

> *Page* 284. — Il fallait des gages aux radicaux excités par le succès inouï de leurs amis de Paris. Le 6 mars (1848), le décret de Gioberti s'exécute ; les Jésuites sont violemment expulsés de leur collége de Chambéry comme ils l'étaient, depuis trois mois, de leur collége de Fribourg. On donne aux Pères deux heures pour quitter la ville les enfants, qu'ils fussent de Savoie ou de l'étranger, sont jetés à la rue, au mépris de la pudeur de cet âge.

La brutale expulsion des jésuites est un fait aussi vrai que regrettable, mais elle a été le résultat d'un excès de

zèle des autorités chargées de l'exécution du décret, car j'ai eu moi-même sous les yeux la lettre écrite à cette occasion par le ministre de la justice à M. l'avocat général auquel il recommandait formellement de faire l'application de cette mesure avec tous les égards convenables pour les jésuites et leurs nombreux élèves. Ce n'est donc pas sur le Gouvernement de Turin que doit retomber la responsabilité de la dureté de formes dans l'exécution de la loi, qui a encouru le blâme de toute la population, sans distinction de parti. Un grand nombre de jeunes élèves ont trouvé une hospitalité paternelle chez les habitants de Chambéry.

Page 285. — Aussi accueillit-on comme inopportune une lettre par laquelle le baron de Villette sollicitait la Savoie de déclarer ses sentiments inaltérables d'union à l'Italie.

M. de Villette est le représentant d'une des familles les plus distinguées et les plus anciennes de Savoie ; il a donc honorablement proclamé son attachement séculaire pour la famille régnante ; mais son appel, n'a pas exercé la moindre influence, pour ou contre les démonstrations annexionistes qui ont eu lieu depuis.

Pages 285 *et* 286. — Les partis se dessinent aussitôt et lancent leurs manifestes. M. Brunier, d'Aiguebelle, demande l'annexion à la France ; M. Despine, d'Annecy, le maintien de l'union sarde ; M. Bastian, de Carouge, l'accession à la Suisse. Par une bizarrerie dont on s'étonnerait à vingt ans de distance, si l'on ne connaissait aujourd'hui le jeu qu'essayaient alors les chefs de la Révolution, tout s'accordait pour solliciter les habitants

de la Savoie à manifester des opinions hostiles au Piémont. Chambéry devint le centre de ces intrigues, car les actes qui sortent de la règle commune émanent toujours de la capitale, et s'imposent à l'obéissance des provinces, au *Caput mortuum* des campagnes.

Il y a plus de fantaisie que dė réalité dans les lignes qui terminent la page 285 et commencent celle 286.

Trop souvent Paris impose ses caprices à la France entière ; il n'en est pas de même de Chambéry, notre modeste capitale de la Savoie dont chaque province a su conserver l'indépendance de ses appréciations et de ses actes dans les campagnes comme dans les villes.

Si le chef-lieu avait aujourd'hui un peu plus d'action sur les autres parties du département, ce serait parce qu'il est le centre d'associations d'où partent des instructions et le mot d'ordre pour les différents arrondissements : mais ce n'est pas sans doute à cette influence, quelque bien organisée qu'elle soit, que l'auteur a voulu faire allusion.

Le bon sens savoisien n'avait pas besoin d'excitation pour se préoccuper avec plus de sollicitude de l'avenir de notre pays, car nous n'ignorions pas que depuis le développement du mouvement italien, la Savoie n'était presque plus regardée, par quelques hommes d'état du Piémont, que comme une monnaie courante destinée à solder, à la première occasion favorable, un agrandissement au delà des Alpes, ou à payer les secours étrangers nécessaires pour le conquérir.

Quant à *l'accession* à la Suisse demandée, d'après M. de Saint-Genis, par M. Bastian de *Carouge*, elle ne

pouvait avoir aucune importance puisque cette ville fait partie du canton de Genève et qu'elle n'aurait été que l'expression d'un vœu formulé par un citoyen suisse.

> *Page* 285. — L'attachement à la France, vivace et sympatique, avait des racines profondes.

Il est vrai que les gloires et les grandeurs du premier empire avaient laissé de sympathiques souvenirs dans les populations de Savoie, et que les émigrations vers la France, nombreuses et continues, nous unissaient à elle par un lien puissant.

> *Page* 286. — A Chambéry, l'ordre fut troublé le 13 mars par des chants séditieux et le 25 par une attaque brutale contre le rédacteur du *Courrier des Alpes*. Ces maladresses apparentes étaient calculées.

Les désordres signalés à la page 286 et l'attaque brutale organisée contre la personne et le domicile du rédacteur du *Courrier des Alpes* ont été des ballons d'essai lancés par un petit nombre d'agitateurs de l'intérieur d'accord avec ceux de l'extérieur. L'attitude impassible de l'autorité administrative chargée de veiller à la tranquillité publique ressemblait beaucoup à une complicité.

L'intendant général, homme d'une capacité incontestable, aurait pu facilement les prévenir, il ne l'a pas voulu parce qu'alors déjà il était probablement initié aux négociations suivies, a-t-on assuré, par deux membres influents du ministère piémontais (1) avec le ministre de l'Intérieur

(1) Voir note 10.

de la république française, Ledru-Rollin, pour livrer la Savoie à cette dernière en échange d'un secours de 20,000 hommes. Cette intrigue se tramait secrètement par les personnages que je viens de citer, sans la participation du ministre des affaires étrangères, Lamartine, opposé à toute entreprise hostile à la Savoie qu'il aimait, car par des alliances de famille, elle était presque devenue sa seconde patrie. Ce grand poète a eu la faiblesse de vouloir devenir un grand homme politique, mais il a toujours conservé le noble et chevaleresque caractère qui lui faisait repousser avec indignation tout acte déloyal.

C'est à cette négociation peu honorable que se rattache l'invasion des Voraces; elle a été en quelque sorte le premier épisode du traité de Plombière entre Napoléon III et le comte de Cavour. La première fois, on livrait notre patrie à une bande d'aventuriers; la seconde fois, on a au moins respecté les usages consacrés par les nations civilisées.

Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que le commissaire de la république à Lyon (1) organisait ou laissait publiquement organiser sous ses yeux l'expédition des Voraces, et que M. Doria, consul sarde dans cette ville, refusait de délivrer ou de viser des passeports pour la Savoie par le motif, disait-il, qu'elle ne faisait plus partie des états du roi de Sardaigne.

---

(1) Voir note 11.

Page 286. — **Le 30 mars, les troupes qui formaient la garnison de Chambéry partent pour l'Italie.**

Toutes les troupes qui composaient la garnison de Chambéry et pouvaient facilement empêcher l'entrée des Voraces, ont été enlevées dans le but, aurait-on dit, de laisser le champ libre, puisqu'au lieu de se rendre à marches forcées à l'armée d'Italie, elles sont rentrées dans la ville à la première nouvelle de l'expulsion des insurgés; en six jours elles ne s'en étaient éloignées que de 40 kilomètres environ.

Il paraît bien certain que le loyal général Olivieri, gouverneur de la Savoie, n'était point initié à ces intrigues: s'il a manqué de décision et de fermeté, on lui doit quelque indulgence, car il n'était soutenu par aucun des hauts fonctionnaires et était intimidé par les obsessions de personnages qui voulaient, même au prix de l'honneur national, la réunion de la Savoie à la France républicaine, ils lui faisaient croire à une invasion formidable et irrésistible soutenue par des troupes régulières qui pénétreraient de tous les côtés et lui rendraient toute retraite impossible; ils l'ont effrayé jusque dans sa dignité militaire en lui faisant craindre d'humiliantes avanies s'il devenait prisonnier.

Une démonstration royaliste composée de plus de 2000 personnes parties de la place de l'Hôtel de ville pour se diriger vers le château, aurait dû lui rendre la confiance; il n'en a pas été ainsi, et le lendemain dans la soirée, sans doute en exécution d'ordres précis, il a quitté son poste.

accompagné de son état-major et de l'intendant général, du commandant de place.

Sa femme, seule de tout son entourage, a eu le sentiment des devoirs et de la dignité d'un gouverneur : J'ai assisté à la dernière soirée qui a eu lieu dans ses salons ; elle priait toutes les personnes qu'elle connaissait plus intimement de relever le courage du général, et de l'engager à ne pas quitter Chambéry.

Malheureusement d'autres conseillers détruisaient l'œuvre de ceux qui lui disaient qu'au jour du danger un gouverneur doit rester au milieu des populations que son devoir est de protéger. Au reste le brave général Olivieri a bien expié ces instants de défaillance ; il est mort de chagrin peu de temps après.

Ce qu'il y a d'honorable pour sa mémoire, c'est qu'on n'a pas osé le mettre dans la confidence du piège tendu à l'honneur et au courage savoisiens ; car, si nous n'avions pas été meilleurs gardiens de notre dignité que ceux dont la mission était de nous défendre contre les attaques du dehors, on n'aurait pas manqué, tout en consacrant le fait accompli, d'en rendre responsable, avec quelque apparence de raison, la lâcheté et la trahison de la Savoie.

Page 286. — Le 31, les syndics, MM. de Quincy et Rey, font afficher une proclamation qui déchirait tous les voiles : « La ville est sans troupes régulières. Des rumeurs nous disent qu'un grand nombre d'ouvriers quittent les villes de France les plus voisines de nos frontières et s'avancent au milieu de nous. Ce sont, nous le croyons, des enfants de la patrie qui rentrent dans son sein ; elle leur ouvrira

ses bras et leur tendra la main pour les conduire jusqu'au foyer domestique..... Si jamais les événements devaient amener notre séparation des Etats dont nous faisons aujourd'hui partie, il n'appartiendrait qu'aux Savoisiens réunis de prononcer sur leur sort. Personne n'a le droit ni le pouvoir de leur imposer un gouvernement qui ne serait pas l'expression de leur volonté librement émise et librement recueillie. »

La proclamation citée par l'auteur n'a déchiré aucun voile : les savoisiens sont trop clairvoyants, pour ne pas avoir eu alors le sentiment de la position qu'on leur faisait ; elle ne leur a appris que ce qu'ils savaient déjà très bien.

Cette proclamation est d'ailleurs écrite avec dignité ; mais elle a le tort bien grave de laisser croire qu'une horde armée, qui vient changer le gouvernement de notre pays, n'est composée que d'ouvriers rentrant paisiblement dans leur terre natale.

L'auteur n'a pas l'excuse des perplexités du moment ; le temps et les moyens de s'éclairer sur ces événements ne lui ont pas manqué ; il a donc le tort plus grand encore de dénaturer la vérité historique en donnant ce caractère à l'invasion d'avril 1848, comme il le fait quelques lignes après.

Page 287. — Le 1er avril, le gouverneur Olivieri réunit les 1,200 hommes de la milice communale et demande s'il peut compter sur leur concours pour combattre les colonnes insurrectionnelles dont l'approche est signalée. Les officiers ne s'engagent qu'au *maintien de l'ordre*.

La revue du 1[er] avril citée page 287, n'a été qu'une vaine démonstration : tout le monde connaissait assez le personnel de la majorité des officiers de la garde nationale pour être sûr d'avance de la réponse qu'ils feraient aux interpellations du gouverneur ; et puis, avec les meilleures intentions, ils ne pouvaient prendre d'engagement au nom d'un corps organisé la veille seulement, dans lequel il n'existait aucun lien de discipline et de confiance réciproque, et presque dépourvu d'armes. La lumière des fusils à percussion qu'on venait de lui distribuer n'était point encore percée. En s'engageant loyalement, comme il l'ont fait, au maintien de l'ordre, il leur était même permis de craindre d'être impuissants à tenir cette promesse.

Page 287. — Le Conseil général, pour sa part, fait l'aveu de son impuissance *à paralyser l'opinion que tant de circonstances ont fait surgir dans le public, opinion qui tuait la résistance en en prouvant l'inutilité, même en cas de succès.*

Il n'y avait dans ce moment d'autre pouvoir à Chambéry que les syndics et leurs conseillers, et je doute que ces hommes honorables aient répondu au gouvernement le lâche mensonge que l'auteur attribue au conseil général ; l'événement a du reste donné un solennel démenti à cette prétendue *opinion publique qui tuait la résistance en en prouvant l'inutilité même en cas de succès.*

Avec plus d'expérience M. de Saint-Genis aurait reconnu dans ces paroles le style d'une école dont la tactique est d'exagérer sa puissance pour paralyser la résistance par la peur.

Page 288. — Tandis que leurs émissaires rappelaient le gouverneur en lui faisant connaître la faiblesse de la colonne insurgée, leurs délégués entraient en pourparler avec les chefs républicains qu'accueillaient avec sympathie la ville d'Yenne et les habitants des communes traversées, et s'efforçaient de retarder leur marche.

Des émissaires d'abord et des parlementaires ensuite, ont en effet été envoyés par les autorités auprès des *Voraces*, soit à Lyon, soit au Bourget où ces derniers ont séjourné plus de 24 heures. Ces délégués ont été en général assez mal choisis; tous sont revenus faire les rapports les plus décourageants, les uns sans doute, parce qu'ils étaient un peu complices ou obéissaient à une consigne, et les autres parce qu'ils subissaient l'influence d'une crainte exagérée. L'un d'entre eux, homme honorable, et mort depuis en emportant les regrets de tous ses compatriotes, rendait compte d'une semblable démarche qu'il venait de faire, la veille de l'entrée des insurgés à Chambéry, et suppliait, du haut du balcon de l'Hôtel de ville, la population de ne pas résister, car les *Voraces*, disait-il, fanatisés par leurs opinions, persistaient d'une manière irrésistible dans leur projet. Ils étaient plus de 3,000, bien armés, suivis de 5,000, et, s'il le fallait de 15,000, tout prêts à envahir la Savoie.

Leurs partisans de l'intérieur qui, eux aussi, paralysaient toute démarche tendant à sauver la ville d'une invasion, savaient très-bien à quoi s'en tenir sur ces 5,000, et 15,000 hommes organisés pour soutenir le mouvement; aussi, au moment de la revue du général Olivieri, ont-ils vu avec inquiétude un petit corps de douaniers bien armés,

réunis par leur directeur, le commandeur Vignet, ancien officier du premier empire : ils ont excité contre ces hommes, à l'aspect martial, les susceptibilités des gardes nationaux sur lesquels ils avaient le plus d'influence, en les engageant à demander l'éloignement de ces auxiliaires qu'on a eu la faiblesse de leur accorder.

L'honneur savoisien avait contre lui dans ce moment critique, les personnages officiels qui obéissaient à une consigne plus ou moins justificative, la complicité de quelques habitants de Chambéry, et la peur d'un petit nombre d'autres.

Page 288. — L'embarras des hommes qui le composaient était grand ; Français de cœur pour la plupart, ils avaient une peur effroyable du *spectre rouge ;* redoutant le retour des Piémontais au même degré que l'invasion des clubs lyonnais, désarmés par le refus réitéré de la milice de combattre, sollicités à la fois par leur dépit de l'abandon du Piémont, leur vanité nationale, et surtout l'amour de l'ordre, ils résolurent de gagner du temps...

Sans doute l'embarras des hommes sur lesquels pesait une si grave responsabilité était grand, mais le sentiment qui dominait chez eux ainsi que dans la population était celui de la dignité nationale et non de la peur. *Cette crainte du retour des Piémontais,* invoquée par l'auteur, est un mensonge, car il n'y avait pas d'autre issue honorable à l'impasse dans laquelle nous nous trouvions.

On n'a point voulu, comme le suppose M. de Saint-Genis, gagner du temps; mais on a rempli un devoir en faisant, auprès de la bande insurgée, des démarches, malheureusement infructueuses, pour obtenir qu'elle renonçât à ses projets d'envahissement.

Quant au spectre rouge dont l'auteur parle avec une espèce de dérision, il ne faut pas trop le craindre pour avoir la force de le combattre. Il y aurait cependant de l'aveuglement à en nier l'existence; il est proclamé assez haut dans ce Paris qu'on appelle le cœur et la tête de la France, pour qu'il puisse rester quelque illusion à cet égard.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'au nom de la patrie outragée, que la population de Chambéry s'est levée, comme un seul homme, contre les étrangers qui s'arrogeaient le droit de venir disposer d'elle. Ce noble mouvement a été si unanime qu'il a entraîné les partisans des envahisseurs eux-mêmes.

Les Voraces ont été tellement irrités de ce qu'ils appelaient la trahison de ceux dont les excitations les avaient encouragés à envahir la Savoie, qu'en rentrant à Lyon ils voulaient, a-t-on assuré, publier un récit de leur expédition et de ses antécédents, avec indication du nom de leurs complices. Heureusement, ce projet, qui aurait été une cause de récriminations et de discorde pour nous, n'a pas été réalisé et s'est borné à une relation aussi inexacte qu'insignifiante.

C'est en lisant les pages que l'auteur consacre à cette période de notre histoire nationale, qu'il travestit d'une

manière si injurieuse pour notre chère Savoie, qu'une patriotique indignation m'a mis la plume à la main.

Pour rendre mon travail plus complet, j'ai voulu, comme je l'ai déjà dit, comprendre dans mon examen toute la partie contemporaine de l'histoire qui vient d'être publiée.

Je n'ai d'autre prétention que celle d'apporter le flambeau de la vérité la plus impartiale sur les événements que mon âge et le développement de ma raison m'ont permis de voir et d'apprécier.

Les Voraces auxquels on avait promis une entrée triomphale à Chambéry, une députation nombreuse qui irait les recevoir, et un banquet fraternel, n'ont trouvé en arrivant qu'un accueil glacial et répulsif. Pendant toute la journée du 3, ils se sont efforcés, à défaut d'enthousiasme, d'inspirer au moins de la crainte, en coudoyant d'une manière presque provocatrice, les promeneurs qui les laissaient passer sans avoir l'air de s'apercevoir de leur présence ; on peut dire qu'ils ont été battus à coups de dédain avant de l'être les armes à la main.

Ce sentiment patriotique de répulsion instinctive était partagé par toutes les classes et tous les âges : les femmes des ouvriers et des artisans, elles-mêmes voulaient, dans leur impatience, que les Voraces fussent chassés de la ville dans la journée du 3, et disaient avec la simplicité énergique de leur langage populaire, *y è de vaties qui ont fé noutrous homos : Ce sont des vaches qui ont fait nos maris.*

Cette attitude du brave peuple de Chambéry qu'on avait inutilement tenté de corrompre et d'égarer, et dont la veille encore, on proclamait les sympathies

révolutionnaires, a rendu la confiance à tous; mais les hommes sensés, pour éviter les calamités inséparables d'un combat de nuit, se sont efforcés de modérer cet élan jusqu'au matin du 4 avril.

Page 288. — ..... Et hésitèrent devant les deux partis qui, seuls, auraient pu concilier leur honneur avec la sûreté publique : ou prendre l'initiative d'une annexion jugée inévitable et l'ennoblir par sa spontanéité, ou se défendre à outrance. Ils n'eurent ni cette hardiesse ni ce courage.

L'auteur prétend que les hommes qui représentaient l'autorité municipale, auxquels ils s'obstine à donner la dénomination *de Conseil général*, investis de tout pouvoir, ont hésité entre les deux partis qui, seuls, pouvaient concilier leur honneur avec la sûreté publique : *ou prendre l'initiative d'une annexion jugée inévitable*, dit-il, *et l'ennoblir par la spontanéité; ou se défendre à outrance.*

Je ferai d'abord observer qu'après le départ du gouverneur et des principales autorités, il n'y a plus eu à Chambéry qu'un simulacre de gouvernement, et que depuis l'entrée des Voraces il n'y en a plus eu aucun.

Quant aux alternatives posées d'une manière si sentencieuse par l'auteur, je lui répondrai, à l'égard de la première :

« On aurait donc dû, sur l'injonction d'hommes inconnus ou trop connus, humilier son front, et trahir la mère patrie au moment où presque toutes les forces de l'Etat luttaient en Lombardie contre l'armée autrichienne, au moment où nos valeureux frères de la brigade de Savoie

« versaient héroïquement leur sang, pour l'indépen-
« dance italienne? Ah ! M. de Saint-Genis, si vous aviez
« réfléchi un instant sur les obligations que nous imposait
« notre situation exceptionnelle, vous n'auriez pas voulu
« prendre la triste responsabilité d'un semblable conseil,
« heureusement rétrospectif. »

Les lignes que vient d'écrire l'auteur, et surtout son étrange théorie de la ***spontanéité qui ennoblit la trahison et la lâcheté***, ne seront jamais comprises en Savoie.

L'imagination est sans doute un don précieux, mais, comme l'a dit notre Xavier de Maistre, elle devient facilement la folle du logis lorsqu'on en subit trop les entraînements.

Quant à la seconde alternative, c'est précisément celle qu'on a adoptée, puisque, après moins de 24 heures d'occupation, l'armée révolutionnaire était expulsée du sol savoisien ou prisonnière. En l'absence de tout pouvoir protecteur, la population seule a obéi à ses instincts de dignité et d'honneur. Les autorités gouvernementales ont manqué à leurs devoirs de protection et de loyauté ; les habitants de la capitale ont rempli tous les leurs.

Page 288. — Tandis que leurs émissaires rappelaient le gouverneur en lui faisant connaître la faiblesse de la colonne insurgée.

Il n'est venu dans l'idée de personne de faire prévenir le Gouverneur de la prétendue faiblesse de la colonne entrée à Chambéry ; on savait très-bien qu'il en connaissait mieux la force que nous tous, car nous n'avons pu l'apprécier

qu'en la voyant défiler au nombre de 2 à 3,000 hommes, indépendamment de plusieurs insurgés arrivés isolément dans la ville les jours précédents.

Ce n'est que dans la matinée du 4, après la défaite complète des Voraces, que j'ai moi-même engagé M. de Faverges, vice-intendant général, seul représentant de l'autorité administrative resté à son poste, à envoyer de suite une dépêche, non cachetée, au quartier général piémontais établi à Aiguebelle; je l'ai portée à l'hôtel de la poste, situé au faubourg Montmélian : je ne suis rentré au château qu'après avoir vu partir l'exprès, et lui avoir recommandé de faire lire la dépêche au premier officier commandant un détachement qu'il rencontrerait : cette démarche de prévoyance et de prudence a eu pour résultat l'arrivée d'un bataillon du régiment de Savone entré à Chambéry, le même jour à 11 heures du soir. La présence de cette force armée a rassuré la population et prévenu les désordres, que pouvaient faire craindre pour la nuit, 11 à 1,200 prisonniers enfermés au manège, dans la vieille église de Maché et dans la grenette, d'où il leur était facile de s'évader pour se réunir aux 1,000 à 1,500 Voraces épars dans la ville et les environs.

A mon retour, j'ai encore suggéré à M. de Faverges de prévenir, par une dépêche, le gouvernement de Turin des événements de la journée : je l'ai portée aussi à l'hôtel de la poste et l'ai fait immédiatement partir. Son arrivée au ministère a calmé les murmures de la population de la capitale; et les menaces, qu'elle commençait à proférer contre les Savoisiens résidant à Turin, ont été bientôt

remplacées par des félicitations et des embrassements fraternels.

Pour remplir ces missions, j'ai parcouru deux fois une grande partie de Chambéry, sans rencontrer sur ma route ni tué ni blessé : j'ai passé devant la caserne d'infanterie où s'étaient renfermés 7 ou 800 Voraces ; ils échangeaient encore avec les défenseurs de la ville des coups de fusils heureusement presque inoffensifs.

Quelques hommes dévoués ont invoqué auprès des chefs des insurgés les dispositions peu sympathiques de la population, pour les engager dans la nuit du 3, à évacuer la ville et à sortir de la Savoie, en leur donnant d'ailleurs l'assurance qu'il ne serait mis aucun obstacle à leur retraite : d'autres influences les ont empêchés de suivre ce sage conseil.

Dans son ignorance des faits et de l'esprit public de notre pays, l'auteur laisse entendre, dans le texte de la page 288 reproduit ci-avant, que le bon accueil que recevaient les insurgés à Yenne et dans les autres communes qu'ils traversaient, et surtout les négociations entamées avec eux, étaient le résultat d'une tactique perfide ayant pour but de retarder leur marche.

Je ferai d'abord observer que cette prétendue perfidie serait au nombre des ruses de guerre permises contre un ennemi. J'ajouterai ensuite qu'il n'y a eu dans tout ce qui s'est passé ni perfidie ni tactique, et je dirai, pour me servir des expressions même de l'auteur, en en faisant cependant une plus juste application, que la résistance a été ennoblie encore par la spontanéité.

Quant à l'accueil chaleureux dont parle M. de Saint-Genis, il n'a été que l'expression exceptionnelle de quelques sympathies individuelles.

Page 288. — Le 3 avril, dans la matinée, un groupe d'une centaine d'hommes, dont soixante seulement armés de fusils, précédés de tambours et portant des drapeaux français et italiens, apoaraît au pont du Reclus, traverse la ville au milieu d'une foule plus curieuse qu'émue, et prend position au pont de la Garatte, sur la route d'Italie. Moins d'une heure après, arrivait en désordre une colonne d'un millier d'hommes chantant la *Marseillaise*, mal vêtus, l'air fatigué, beaucoup de très jeunes gens, presque des enfants; quelques-uns avec la ceinture de laine rouge, des pistolets d'arçon et des sabres enlevés aux soldats de Lyon désarmés, etc.

La bande arrivée le 3, que l'auteur n'a pu compter, et dont il exagère la faiblesse, je ne veux pas examiner ici dans quel but, ne pouvait être bien fatiguée, car elle ne venait que du Bourget où elle avait séjourné plus de 24 heures. Je l'ai vue défiler sans désordre et comme un corps armé en marche ; je n'y ai point aperçu d'enfants. Il y avait sans doute dans les rangs des jeunes gens; ce sont ceux qu'on recrute plus facilement pour les entreprises aventureuses ; mais le plus grand nombre était composé d'hommes dans la force de l'âge, et les uns et les autres ne négligeaient rien pour se donner l'aspect le plus redoutable et mettre en évidence leurs armes. A leur arrivée sur la place de Lans, alors marché aux herbes, toutes les femmes venues pour approvisionner la ville se sont

empressées d'emporter leurs marchandises avec plus de colère que de frayeur.

> *Page* 289. — Le Conseil ne proteste que par son silence.
>
> M. Peyssard arbore au balcon le drapeau français ; à ces cris de : *Vive la République!* la foule répond par ceux de : *Vive la Savoie!*
>
> Les premiers actes du comité provisoire sont dictés par cet esprit de conciliation....

Je ne sais en vérité comment M. de Saint-Genis peut trouver un esprit de conciliation dans une bande armée, composée d'hommes sans considération ou inconnus, qui vient porter le trouble et le désordre chez une nation voisine ?

Les habitants de Chambéry ont répondu noblement par le cri de : *Vive la Savoie!* au cri de *Vive la République!* par lequel les provoquait le citoyen Peyssard, usurpant le titre de maire d'une ville où il savait très-bien qu'il n'avait pas le droit d'exercer la moindre influence.

L'auteur parle avec mépris du Conseil *qui ne proteste que par son silenee.* Mais le premier acte des Voraces n'a-t-il pas été de se substituer à tous les pouvoirs? Le Conseil avait d'ailleurs déjà protesté par sa proclamation reproduite ci-avant, et il n'existait plus pendant cet interrègne. La milice était aussi dissoute, et le peu de postes qu'elle occupait avaient été abandonnés au moment de l'entrée des insurgés ; un seul officier que je ne veux pas nommer ici, parce qu'il porte un nom honorable, leur a présenté les armes qu'il leur a lâchement livrées

immédiatement après. Je dois ajouter que sa famille n'était pas d'origine savoisienne.

> *Page* 290. — ....., on fait ressortir l'insolence avec laquelle les clubistes de Lyon, les *Voraces*, ont désarmé la milice, on exagère les sottes menaces du maire provisoire, et des messagers partent dans toutes les directions pour ameuter les paysans et appeler les paroisses au secours de la capitale.... Dans l'après-midi du 3, un semblant d'élection constitue un comité administratif composé de douze habitants honorables, etc.

On n'a eu recours à aucune exagération contre les Voraces ; leur prise de possession de la ville de Chambéry était une souillure que ses habitants voulaient effacer ; on apportait peu d'attention à leurs actes ; on n'avait qu'une seule préoccupation, celle de s'en débarrasser au plus tôt.

Si des avis ont été donnés aux populations voisines pour les engager à venir au secours de la capitale, on a rempli en cela un devoir fraternel, car l'invasion des insurgés était un attentat contre toute la Savoie dont Chambéry devenait en quelque sorte, dans ce moment, la sentinelle avancée. Mais la plupart sont venues spontanément. Au reste tous ces secours ne sont arrivés que lorsque les habitants seuls de la ville avaient déjà effacé la honte de l'occupation étrangère, *sans abuser jusqu'à la cruauté d'une facile victoire*, comme se permet de le dire M. de Saint-Genis.

Si l'auteur, dans le texte qui précède, veut faire allusion à la formation du comité administratif, nous nous bornerons à dire qu'elle s'est faite en famille, exclusivement

par les insurgés et leurs affiliés : mais dans la soirée du 3, un simulacre d'appel à la population a été fait par les chefs des insurgés : plusieurs des hommes honorables qui se sont rendus alors à l'Hôtel de ville ont donné la preuve de leur courage et de leur patriotisme, en protestant contre l'invasion, ses prétentions insolentes, et en engageant les Voraces à renoncer à leurs projets.

Page 291. — Les prêtres et les nobles qui ne virent plus en face d'eux que la République avec ses avanies et ses terreurs, exploitèrent promptement les préjugés du populaire et la crainte qu'inspiraient les Voraces lyonnais.

Les prêtres et les nobles qui ont l'honneur d'être cités page 291, n'ont rien exploité : quand il s'agit de l'honneur national, les Savoyards ne font qu'une seule famille et ne se divisent pas en castes.

Toutes les démarches et excitations que M. de Saint-Genis accumule dans ses pages sont de sa part une exagération d'autant plus absurde, qu'il ne s'est écoulé, entre l'entrée des Voraces à Chambéry et leur expulsion, que 22 heures, y compris la nuit du 3 au 4 avril.

Le mot *paroisse* employé dans le texte de la page 290, désigne la circonscription ecclésiastique, et a pour but de faire croire que le clergé a prêché dans chaque commune une croisade contre les envahisseurs ; c'est une calomnie de plus, ajoutée à tant d'autres.

Page 291. (*note*). — Les femmes de Maché, affolées par les accusations atroces dont on chargeait les *Voraces*, déclarèrent à leurs maris qu'elles entendaient que pas un étranger ne pénétrât dans cette rue étroite et montueuse.

Maché n'a point eu de femmes affolées par d'atroces accusations ; tous les habitants de ce patriotique faubourg, réunis d'une manière plus compacte que ceux des autres quartiers de la ville ont pu mieux affirmer leurs nobles sentiments, en ne permettant pas qu'un seul étranger y entrât.

Sous la plume de M. de Saint-Genis, les actes les plus honorables de cette époque ne sont pas même à l'abri de ses flétrissures.

Page 289. — Le comité exécutif présidé par M. Philibert Reveyron, recueille les adhésions, d'abord rares et timides, puis plus nombreuses et plus accentuées, à mesure que l'ordre s'établit.

Pages 290 *et* 291. — On avait désormais la certitude que la méprise était complète des deux parts, que cette bande d'aventuriers obéissait à des chefs qui n'osaient se déclarer et qu'elle n'était point, comme on l'avait espéré ou craint, l'avant-garde de la nation française. Dès lors tout changea de face... La tragi-comédie tournait au drame.

Il n'y a eu à Chambéry aucun revirement, car la population entière a laissé voir, dès les premiers moments de l'invasion, combien elle avait de l'antipathie pour les insurgés, à l'exception cependant du petit nombre de leurs complices qui, quoiqu'en dise M. de Saint-Genis, ont probablement composé seuls la liste des prétendues *adhésions plus nombreuses et plus accentuées* par lui proclamées : il n'a pas pu d'ailleurs les vérifier plus que moi.

S'il y a eu méprise, comme le dit l'auteur, page 290, c'est seulement de la part des Voraces assez crédules pour

avoir ajouté foi aux promesses trompeuses de ceux qui les envoyaient ou les appelaient, promesses auxquelles les sentiments d'honneur du peuple de Chambéry ont donné un noble démenti.

Je ne comprends pas comment M. de Saint-Genis a le courage de qualifier de Tragi-*comédie* le grave événement auquel il consacre quelques-unes de ses dernières pages.

> *Page* 291. — Le mardi, 4 avril, à l'aube, les chefs républicains acceptaient les conditions offertes par les officiers de la garde nationale pour assurer leur départ, *puisque*, disaient-ils *l'opinion publique se déclarait contre eux*, lorsque soudain les coups répétés du tocsin, etc...

Il n'est point vrai qu'à l'aube, le 4, les chefs républicains aient accepté les conditions offertes par les officiers d'une garde nationale désarmée, qui n'existait plus ; ces derniers n'ont pu agir qu'individuellement : j'aime à croire que quelques-uns d'entre eux, sans distinction d'opinion, ont employé toute leur influence pour prévenir un conflit, mais si leurs démarches ont eu un commencement de succès, personne dans le public n'en a eu la moindre connaissance : ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'un arrangement, ayant pour résultat immédiat le départ des insurgés pour la frontière, aurait été accepté avec empressement par toute la population.

En cela comme en beaucoup d'autres détails, l'auteur s'est laissé induire en erreur : en voici une preuve plus convaincante encore : M. le docteur Mollard, chirurgien major de la garde nationale, mon voisin et ami, s'est trouvé

au début de la journée du 4, avant le commencement des hostilités, au café Pache, place Octogone, en contact avec le citoyen Guillerme, né à Yenne, décoré du titre de général de l'armée républicaine ; il l'a invité de la manière la plus pressante, à rentrer en France avec toute sa bande. Il a même invoqué son origine savoisienne pour le décider à ne pas attirer des malheurs sur sa patrie par une coupable insistance ; c'est en voyant l'inutilité de ses exhortations, et la persistance du chef des Voraces, que le brave docteur est sorti du café en poussant le cri aux Armes ! il a été le premier signal du combat. Après être monté chez lui pour s'armer, il est immédiatement descendu sur la place d'où, avec quelques personnes de cœur qui avaient entendu son appel, il s'est lancé sur le poste de l'Hôtel de ville dont il s'est emparé, après avoir fait prisonniers ou expulsé les insurgés qui s'y étaient installés avec leur général ; ce dernier a été pris et désarmé (1). Pour sa belle conduite dans cette journée, M. Mollard a été décoré de la croix des SS. Maurice et Lazare.

Pages 288 *et* 289..... Les deux tiers n'ayant à la main que leur bâton de voyage et le mince paquet de l'ouvrier qui fait son tour de France.

L'historien qui se laisse tromper au point d'écrire, page 289, que ceux qui venaient envahir et révolutionner la

---

(1) C'est le conseiller de la cour, M. Pernat, accouru, un des premiers, à l'appel du docteur Mollard qui a pris et désarmé le chef des Voraces.

Savoie ***n'étaient que d'inoffensifs touristes n'ayant à la main que le bâton de voyage et le mince paquet de l'ouvrier qui fait son tour de France,*** donne la mesure de sa crédulité, de la légèreté ou de la partialité avec laquelle il a cherché la vérité ; ce n'est qu'ainsi qu'on peut s'expliquer une si longue série d'erreurs.

Dieu veuille préserver la ville natale de M. de Saint-Genis de la visite de semblables amis dont les premiers actes sont de se substituer aux autorités légales, et d'imposer au pays une autre nationalité, un autre gouvernement.

> ***Pages* 291 *et* 292.** — Lorsque soudain les coups répétés du tocsin jettent dans les airs ce frisson de terreur et de colère qui agit si puissamment sur les fibres de l'homme. La métropole donne le signal ; toutes les églises répondent ; le tocsin, convulsif et provocateur, bondit de clocher en clocher, d'une paroisse à l'autre, jusqu'aux rives du Léman et au sommet des plus hautes vallées.

C'est au nom d'une légitime défense, et non au mépris d'une capitulation, que le tocsin s'est fait entendre et a appelé la population aux armes. L'auteur trouve encore ici l'occasion de lancer une de ces phrases à effets : elle figurerait mieux dans des œuvres d'imagination que dans une histoire sérieuse.

Il est matériellement impossible qu'à une époque où les nouvelles ne volaient pas encore sur les ailes du télégraphe électrique ***le tocsin provocateur et convulsif ait pu se faire***

entendre depuis les rives de Laisse *jusqu'à celles du Léman* pour annoncer une invasion à main armée dont la durée n'a pas dépassé 22 heures.

Page 292. — Tous les habitants en état de porter une arme, au signal des cloches, enveloppent les postes républicains ; quelques-uns réussissent à se replier sur la caserne, ils s'y retranchent, on les attaque, et, après deux heures d'une fusillade qui ne fit malheureusement que trop de victimes, cédant aux ordres de leurs chefs et aux instances d'amis courageux, ils acceptent la capitulation débattue à l'hôtel de ville et qui assure la liberté de leur départ. A peine, ont-ils livrés les armes, que des bandes de paysans les entourent et les menacent ; l'escorte est débordée ; l'héroïsme d'un honnête homme, M. Mollard, ne réussit pas à faire respecter les droits des vaincus dont on ne peut sauver la vie qu'en les entassant dans les prisons. Quelques coups de feu furent échangés au faubourg Montmélian ; les républicains, qu'on poursuivait comme des bêtes fauves, se dispersèrent dans la campagne où plusieurs furent égorgés par les paysans ; d'autres se réfugièrent dans des maisons où on les rechercha sans pitié. D'odieux excès souillèrent cette facile victoire ; il faut s'y résigner ; la peur et la vue du sang enivrent, etc.

Les insurgés n'ont pas été enveloppés, comme le prétend l'auteur, car l'attaque a commencé avant le retentissement du tocsin, et, dans toutes les positions dont ils ont été chassés, ils étaient en nombre égal et souvent supérieur à celui des assaillants.

J'ai fait partie moi-même de la colonne qui a enlevé le château ; soixante Voraces au moins, postés sur la plateforme et parfaitement armés, nous tenaient en joue ; nous

étions à peine trente, armés de la manière la plus irrégulière, n'ayant d'autre chef et d'autre discipline que notre patriotisme ; nous avons abordé l'ennemi avec un élan irrésistible, et avons été maîtres de cette position importante en moins de temps que je n'en mets à le raconter ; il est vrai qu'au moment où nous attaquions en face par la rue de Boigne, nous avons été secondés par une colonne un peu plus faible que la nôtre arrivant par la rampe de la rue du château ; nos deux corps improvisés ne pouvaient se voir, mais l'ennemi les apercevait très bien ; cette double attaque n'avait point été combinée, cependant elle a sans doute paralysé la défense et probablement sauvé bien des vies.

Nous avons pris sur ce point et désarmé une centaine d'insurgés sans qu'un seul d'entre eux ait été maltraité.

Huit cents voraces environ sont restés enfermés ou se sont réfugiés dans la caserne d'infanterie : pour éviter l'effusion du sang, on n'a pas voulu les en chasser de vive force, et quelques personnes armées de fusils de chasse se sont bornées à surveiller toutes les fenêtres pour les empêcher de faire des victimes dans la foule compacte qui entourait le bâtiment et se tenait prête à repousser une sortie.

Une circonstance heureuse, la hauteur du mur d'appui des fenêtres de la caserne et la crainte des fusils de chasse, empêchaient les Voraces de diriger le canon de leurs armes assez bas pour atteindre les défenseurs de la ville. Dans cette fusillade si meurtrière, d'après l'auteur, il n'y a eu d'autres victimes qu'un drapeau atteint de plusieurs balles et quelques insurgés blessés ; ces malheureux ont

été transportés à l'hospice où ils ont reçu les soins les plus fraternels.

Aucune capitulation n'a été débattue et n'a pu être discutée à l'Hôtel de ville où pas une seule autorité légale ne siégeait.

M. de Saint-Genis s'est fait l'écho d'impudentes calomnies, lorsqu'il dit que les insurgés, après avoir déposé les armes, sont entourés et menacés par les paysans et que leur escorte est débordée.

M. l'avocat Mollard, un de mes amis, est allé en effet à la caserne avec son compatriote, Guillerme, général des Voraces, prisonnier et relâché ensuite, pour engager ceux qui s'y étaient enfermés à déposer les armes: il a rempli en faisant cette démarche, un devoir d'humanité et de bon citoyen, mais il n'a pas eu la prétention de faire un acte héroïque. La mission qu'il s'est donnée n'avait d'ailleurs qu'un caractère privé. La vie des insurgés désarmés dans la caserne n'a pu être menacée et leur escorte n'a pu être débordée, car on s'est borné, après le désarmement à les y laisser renfermés.

L'œuvre de démoralisation qui poursuit librement son cours en France où une espèce de tolérance mystérieuse semble même l'encourager, exerce sans doute une funeste influence sur la Savoie ; cependant nous avons su jusqu'ici conserver nos honorables traditions : la grande majorité de la population de Chambéry, au milieu de laquelle j'ai passé trente années de ma vie, se distingue surtout par son intelligence, sa bonté et son patriotisme ; M. de Saint-Genis la calomnie quand il accumule contre elle d'odieuses accusations, ainsi qu'il le fait encore en disant, page 292,

qu'on n'a réussi à faire respecter les vaincus, *et à sauver leur vie qu'en les entassant dans les prisons.*

Je l'ai déjà dit, les corps armés des campagnes ne sont arrivés que lorsque les habitants de la ville étaient déjà victorieux sur tous les points, et ils sont rentrés dans leurs communes respectives sans avoir commis le moindre désordre.

La sécurité publique exigeait qu'on se mît à l'abri de toute nouvelle tentative de la part des insurgés, et ce devoir, on l'a rempli, non en les entassant, dans les prisons, mais en les réunissant dans les bâtiments aussi spacieux que salubres dont on pouvait disposer; le manège, la grenette et l'ancienne église de Maché. Dans la soirée du 4, les prisonniers de la grenette ont été transférés dans le local mieux abrité de l'ancien collége : ces mouvements ont été exécutés sans qu'aucune menace ait été proférée contre eux.

Entre les habitants du faubourg Montmélian et le poste des Voraces qui occupaient le pont de la Garatte, la fusillade a duré quelque temps et a coûté la vie au brave Alisan, un des défenseurs de la ville : il a été la première victime de cette journée.

A l'autre extrémité de Chambéry un Vorace est tombé atteint d'une balle, dans le voisinage du poste des prisons enlevé aux insurgés après une courte et inoffensive fusillade.

Toute cette hécatombe de Voraces qu'ont traîtreusement massacrés, d'après M. de Saint-Genis, les habitants de notre capitale, *enivrés par la peur et la vue du sang*, s'est donc bornée, dans l'intérieur de la ville, à une seule victime et un petit nombre des blessés.

Bien loin *de souiller une facile victoire par d'odieux excès,* la population de notre cité a été aussi généreuse après la victoire que courageuse pendant la lutte.

Sur la demande des propriétaires eux-mêmes, quelques maisons dans lesquelles des insurgés s'étaient introduits et cachés , ont été visitées pour les en faire sortir, mais tout cela s'est opéré sans qu'aucune violence ait été exercée contre eux; j'en ai été témoin dans la rue Croix-d'Or.

Plusieurs habitations, occupées par des familles appartenant à toutes les opinions, se sont ouvertes pour donner aux vaincus une bienveillante hospitalité.

Il n'est que trop vrai que des agriculteurs des communes voisines, accourus par petits groupes et sans chefs, au secours de la capitale où le son du tocsin et les éclats de la fusillade qui arrivaient jusqu'à eux leur annonçaient qu'on se battait, ont tué quelques insurgés en fuite. Pour l'honneur de l'humanité, il faut croire que les auteurs de ces meurtres ont cru voir des agresseurs dans les fuyards qu'ils ont rencontrés (1).

La ville a été étrangère à ces actes de cruelles représailles qu'elle a appris avec douleur, mais qu'elle n'a pu ni prévoir ni empêcher, car ils se sont passés hors de son territoire et en dehors de son rayon d'action. Si ces infortunés avaient eu confiance dans la bonté de la population de Chambéry, et s'étaient rendus comme leurs camarades, on n'aurait pas eu un semblable malheur à déplorer.

---

(1) Voir la note 12.

Notes des pages **292** *et* **293**. — **32 hommes avaient été tués dans la ville et 67 blessés;..... 13 furent massacrés isolément sur les paroisses de Barberaz et de Saint-Alban ; 70 disparurent.**

Le nombre des Voraces tués dans la ville n'a donc été que d'un seul; celui des blessés n'a pas dépassé dix, et si on n'a pu les sauver tous, ils ont du moins été soignés avec la sollicitude la plus devouée.

Et cependant par sa note, mise au bas de la page 292, M. de Saint-Genis ose porter à 32 le nombre d'insurgés tués dans l'intérieur de la ville et à 67 celui des blessés !

Quant à l'espèce de responsabilité que, par la même note, l'auteur paraît vouloir faire peser sur la population, en disant 70 *disparurent*, je me bornerai à lui répondre que je ne comprends guère comment les insurgés prisonniers, dispersés, fugitifs, ou réfugiés chez différents habitants de la ville auraient pu s'occuper de cette constatation.

Ce que je puis certifier, c'est qu'après la lutte on a laissé les plus grandes facilités aux prisonniers faits au nombre de 1,000 à 1,100, et surtout aux Voraces, quand ils sont sortis de la caserne, de rentrer chez eux, et que plusieurs, d'origine savoisienne, se sont dirigés sur leur village où ils ont séjourné pendant assez longtemps sans être inquiétés, quoique l'on sût très bien qu'ils avaient fait partie de la colonne d'invasion. J'ai été au nombre de ceux qui les ont aidés de leur bourse à rentrer dans leurs foyers.

Pages **290, 291** *et* **292.** — .....; on insiste sur la honte pour une ville de dix-huit mille habitants d'avoir abdiqué entre les mains de quelques aventuriers armés de bâtons,... ces hommes mal disciplinés, mal armés...

Le soir même le gouverneur, informé à Aiguebelle des événements de la matinée, rentre à Chambéry aux cris de : *Vive le roi!*

M. de Saint-Genis aime à donner le rôle de victimes aux agresseurs et prétend qu'ils ne se composaient que ***de quelques aventuriers armés de bâtons :*** ils étaient au contraire bien pourvus d'armes; dans la journée du 3, ils avaient d'ailleurs transporté à la caserne qu'ils occupaient tous les fusils de la garde nationale et s'étaient empressés de les mettre en état de service. Les habitants de Chambéry, sans autre organisation que l'amour de la patrie, n'ont eu pour l'attaque que les armes différentes dont ils étaient propriétaires.

Dans la soirée du 4, un seul bataillon piémontais est entré dans la ville, comme je l'ai dit plus haut.

Ce n'est que le lendemain, vers les dix heures du matin, que le général et les autorités sont rentrés avec le reste des troupes.

Au moment où la brigade de Savone, marchant en tête de colonne, arrivait au pont des Garattes, les lessiveuses, qui déjà avaient repris leurs habitudes d'actives et vigilantes ménagères accueillirent ces tardifs libérateurs, en leur disant dans leur ancien patois : « ***Savona, savonna tant que te vodrai, y è trop tard, la lessiva è faita.*** » Savone,

savonne tant que tu voudras, c'est trop tard, la lessive est faite.

Je le répète, tout ce qui se rapporte à l'expédition des Voraces est, dans l'ouvrage de M. de Saint-Genis, mensonge ou calomnieuse exagération.

Page 293. — Le Conseil général publie une adresse au peuple dont l'emphase insultait aux droits de l'humanité :

« Vous tous, courageux citoyens, qui avez en cette belle journée écrasé les ennemis de nos institutions, les spoliateurs de nos propriétés et les perturbateurs de l'ordre public, recevez par notre organe les expressions de la reconnaissance de la ville de Chambéry. Vous avez écrit en ce jour *la plus belle page de son histoire* dans le sang de ses ennemis! ».

Il invoque à l'appui de ses récits les expressions de la proclamation d'un *Conseil général* qui n'a jamais existé. Je relève cette erreur parce qu'elle pourrait faire supposer l'intervention du Conseil divisionnaire représentant alors le Conseil général d'aujourd'hui.

Il n'y avait à Chambéry, comme dans toutes les communes du royaume, qu'un Conseil municipal dont tous les membres se réunissaient quelquefois en assemblée générale. La proclamation citée par l'auteur est donc l'œuvre exclusive de cette autorité communale.

M. de Saint-Genis, ne dédaigne pas le prestige du langage et les phrases à effet : il aurait donc dû avoir quelque indulgence pour celle qui termine la proclamation; elle n'est au reste que la formule consacrée pour caractériser une victoire.

Plusieurs fois dans le courant de son ouvrage, l'auteur paraît rendre hommage à la noblesse du caractère savoisien ; et cependant il lui inflige dans les pages que je viens de parcourir une flétrissure aussi odieuse qu'injuste !

Le 5 avril 1848, un ordre du jour a convoqué la garde nationale à se rendre le lendemain matin, en armes, sur la place du Verney.

A l'heure fixée, M. l'intendant général, accompagné du commandant de place et de quelques conseillers de ville, est venu la passer en revue.

Les six premières compagnies ont présenté les armes, mais la septième est restée immobile, et son capitaine (1) a répondu au conseiller qui lui demandait pourquoi il ne rendait pas les honneurs militaires : « *On ne présente pas les armes à des lâches et des traîtres.* » Un caporal sorti des rangs a ajouté : « *Vous avez commis un crime de lèse-nation et de lèse-majesté ; vous mériteriez de passer devant un conseil de guerre.* »

L'Intendant général a alors invité les officiers et sous-officiers, dont je faisais partie, à se réunir en cercle autour de lui ; il s'est ensuite efforcé de balbutier quelques paroles justificatives dans lesquelles on ne pouvait distinguer que ces mots plusieurs fois répétés : « *Vous ne connaissez pas ma position* », le commandant de Chambéry placé à côté de lui, et dont son regard implorait l'appui, n'a pas dit un seul mot. Ils ne pouvaient avouer que s'ils avaient rempli une mission, elle était peu honorable, car

---

(1) Voir la note 13.

elle aurait été de livrer, sans défense, à une bande d'aventuriers, le pays qu'ils devaient protéger. De semblables autorités devenaient impossibles en Savoie, aussi elles n'ont pas tardé à être remplacées et appelées à d'autres fonctions.

Note de la page 293 — ..... Cette accusation n'est justifiée par aucun fait; dans la journée du 3, les chefs constatèrent la présence dans les caisses de la Trésorerie d'une somme de 522,267 fr. 79 cent. en numéraire, et n'en détournèrent pas un centime. M. de Faverges n'aurait livré le trésor que s'il y avait été contraint par la force; mais à ce moment il était seul, sans défense, et le droit du plus fort ne fut pas invoqué.

Les chefs insurgés n'ont pu faire aucune constatation des valeurs en caisse dans la Trésorerie, car ni M. de Faverges, ni le trésorier, M. Compagnon, ne leur ont livré les clefs adaptées aux deux serrures dont une était dans les mains de chacun de ces fonctionnaires.

Il est d'ailleurs bien certain qu'ils étaient les maîtres absolus du local où se trouvait cette caisse, et qu'ils auraient pu facilement l'ouvrir par effraction.

Je crois que la protection la plus efficace de 500,000 fr. environ qu'elle contenait, a été la prompte expulsion des Voraces. J'aime au reste à penser que, malgré les sympathies pour ces derniers de quelques habitants de Chambéry, ils ont contribué à faire respecter ce dépôt.

On assure que les insurgés n'ont pas eu à Yenne le même respect pour les deniers publics; ces spoliations sont, hélas la conséquence inévitable d'une expédition semblable à la leur quand elle a quelque durée; ce qui

n'est pas douteux, c'est qu'on a été très-heureux que la journée du lendemain ne leur ait pas appartenu, car elle aurait probablement éclairé de sinistres actes de violence, ainsi que plusieurs des leurs le proclamaient d'avance. J'ai entendu moi-même proférer la menace d'incendier le bâtiment où était établi le bureau des hypothèques.

Page 293. — La nouvelle s'était répandue dans toute la province, avec le son lugubre du tocsin, que Chambéry, envahi par une horde d'étrangers, menacé du pillage et de l'incendie, appelait au secours. Des milliers de volontaires s'étaient précipités ; l'avis de la répression leur parvint en route. Cet élan généreux fit oublier les tristes scènes du 4 avril ;....

Page 294. — L'*invasion des Voraces* et la répression sommaire dont elle fut punie devinrent le sujet de vifs débats et d'accusations passionnées. Le Conseil général se crut obligé de publier une relation des événements, et ne comprit pas qu'une justification trop prompte devenait un aveu.

Page 294. — Des trois partis qui s'étaient si légèrement exposés aux équivoques d'une position fausse, l'un y voyait une défection, l'autre une méprise, le troisième un guet apens.

Les clubs de Lyon organisèrent de violentes protestations contre la conduite des autorités de Chambéry, et, pour éviter des complications, le gouvernement sarde fit reconduire à la frontière les Français détenus.

Note de la page 294. — Observations sur les événements qui eurent lieu à Chambéry au commencement d'avril 1848, par l'intendant général Sappa, (Turin).

Appréciation des principes qui ont dirigé et des faits

qui ont accompagné le mouvement républicain des volontaires savoyards, aux mois de mars et d'avril 1848, par Ph. Reveyron. (Lyon).

Le mouvement des autres villes de Savoie pour venir au secours de Chambéry affirme d'une manière plus éclatante encore le patriotisme qui unit tous les cœurs savoisiens; mais il ne doit rien faire oublier, car tous les souvenirs de cette époque sont honorables et bons à conserver.

Après avoir attribué à la peur une partie des événements du 4 avril, M. de Saint-Genis, en employant le mot *sommaire* dans le texte de la page 294, a l'intention d'insister sur l'accusation de cruauté qu'il veut faire peser sur mon pays. C'est toujours au Conseil général qu'il en donne la responsabilité, lorsqu'il lui reproche magistralement de ne pas avoir compris *qu'une justification trop prompte est un aveu de culpabilité*. Il est peu convenable de qualifier ainsi une relation qu'on oppose à des mensonges et à des calomnies dont je regrette que l'auteur se soit fait l'écho dans ses récits. Quant au quatre dernières lignes du premier alinéa de la page 294, commençant par : *des trois partis* et finissant par *guet-apens*, j'avoue que je n'en comprends pas le mérite d'application, aussi je m'abstiens d'y répondre quoiqu'il soit évident qu'elles n'ont pas été écrites dans une intention bienveillante pour la Savoie ; et je me bornerai à dire que, puisqu'il a plu à M. de Saint-Genis de classer ceux qui ont joué un rôle dans l'expédition des Voraces en trois partis, il aurait dû en constater un quatrième composé de l'immense majorité des habitants de mon pays,

celui de l'honneur national qui repousse avec indignation l'ignoble expression de *guet-apens*.

A l'appui de l'espèce de réquisitoire que l'auteur fait contre la ville de Chambéry pour s'être permis d'expulser les étrangers qui venaient lui voler sa nationalité, ses institutions, son honneur, il invoque des témoignages qu'il aurait dû être le premier à suspecter; ses autorités sont les clubs de Lyon; les appréciations de M. Reveyron, un des chefs de la bande révolutionaire qui venait porter le désordre dans son pays natal, et l'écrit d'un intendant général, exécuteur, sans doute, du plan concordé, a-t-on assuré, entre les deux ministres génois du cabinet de Turin et un membre du ministère français, pour livrer la Savoie qui n'a pas voulu subir cette humiliation.

La mesure adoptée de conduire à la frontière les Français détenus et d'éviter ainsi des complications, intéressait surtout les membres compromis des deux cabinets.

Cette détermination était d'ailleurs conforme aux vœux du parti libéral conservateur: dans un but d'apaisement, il avait usé de son influence auprès des autorités locales en faveur d'une indulgente modération à l'égard des insurgés et de l'abstention de toutes recherches contre les complices qu'ils pouvaient avoir à Chambéry.

Si M. de Saint-Genis avait mieux étudié le pays dont il voulait léguer l'histoire à la postérité, il aurait reconnu qu'entre les opinions extrêmes, il y a en Savoie une très grande majorité qui aime la véritable liberté, la seule durable, celle qui sait marcher de front avec l'ordre et le respect de la loi, celle enfin qui, au lieu d'égarer sans cesse

le peuple, en ne lui parlant que de ses droits, l'éclaire en lui rappelant aussi ses devoirs envers la société. Mais la liberté que cette majorité répudie avec énergie, c'est celle qu'on proclame aujourd'hui dans les clubs, et qui n'en est que la hideuse parodie.

Aveuglé par sa haine ou par sa peur du spectre noir, l'auteur a dans cette partie de son ouvrage, presque de l'indulgence pour le spectre rouge.

Il s'était établi entre M. de Saint-Genis et moi d'amicales relations fondées sur une réciprocité d'estime et d'affection : je regrette qu'il n'ait pas eu assez de confiance dans cette amitié sur la loyauté de laquelle il pouvait cependant compter. S'il avait daigné me consulter sur les faits qui se sont passés sous mes yeux il m'aurait évité le chagrin de le critiquer, et se serait épargné celui plus grand encore de n'avoir pas dit la vérité. Je ne lui aurais pas imposé mes observations et mes appréciations, mais au moins une parole amie aurait fait naître dans son esprit prévenu un doute salutaire.

***Page* 295. — Après le sanglant malentendu du 4 avril on désavoua tout.**

Tout ce que dit ensuite l'auteur à la même page est dans la catégorie des dénégations et des récriminations auxquelles ont ordinairement recours les organisateurs des entreprises avortées.

***Page* 296. — ....., des pétitions se couvrent de signatures pour demander le maintien, en Savoie, des corporations**

religieuses, dont l'expulsion des Jésuites fait prévoir la suppression prochaine.

La demande faite à Turin du maintien des corporations religieuses vouées à l'éducation des demoiselles était l'expression d'un besoin que tout le monde appréciait en Savoie, même ceux qui, par déférence pour une fraternité plus ou moins révolutionnaire n'osaient l'avouer tout haut.

Page 297 *et* 298. — Après un discours de M. Brunier, auquel réplique M. Jacquemoud, le député Léon de Costa plaide avec véhémence les droits méconnus de la Savoie.

La partie du discours de M. le député Marquis de Costa citée page 298 exprime dans un noble et libéral langage la position respective de la Savoie et du Piémont.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ceux que M. de Saint-Genis appelle le parti libéral, et que l'histoire devrait qualifier d'une manière plus accentuée, voulaient à cette époque leur réunion à la France, parce que la route dangereuse dans laquelle elle se trouvait engagée était plus en rapport avec leurs tendances.

Pages 299 *et* 300. — Seize d'entre eux se réunirent et rédigèrent (16 février 1849) un *Mémoire sur l'etat de la Savoie* qui fut remis aux ministres et distribué aux membres du Parlement.

..... Mais la protestation de ce groupe de députés, fidèles au mandat impératif qu'ils avaient reçu des électeurs, disparut, sans écho, au milieu des clameurs patriotiques d'une assemblée d'Italiens.

Le Parlement de Turin, rouvert le 1er février 1849,

demandait impérieusement le renouvellement de la guerre contre l'Autriche, et s'écriait par la voix de ses plus fougueux orateurs : *L'ora della seconda riscossa è giunta!* Les députés de la Savoie résistèrent à cet entraînement.

L'heure n'était plus aux transactions. Entre l'invasion étrangère qui menaçait l'Italie et la République qui menaçait son trône, Charles-Albert n'avait plus qu'une suprême ressource, la fortune des armes.

. .... ; le 20 mars, le roi franchit le Tessin, le premier, marchant, triste et sombre, au désastre qu'il pressentait; il se bat le 21 à Sforzesca, le 22 à Mortara, et le 23 à Novare. Au soir de cette journée d'efforts héroïques où la mort ne voulut pas de lui, Charles-Albert abdique. Les dépêches annonçant le deuil de la patrie piémontaise laissèrent la Savoie presque indifférente.

Les députés de la Savoie signataires du mémoire du 16 février 1849, n'ont nullement reçu de leurs électeurs un mandat impératif; ils n'ont fait que reproduire, pour leur donner plus d'autorité, les justes demandes que les conseils électifs, et surtout les conseils divisionnaires, ont faites dans toutes leurs sessions.

La première déclaration de guerre à l'Autriche pouvait être justifiée par le succès, car alors cette puissance n'avait à sa disposition, dans toutes ses possessions d'Italie, insurgées ou prêtes à s'insurger, que 80,000 hommes sous les ordres du vieux maréchal Radeski ; il aurait fallu pour cela plus d'ensemble dans le commandement et plus de résolution dans l'attaque : (1) mais malgré les vanteries

---

(1) Voir la note 14.

des fougueux orateurs de l'extrême gauche et leur cri : *L'ora della seconda riscossa è giunta !* la seconde campagne était loin de présenter les mêmes chances favorables ; c'est là le motif de l'opposition qu'elle rencontrait chez la majorité des députés de la Savoie : cette guerre d'ailleurs, à laquelle *les plus ardents partisans de la République* excitaient le roi, n'était point pour lui un bouclier contre cette république, comme le prétend l'auteur. Il se trompe aussi lorsqu'il dit que l'Italie était menacée de l'invasion étrangère, car l'Autriche, la seule puissance à craindre, ne songeait pas à l'attaquer.

La Savoie n'a pas été indifférente aux désastres de cette dernière campagne où, depuis la chaumière jusqu'aux habitations les plus somptueuses, chaque famille a eu ses glorieux représentants. Tous les deuils de la patrie ont été portés par les cœurs savoyards.

Page 300. — Le 27 mars, quelques jeunes gens promènent le drapeau français ; à Albertville, le comité radical propose la réunion d'une assemblée nationale ; on en plaisante. Le 10 avril, un journal excessif dans sa haine de la révolution, ne trouva, pour honorer les défenseurs de Brescia, que des paroles blessantes : *c'est le dernier acte de cette farce belliqueuse de l'affranchissement de l'Italie pour laquelle nous avons payé assez cher notre billet d'entrée.*

La loyale population de notre pays n'est pas plus responsable de l'inconvenance de l'article du journal cité que des actes du comité qui, d'après l'auteur, a organisé un mouvement républicain à Albertville dans un

moment où la récente et désastreuse défaite de Novare répandait en Savoie une tristesse sympathique et fraternelle.

Pages 300 *et* 301.—M. Brunier qui était alors le chef du parti libéral français, dirigeait une guerre sans trève contre les théories des journaux cléricaux : *l'Echo du Mont-Blanc* d'Annecy, et le *Courrier des Alpes* de Chambéry ; ceux-ci répondirent avec une verve que rien ne lassait, aux brusques sorties que le jeune député faisait sur leur terrain.

Je doute que M. le député Brunier, à l'honorabilité duquel tous rendent hommage, ait jamais eu la prétention d'être à la Chambre chef de parti ; il est homme d'honneur et de talent, il est dévoué à sa patrie ; cela suffit sans doute à son ambition.

Page 301. — La session du Conseil divisionnaire de Chambéry (15 au 28 juin 1849) inaugura le régime parlementaire et les nouvelles libertés de la Savoie. Les membres distingués qui composaient cette assemblée réagirent par la fermeté de leurs principes et la sagesse de leurs décisions contre l'exaltation des partis extrêmes. Ces déclarations sont demeurées, malgré les vingt années qui se sont écoulées depuis, comme le programme politique de la Savoie qui n'est point devenue révolutionnaire, mais qui est restée libérale.

Je prends ma modeste part dans l'hommage que M. de Saint-Genis rend à la Savoie et aux délibérations du Conseil divisionnaire dont je n'ai pas cessé d'être, pendant

toute sa durée, un membre laborieux et assidu. Ses travaux consciencieux dans lesquels l'avenir pourrait trouver d'utiles matériaux sont malheureusement peu connus ; et cependant toutes les grandes questions de progrès administratif y ont été traitées.

Page 303. — Victor-Emmanuel II, devenu roi, signe la paix (6 août) à de dures conditions, mais en refusant toute concession de nature à compromettre les libertés acquises.

Pages 303, 304 *et* 305. — Les chefs du parti conservateur, ennemis déclarés de l'esprit libéral piémontais, mécontents des lois récentes qui rompaient l'antique association de l'Eglise et de l'Etat, inaugurèrent contre le gouvernement une opposition malveillante..... M. de Cavour attaqua indirectement l'Autriche en brisant avec Rome... Il n'y avait plus d'autres privilèges, en Savoie, que ceux des prêtres ; la noblesse s'effaçait derrière eux, se retranchait avec eux dans cette dernière citadelle de l'idée féodale..... Non contents de créer ainsi, par les immunités qui leur étaient spéciales, un Etat dans l'Etat, ils pesaient de toute leur influence sur la vie politique du pays, imposaient aux électeurs les hommes de leur choix et décidaient en dernier ressort toutes les questions graves. Les journées de Chambéry et la récente enquête parlementaire venaient d'en donner la preuve.

C'est à la négociation de la paix du 6 août 1849, et pour en rendre les conditions moins dures, que M. de Launay, comme je l'ai déjà dit, a consacré les derniers instants de sa vie : cette paix était urgente, et cependant personne ne voulait compromettre sa popularité en en acceptant la

responsabilité : Lui, près de mourir, a oublié les vanités de la terre, et ne s'est souvenu que du dévouement que l'on doit à sa patrie.

Jamais le parti conservateur n'a fait d'opposition systématiquement hostile au Gouvernement, comme veut le faire croire M. de.Saint-Genis.

Il vient de rendre, page 301, un hommage aussi bienveillant que délicatement exprimé, au conseil divisionnaire où cependant siégeaient en majorité ces conservateurs si décriés, il aurait donc dû reconnaître en même temps que le grand parti libéral quoique conservateur n'obéit à aucune consigne et n'a d'autre chef que sa conscience.

Le clergé de la Savoie n'est point, ainsi que veut le faire croire l'auteur, un corps despotique et intolérant; il apporte au contraire dans ses relations sociales autant d'urbanité que de modération : remarquable par son érudition, il compte dans son sein plusieurs savants distingués; jamais il n'a fait à l'autorité civile la résistance violente qu'on lui impute; il n'a pas non plus le monopole d'influence que M. de Saint-Genis veut bien lui attribuer et paraît lui reprocher. Sans doute nos prêtres sont fidèles à leur mission évangélique, ce qui les rend plus dignes encore de respect, mais ils ne sont hostiles à aucune mesure de sage libéralisme ; la preuve du contraire que l'auteur voit dans les journées de Chambéry n'est que la reproduction de récits calomnieux sur les événements de cette époque. Les privilèges du clergé, 'si exagérés par M. de Sant-Genis, étaient déjà alors bien réduits ou tombés en désuétude.

Quant à cette enquête devant laquelle il s'incline, ni le

pays, ni même ceux qui en ont été chargés, ne l'ont prise au sérieux, quel que fût d'ailleurs le mérite personnel de plusieurs d'entre eux. Ils étaient moins des juges impartiaux que les exécuteurs d'un mandat impératif.

L'école démagogique veut renverser tout obstacle à ses envahissements, et s'acharne surtout contre le clergé derrière lequel elle veut atteindre le principe religieux, parce qu'il représente la résistance la plus efficace au désordre social. l'auteur, je le sais, est loin d'appartenir à cette école; mais n'a-t-il point, sans s'en douter, trop prêté l'oreille à ceux qui vont y puiser leurs enseignements?

Page 306. — Il arriva, par suite des événements survenus à Paris et à Turin, que les cléricaux, ennemis déclarés de l'annexion en 1848, en étaient les plus chauds partisans en 1860, tandis que les libéraux se faisaient piémontais en 1860 de français qu'ils étaient en 1848.

Ainsi que je l'ai déjà dit dans les pages précédentes, les hommes que l'auteur qualifie modestement de libéraux, voulaient être unis à la France révolutionnaire; et ceux qu'il appelle cléricaux, avec le même esprit de partialité, ont préféré la France impériale parce qu'ils la croyaient plus puissante pour défendre les grands principes d'ordre social.

Il ne faut pas oublier qu'en 1860, c'est le Piémont qui s'est séparé de nous : l'annexion de 1848 aurait été une honte pour la Savoie; les Savoyards n'en ont pas voulu.

On ne saurait trop le répéter, ce n'est pas la république que craignaient les gens sensés et éclairés par l'expérience,

mais les faux libéraux qui voulaient en faire le marchepied de leur ambition et de leur despotisme, et dont le patriotisme et l'amour de la patrie se résument en ces mots : *Ote-toi de là que je m'y mette.*

La politique n'a eu au reste que bien peu d'influence sur l'attitude de la population de Chambéry en avril 1848 ; je dirai seulement que mon pays a trop le sentiment de sa dignité pour acheter, au prix de son honneur, une annexion même la plus sympathique.

Une semblable invasion organisée contre nous par la France monarchique aurait été de notre part l'objet de la même réprobation.

Page 307. — Chaque jour, pendant des mois, l'organe du parti réveilla de la sorte l'attention publique et provoqua une agitation patriotique qui se compliquait, etc.

M. Reymond Melchior, rédacteur du *Courrier des Alpes*, était un homme aussi honnête qu'instruit, et un journaliste consciencieux et convaincu, mais il subissait l'influence de son caractère ardent que bien souvent ses nombreux amis s'efforçaient de modérer. Il était moins l'organe d'un parti que celui des ses convictions et de ses ardeurs. On a voulu rendre l'opinion libérale conservatrice responsable de tous ses articles, et cependant les hommes qui s'honorent de représenter le grand parti qui veut concilier l'ordre, la moralité et la liberté, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour donner à ce journal un caractère franchement constitutionnel, et pour qu'il s'abstînt de toute personnalité : on l'a soutenu parce qu'il était presque le seul organe à opposer à la licence de la plupart des autres journaux.

Un juste hommage a été rendu, peu de temps après, à M. Reymond, par l'immense concours d'amis et de compatriotes, appartenant à toutes les classes, à toutes les opinions, qui ont accompagné son cercueil avec un recueillement et une tristesse qui étaient l'expression sincère de l'estime et de l'affection qu'on avait pour lui.

Page 307. — L'assujettissement du clergé au droit commun, la réduction du nombre des fêtes légales, l'abolition du droit d'asile des églises, furent l'occasion de la rupture éclatante du clergé et du gouvernement.

Dans l'application, le droit d'asile n'existait plus depuis longtemps.

La réduction du nombre des fêtes légales avait déjà *été* demandée, au nom de l'agriculture, de l'industrie, et même de la moralité publique, par le conseil divisionnaire sans que les membres du clergé aient songé à lui en faire un crime. *Session de juin* 1849, *page* 61 *du compte-rendu.*

Note de la page 309. — Il faut noter pourtant un fait significatif. Le jour de la pose de la première pierre du Palais-de-Justice, le gouverneur suggéra l'idée d'élever au Verney la statue de Charles-Albert, premier roi constitutionnel. Aussitôt M. de Lachenal réplique par l'avis de choisir plutôt la statue du président Favre, le plus connu des chefs de ce Sénat *qui si souvent lutta contre les volontés des rois de Piémont.*

M. de Lachenal était loin d'être un adversaire du roi et de la constution comme pourrait le faire supposer la note mise au bas de la page 309.

La place de l'illustre président, du grand jurisconsulte

Favre, était marquée au seuil du sanctuaire de la justice : c'est là que l'érection du monument consacré à sa mémoire avait été d'avance déterminée ; c'est pour ces seuls motifs que l'on n'a pas voulu lui substituer la statue de Charles-Albert dont le souvenir aura toujours dans notre pays un culte digne de lui.

Pages 309 *et* 310. — Le parti clérical, mauvais prophète en cette circonstance, et se flattant de trouver un serviteur dans le petit-neveu de saint François de Sales, dit à ce propos : *Ce choix ne sourit pas aux démocrates italiens, et c'est pour cela que nous y applaudissons.*

M. de Cavour est entré sur la scène politique comme conservateur : cependant je n'ai pas entendu formuler, à propos de son début dans les affaires, les espérances dont l'auteur se fait l'écho à la page 310, mais ce que je sais très bien, c'est que la Savoie ne regarderait jamais comme grand ministre le serviteur d'un parti.

M. de Saint-Genis inaugure le chapitre XI par des appréciations qui sont presque de sa part une profession de foi : il use en cela d'un droit incontestable, et il me permettra de leur opposer celles qui me sont personnelles.

1850-1855.

Page 311. — La rupture du cabinet de Turin avec le Saint-Siége fut un nouveau motif d'écart pour la Savoie ; cet accessoire inévitable de *l'idée italienne* creusa plus profondément l'abîme moral qui séparait déjà les deux pays.

L'idée d'affranchir l'Italie de toute domination étran-

gère a toujours été une noble pensée à laquelle se sont associés tous les cœurs généreux : la Savoie a eu à cet égard un accord fraternel avec le Piémont, et l'a sanctionné en versant son sang pour cette belle cause. Mais l'unité de l'Italie réunie en un seul Etat est une question bien différente qui n'a jamais obtenu la même unanimité : Les patriotes italiens les plus dévoués ont eux-mêmes craint, comme je l'ai dit plus haut, que cette unité ne fût en opposition avec les mœurs de l'Italie, avec sa configuration géographique, et ils ont pensé qu'il serait plus convenable de la diviser en trois Etats indépendants liés entre eux par un pacte fédératif.

L'unité proclamée plus tard a probablement été une concession faite au mazzinisme par M. de Cavour, car il voyait très bien qu'il avait besoin de ce parti pour révolutionner la péninsule.

Rome, la ville des souvenirs, la ville des monuments, l'immense et imposant musée que l'antiquité a légué aux générations modernes, le siége enfin dix-neuf fois séculaire du Christianisme, est la cité qui remplit peut-être le moins les conditions que doit réunir de nos jours la capitale d'un grand Etat ; mais elle est la métropole du monde catholique : les disciples de Mazzini la demandent comme centre de l'unité italienne pour la détruire comme capitale de plus de deux cent millions de chrétiens.

Voilà l'origine du cri de ralliement *Roma o la morte*. Il est moins l'expression du patriotisme que celle d'une haine irréconciliable contre l'influence et la civilisation catholique.

Cette hostilité est au reste bien loin d'être partagée par

la majorité de la nation italienne ; elle est le mot d'ordre d'une minorité qui, dans ce pays, comme ailleurs, sait produire de l'illusion sur sa force par le bruit qu'elle fait.

Heureusement les princes de la maison de Savoie et les hommes éminents chargés de présider aux destinées de l'Italie savent que les ennemis de la papauté le sont au même degré du principe monarchique ; ils savent aussi que ce système gouvernemental est la meilleure garantie de la prospérité et de l'avenir de ce jeune royaume si beau et entouré de tant de sympathies.

La nécessité de l'expulsion du Pape des Etats sur lesquels il règne à aussi juste titre que plusieurs souverains régnent sur les leurs, est tranchée d'une manière bien absolue par M. de Saint-Genis quand il la qualifie, page 311, comme l'accessoire inévitable de *l'idée italienne*. Il aurait du se rappeler que des publicistes et des hommes d'Etat d'une haute capacité et d'un libéralisme incontestable, ont émis une opinion opposée à cette spoliation qu'ils regardaient comme compromettante pour la société.

La question romaine est si grave, elle se lie à tant de grands intérêts qu'il y a de la présomption à croire à l'infaillibilité de son jugement à son égard. Ce qu'il y a de bien sûr c'est que le Christianisme restera toujours une puissance avec laquelle il faudra compter.

C'est là un legs bien lourd que M. de Cavour a laissé à ses successeurs. Il avait sans doute une haute capacité, mais en voulant arriver trop vite à son but d'unité, par des moyens d'une moralité quelquefois plus que douteuse, n'a-t-il point préparé pour l'avenir de sa patrie de graves embarras ?

Doué d'une merveilleuse aptitude pour agiter et passionner les masses, il lui manquait peut-être le talent pacifique d'organisation ; aussi un de ses compatriotes a-t-il dit de lui qu'il *avait fait acte d'un homme d'esprit en mourant à propos pour sa gloire:* il a en effet disparu de la scène au moment où il allait se trouver en face de grandes difficultés.

Tout le monde se rappelle que sa santé affaiblie par les veilles et le travail, a reçu le coup mortel à la dernière séance de la Chambre des députés où il a paru, et dans laquelle Garibaldi l'a interpellé de la manière la plus brutale : en rentrant il s'est mis au lit, et peu de jours après il n'était plus !

Sa mort a été regardée comme un grand malheur, parce que l'ascendant de son nom, de sa fortune et de son talent lui aurait donné, après s'être aguerri contre les émotions et les contrariétés parlementaires, une influence que peu d'hommes pourront obtenir.

Une anecdote qui le concerne me revient à la mémoire : Un étudiant savoisien, proche parent de la famille de Cavour qu'il fréquentait intimement pendant ses cours de droit à Turin, félicitait un jour le père du futur ministre sur les brillantes qualités et l'intelligence de son fils, alors âgé de quatorze ans, et sur les services qu'il pourrait rendre plus tard à son pays ; M. de Cavour s'est écrié avec beaucoup de vivacité : *Que Dieu préserve le Piémont de voir Camille se mêler de ses affaires, car s'il y met le nez, il mettra tout sens dessus dessous.*

Cette boutade paternelle n'est point citée ici comme un

oracle infaillible, mais comme un signe du caractère ardent et entreprenant du futur arbitre des destinées de sa patrie.

C'est au reste à l'avenir à sanctionner l'œuvre de M. de Cavour par le succès, ou à prouver qu'un édifice trop rapidement construit n'a pas toujours la solidité désirable. Les hommes d'Etat qui lui succèderont ont, eux aussi, une grande et patriotique mission : elle exige autant de fermeté que de sagesse et de modération ; ils sauront sans doute la remplir dignement.

Quant à nous, Savoisiens, qui avons eu pendant plusieurs siècles une communauté de vie avec le Piémont, nous ne cesserons de faire des vœux fraternels pour la prospérité du jeune royaume d'Italie dont il fait aujourd'hui partie.

Pages 312, 313, 314. — Les ministres piémontais, malgré leurs efforts consciencieux, restaient suspects jusque dans les mesures les plus dégagées de la politique ; la question catholique envahissait et dominait tout..... Il est instructif de suivre, dans les journaux, le progrès des attaques, plus acerbes, etc..... La publication des rôles de l'impôt pour 1855, servit de prétextes aux publicistes de Chambéry d'où partait le mot d'ordre. (Suit un article du *Courrier des Alpes*...)

Le ministre Rattazzi prend un parti décisif et présente la loi de suppression des corporations religieuses...... Pour agiter l'opinion, pour la rendre complice des mouvements qu'on méditait et solidaire de la résistance, on agit sur elle par les moyens qui la touchaient directement, par les critiques qui lui devaient être les plus sensibles. La loi de 1851..... n'avait point ému la Savoie ; mais on insista sur la nouvelle répartition de l'impôt foncier, etc.

M. de Saint-Genis parle avec son exagération ordinaire de l'hostilité de la Savoie contre les actes du gouvernement : les Savoisiens combattent toute mesure injuste du pouvoir, mais s'inclinent toujours devant la légalité et l'équité.

Il fait erreur en désignant comme organe exclusif de parti un journal rédigé par un homme honorable qui avait trop d'indépendance de caractère pour subir une direction contraire à ses convictions.

La loi de suppression des ordres religieux, d'ailleurs peu nombreux en Savoie et surtout de ceux voués à l'éducation, a été en général accueillie avec un sentiment pénible, parce qu'elle ressemblait à une spoliation, à une persécution, et enlevait à Chambéry ses principales ressources pour l'instruction des demoiselles.

Pour les masses, et les habitants des campagnes, qui voient passer au-dessus de leur tête les grands événements politiques, le thermomètre d'un bon gouvernement c'est le bien être matériel qu'il procure ; il n'est donc pas étonnant qu'ils n'aient point acclamé l'aggravation des charges que leur imposait le nouvel ordre des choses.

Il aurait été plus équitable de ne pas vouloir faire peser la responsabilité de ce mécontentement tout naturel sur les excitations des prêtres, ou de ce que l'auteur appelle le parti clérical ; il ne le nomme pas, il est vrai, mais il l'indique trop clairement pour qu'il y ait doute. Cette réaction cléricale sans cesse sous sa plume, et qu'il veut rendre responsable de tous les murmures, me rappelle involontairement la naïve préoccupation de celui, qui interrogé sur la cause du déluge, répondait : *C'est Voltaire.*

Quant au prétendu mouvement que, d'après M. de Saint-Genis, on méditait, on doit mettre cette accusation dans la catégorie des calomnies : ce n'est pas dans le parti conservateur qu'il faut chercher les fauteurs de troubles publics.

Pages 315 *et* 316. — On reproche à M. de Cavour, comme une faute personnelle et préméditée, de n'avoir point établi un registre à souche pour la recette de l'impôt.

Le *Courrier des Alpes,* le *Journal du Progrès* et la *Gazette de Savoie* se livrèrent aux personnalités les plus blessantes: les uns attribuaient à la colère divine les malheurs qui venaient coup sur coup, de frapper la famille royale. (*La mort de la mère, de la femme et du frère du roi*).

On a pu blâmer quelques actes de M. de Cavour, mais on a trop de bon sens en Savoie pour avoir prononcé, ou approuvé de semblables paroles (celles citées pages 315,) à propos d'une simple formalité matérielle de registre.

Toute la Savoie a pris une part filiale aux pertes douloureuses qui ont frappé la famille royale au commencement de 1855 : la population de notre pays n'était pas plus responsable des inconvenances de certains articles de journaux que la France ne l'est de nos jours des excès bien plus grands encore de la presse parisienne.

Si M. de Saint-Genis avait assisté à la cérémonie religieuse célébrée à la cathédrale de Chambéry en commémoration des illustres princesses que l'éloquent prédicateur, le Père Lavigne, a qualifiées d'une manière si touchante en disant d'elles : *ces anges de la terre que les anges du ciel*

ont tro ptôt rappelées à eux, s'il avait été temoin de la profonde émotion des assistants que pouvait à peine contenir la vaste église, il aurait vu que la Savoie a pour toutes les afflictions des larmes sympathiques.

Pages 317 *et* 318. — M. Collino avait sollicité les notables de faciliter sa tâche délicate en lui faisant part de leurs réclamations et en l'aidant de leurs conseils : le parti clérical répond ainsi à ces loyales ouvertures. (Suit un article du *Courrier des Alpes*.)

Quand une fois les susceptibilités d'un corps ou d'une population ont été froissées, il est malaisé d'y porter remède. Les essais de conciliation deviennent autant de piqûres sur des plaies vives ; et le mal paraît inguérissable lorsqu'une influence occulte, qu'on ne sait où saisir, qui se dérobe au reproche comme à la persuasion, entretient ces motifs de querelle, dont un malentendu fait toute la gravité.

En faisant à tout propos intervenir le clergé, M. de Saint-Genis lui attribue un monopole d'influence et d'action qu'il n'a jamais eu et qu'il n'a jamais ambitionné en dehors des justes limites de sa mission évangélique.

L'article du *Courrier des Alpes* cité à la page 317 ne concernait qu'une question de détail administratif dans laquelle le parti clérical était désintéressé et dont il ne s'est nullement préoccupé.

Le rédacteur du *Courrier* était un sincère et fervent catholique; il y a toujours eu sous ce rapport communauté de sentiments entre lui et les membres du clergé de Savoie : mais dans les questions politiques et administratives, il

était l'organe exclusif et indépendant de ses idées et de ses opinions dont il assumait seul la responsabilité.

Les réflexions philosophiques contenues dans la page 318, ne sont guère applicables à l'incident auquel l'auteur fait allusion, (la dissolution du Conseil municipal de Chambéry et son remplacement par un commissaire provisoire) car le personnel du Conseil dissout était bien loin d'être disposé à subir l'influence d'excitations cléricales par lesquelles M. de Saint-Genis aime à expliquer tout ce qui se passait alors en Savoie.

Page 318. — Aux élections municipales (2 juillet), les ministériels et les démocrates sont battus; les candidats de la droite passent presque partout avec une imposante majorité.

Les candidats ministériels avaient presque tous été choisis dans les rangs de ceux que, à tort ou à raison, on appelait démocrates. Le besoin d'ordre avait peut-être exercé quelque influence sur le corps électoral ; il n'a d'ailleurs élu pour le Conseil que des hommes qui depuis longtemps avaient sa confiance et dont, à l'exception d'une seule élection, les noms étaient toujours sortis de l'urne : et puis j'ajouterai que l'esprit d'indépendance des Savoyards avait peu de sympathie pour toute candidature imposée.

La majorité des conseillers nommés ne représentait pas au reste ce qu'en France on appelle la droite ou l'extrême droite, mais le parti libéral conservateur aussi éloigné des exagérations absolutistes que des funestes théories du radicalisme.

Page 319. — M. de Cavour ne se tient pas pour battu et donne l'ordre d'exécuter la loi du 29 mai, etc.

M. de Saint-Genis n'est pas juste envers M. de Cavour en laissant croire que l'ordre donné d'exécuter la loi contre les couvents était une revanche qu'il voulait prendre de sa défaite dans les dernières élections ; cette petitesse vindicative par laquelle il aurait fait payer à des innocents la faute des coupables, est une supposition injurieuse pour la mémoire d'un homme d'Etat dont on a été quelquefois l'adversaire, mais aux grandes qualités duquel on a toujours rendu hommage.

Pages 322, 323 *et* 324. — Sur des ordres réitérés venus de Turin, l'opération recommença le mardi 24. Les représentants de l'Etat, entourés d'une compagnie de bersagliers et suivis d'ouvriers mis en réquisition, se dirigent vers le couvent des carmélites au milieu d'un immense concours de peuple, d'abord surpris de la nouveauté du spectacle, puis mécontent, etc...

Quelques jours plus tard, le roi Victor-Emmanuel, accompagné de M. de Cavour, traverse Chambéry à son retour de Paris..... Les manifestations de la foule furent significatives ; un témoin oculaire les résumait ainsi : *(Suit une lettre dans laquelle il est question de manifestations contre M. de Cavour.*

Les Savoisiens à quelque opinion qu'ils appartiennent désapprouvent toute espèce de persécution, ils ont donc été péniblement impressionnés par l'excès légal des actes auxquels a donné lieu l'exécution de la loi du 29 mai.

On n'en a point fait remonter la responsabilité jusqu'au roi que l'on a très bien accueilli à son retour de Paris, car les sentiments d'affection qui ont toujours uni notre pays avec les princes de la maison de Savoie ont de profondes racines dans le cœur de nos populations, même aujourd'hui encore, malgré l'unanimité de notre vote d'annexion à la France.

Quant aux manifestations contre M. de Cavour dont parle M. de Saint-Genis, page 324, elles ne sont qu'une illusion éclose dans l'esprit prévenu de l'auteur de la lettre, ou une invention de sa part : il n'y a eu à Chambéry ni actes ni projets contre le président du ministère.

Pages 324 *et* 325. — La ligne principale, se rattachant à Turin par la *Percée des Alpes*, devait, de Chambéry, gagner directement Lyon par la *Percée de l'Épine,* Saint-Genix, Morestel et Crémieu. Le projet rétréci qu'on adoptait renversait toutes ces espérances; cette ligne courte, coupée à Culoz, avec un embranchement éventuel sur Albertville ou Annecy et un autre sur Grenoble, semblait imaginée pour ruiner la Savoie.

La Savoie a en effet demandé que le chemin de-fer destiné à relier l'Italie avec la France, au travers du Mont-Cenis, passât par Chambéry, et de là se dirigeât vers la montagne de Lépine pour s'enfoncer dans un tunnel à creuser dès la cascade de Coux, jusqu'au lac d'Aiguebelette, sur une longueur de 3,310 mètres, ou dès la gorge de Foraison, près de Cognin, jusqu'au même point, sur

une longueur de 4,740 mètres (1). Elle a en outre offert au choix du gouvernement le percement d'un tunnel, par où passerait la voie ferrée, dans la montagne du Mont du Chat, aboutissant au lac de Chevelu, d'une étendue de 2,400 mètres.

Elle a ensuite exprimé le vœu que le tronçon à diriger sur Genève passât le plus près possible d'Annecy.

Un instant nous avons pu compter sur la réalisation de ces vœux, malheureusement le contrat sur lequel reposait cette espérance n'a pas reçu son exécution. Mais, sur une proposition dont j'ai pris l'initiative et que le Conseil divisionnaire a approuvée, page 125 du compte-rendu de la session de 1855, on s'est résigné à voir aboutir à Culoz le tronçon qui reliait Chambéry avec Genève et Lyon, parce qu'on savait trop bien que cette modification à un premier contrat était irrévocablement arrêtée à Turin. Par le même rapport, j'ai demandé qu'on substituât à une ligne, qui d'Aix se dirigerait sur Genève par Annecy, un embranchement partant des environs de Chamousset pour aller à Annecy en passant par Albertville, Ugine et Faverges.

D'autres propositions consignées au compte-rendu ont été faites.

Voici la délibération prise sur ces propositions par le Conseil divisionnaire :

« 1° Prier avec la plus grande insistance le gouverne-
« ment d'activer les négociations tendantes à obtenir une

(1) Voir la note 13.

« voie ferrée se rendant directement de Chambéry à Lyon « par le tracé qu'il jugera le plus convenable ; d'autori- « ser, même provisoirement, la construction d'un des « tunnels indiqués, et, s'il en devient le cas dans l'inter- « valle des sessions, de convoquer extraordinairement le « Conseil divisionnaire.

« 2° Le prier également d'aviser aux moyens d'obtenir « la jonction du chemin de fer Victor-Emmanuel avec « celui de Suse.

« 3° Le prier aussi d'aviser aux moyens d'obtenir « l'embranchement de Chamousset à Annecy par Albert- « ville, ainsi que de faire exécuter le chemin d'Aix à « Annecy. (Le Conseil savait d'ailleurs très bien que le choix de l'un de ces deux tracés sur Annecy était alors presque exclusif de l'autre, et les treize conseillers de la Savoie propre, aujourd'hui arrondissement de Chambéry, qui représentaient plus de la moitié des voix, ont fait preuve d'esprit de conciliation et de justice distributive en reléguant en quelque sorte au second plan le tracé d'Aix à Annecy qui les intéressait plus spécialement).

« 4° Ordonner la jonction au procès-verbal des rapports « de MM. Avet, Dullin, Lachenal et Millioz. »

Il était notoire que des négociations actives avaient lieu à cette époque, avec l'appui d'un puissant personnage de Paris, entre Turin et Genève, pour faire souder la ligne principale du Victor-Emmanuel au chemin du département de l'Ain à Culoz.

La loi du 11 juin 1856 a consacré l'embranchement d'Aiton à Albertville et successivement à Annecy. Celle du 4 juin 1857 a approuvé la ligne d'Annecy à Genève et

la convention passée à cet égard, le 23 mars précédent, avec MM. Blanc et Mottet : il est fâcheux qu'on ait résilié le contrat passé avec cette société qui s'était soumise, en cas d'inexécution, au paiement d'une somme de 5000,000 fr. à titre de dommages.

C'est dans la session parlementaire de la même année 1857, que le tunnel du Mont-Cenis a été voté.

M. Colli, ingénieur distingué, a rédigé trois projets pour le chemin de fer d'Aiton à Albertville : après différents examens de contrôle de ces projets, le tracé de la rive droite de l'Isère a été adopté.

Au moment où les travaux d'exécution allaient commencer, des difficultés se sont élevées entre la société Victor-Emmanuel et le conseil provincial de la Maurienne au sujet de la cession du pont d'Aiton, point de départ du tronçon sur Albertville.

Dans sa session de 1858, page 209 du *compte-rendu*, le Conseil divisionnaire s'est mis en rapport avec M. le chevalier Ranco, ingénieur directeur du V.-E., a concordé avec lui les conditions de cette vente et a autorisé M. l'intendant général à traiter définitivement avec la Société en se conformant aux clauses consacrées par sa délibération.

On allait enfin mettre la main à l'œuvre, lorsqu'au commencement d'avril 1859, la guerre a été de nouveau déclarée à l'Autriche (1) et a tout remis en question.

---

(1) Peut-être alors les conseils ou les excitations personnelles et confidentielles de Napoléon III ont-elles exercé une grande influence sur la détermination du cabinet piémontais : c'es

Voilà le résumé de ce qui s'est passé à l'égard des chemins de fer sous le régime piémontais : ce qui s'est fait depuis a subi exclusivement l'influence française.

Je suis entré dans ces détails pour prouver que la Savoie a toujours apporté autant de vigilance que de modération dans les longs débats auxquels ont donné lieu les voies ferrées.

1856-1858.

Page 327. — M. de Cavour, décidé à réprimer vigoureusement les exagérations des partis extrêmes, essayait de se tenir à une distance égale des ultramontains et des radicaux ; en Piémont, il luttait avec les démagogues, en Savoie, avec les cléricaux.

Note mise au bas de la même page à l'appui de ce qui précède.

Voir aux preuves, document n° CIV, une lettre inédite de M. de Cavour, du 20 juillet 1854.

En citant et *reproduisant sans autorisation spéciale* page 554, une lettre qu'on lui avait communiquée confidentiellement, l'auteur aurait dû reproduire aussi la note, écrite en marge, de la main de celui à qui elle avait été adressée, portant que le ministre se trompait en divisant la population de la Savoie en *deux parties extrêmes sans*

---

dans cette action, plus tard incontestable et que l'histoire appréciera, qu'il faut chercher l'explication de bien des événements de ces époques.

juste milieu. M. de Saint-Genis traduit ces expressions, page 327, par celles de *ultramontains et radicaux:* Elles ne représentent pas mieux l'opinion publique de notre pays.

Il aurait dû dire aussi que cette correspondance entre un modeste employé, dont la seule ambition est de bien aimer, de bien servir sa patrie, et le président du ministère, a été provoquée par la nécessité où il s'est trouvé de repousser une dénonciation calomnieuse envoyée contre lui par l'administrateur de la division auquel l'auteur fait allusion à la page 330.

M. de Saint-Genis a rendu quelquefois une justice méritée au caractère savoisien, il devrait donc moins insister sur la dénomination de cléricaux qu'il prodigue à ceux qui ont eu assez d'indépendance pour résister, dans les limites de l'équité et de la légalité, aux volontés ministérielles.

Les populations de Savoie ne se laissent ni exciter ni fanatiser; elles ont d'excellents guides dans leur bon sens et leur intelligence. Les appréciations de l'auteur aboutissent toujours au même but; *excitations d'un côté et obéissance aveugle de l'autre;* elles sont une injure et une calomnie pour nous tous: ces misérables qualifications dont les partis ont tant abusé, en en dénaturant la signification, ne méritent plus que le dédain.

Si, au lieu de prendre ses matériaux dans des articles de journaux n'exprimant souvent que les idées de leurs rédacteurs, ou des individus qui en empruntent les colonnes, M. de Saint-Genis était allé les chercher dans les comptes-rendus de nos assemblées électives, il aurait vu que la Savoie n'a pas plus marchandé les éloges que le

blâme, et que pour l'un comme pour les autres, elle n'a *obéi* qu'à sa conscience.

Les hommes qui s'intitulent démocrates, sans d'ailleurs bien se rendre raison des obligations et des vertus que leur impose cette qualification, ne sont pas non plus une autorité impartiale à invoquer.

J'aime au reste à constater ici, à l'honneur de la Savoie, qu'il y au fond du cœur de ses enfants, libres de toute influence étrangère un sentiment d'affection fraternelle grâce auquel les dissidences d'opinion ne se sont presque jamais traduites en actes d'hostilité : dans les réunions et les cercles où des adversaires politiques se rencontrent souvent, ils se traitent avec une parfaite urbanité : il y a même entre les hommes de partis opposés de sincères amitiés.

Page 328. — Rien ne satisfit les hommes qui ne cessaient d'accuser le Piémont de vivre de la Savoie, et qui reprochaient au premier ministre d'avoir, dans de telles circonstances, enlevé la haute direction des affaires locales à un savoyen, M. Mercier, pour les confier successivement à deux piémontais, M. Gay di Quarti et l'avocat Magenta.

On était trop habitué, en Savoie, à voir le poste d'intendant général occupé par des piémontais pour attacher, ainsi que le suppose l'auteur, une grande importance au remplacement de M. Mercier par M. Gay di Quarti ; un bon administrateur, savoisien ou piémontais, était toujours bien accueilli ; tout ce que nous demandions, c'était une part proportionnelle dans la distribution des fonctions pu-

bliques et dans l'influence qu'elles donnent, dans l'intérêt du pays.

Note de la page 328. — Au 1er janvier 1856, les quatre évêchés, 60 canonicats, tous les postes ecclésiastiques sont occupés par des Savoyens ; sur les employés des différentes administrations, dont le chiffre total est de 531, on ne compte que 90 Piémontais : dans les deux régiments de la Brigade de Savoie, tous les officiers sauf 12, sont Savoyens. Dans la magistrature, les membres des tribunaux et des judicatures sont tous Savoyens : à la cour d'appel, 2 sur 40 sont Piémontais.

Quoiqu'en dise M. de Saint-Genis, cette répartition équitable n'existait pas, et la note reproduite au bas de la page 328, n'a pu induire en erreur qu'un homme peu initié encore au mécanisme administratif et gouvernemental des Etats sardes : pour établir un calcul exact, il fallait tenir compte du petit nombre de Savoisiens appelés à remplir des fonctions au delà des Alpes, principalement dans les ministères, les administrations générales et les grands corps exclusivement centralisés à Turin.

Nous savions très bien que, pour les hautes fonctions surtout, le mérite doit déterminer le choix; mais il nous était bien un peu permis de douter de l'impartialité de cette appréciation à notre égard.

Note de la page 329. — Tantôt on refuse le baptême et les actes qui sont le fondement et la preuve de l'état civil des personnes, tantôt on refuse la sépulture ecclésiastique; au tribunal de la pénitence, on inquiète les consciences et l'on fait des excitations inconciliables avec la qualité et les devoirs des personnes qui s'en approchent. etc.

Il est facile d'accuser, et d'exciter la haine contre une classe de la société, heureusement il est plus difficile de donner la preuve de ces accusations : j'ai bien entendu moi-même balbutier quelques-uns de ces reproches, mais toujours par des bouches suspectes. Les refus de baptême et des actes constatant l'état civil des personnes ne peuvent être que des imputations calomnieuses.

Page **330.** — **Cependant le parti radical gagne du terrain.**

Je ne sais si c'est avec regret que l'auteur constate, à tort ou à raison, que le parti radical gagne du terrain ; je suis seulement convaincu que beaucoup de ceux qui ont pris part à quelques-uns des actes sur lesquels il base ce progrès radical, n'accepteront pas l'honneur qu'il leur fait de les compter au nombre des représentants de cette secte démagogique.

Page **330.** — **Une manifestation populaire en faveur de l'intendant Magenta, accusé d'actes équivoques par le parti clérical, réunit les fonctionnaires, les ouvriers et les officiers de la garde nationale, malgré l'ordre du syndic, et les efforts du colonel.**

La mort prématurée et émouvante de M. Magenta à laquelle ceux-mêmes qui avaient le plus à se plaindre de lui, ont donné de sincères regrets que j'ai partagés, me prescrit une grande réserve à son égard. Je dirai seulement qu'un homme étranger au pays a seul pu donner un

caractère de presque unanimité imposante à la démonstration citée page 330 (1).

Page 331. — Les chefs les plus intelligents du parti conservateur, compromis à chaque instant par les impatiences de leurs écrivains, se décident à créer une feuille destinée à devenir *l'organe d'un parti grand, sérieux et honnête, et qui travaille ouvertement et légalement pour le bonheur de sa patrie, au lieu d'être l'expression d'une individualité, l'écho d'opinions extrêmes.* Un comité de douze notables, qu'inspire la sagesse du marquis Costa, assure la responsabilité de la politique du *Courrier des Alpes transformé*, qui fusionne avec l'*Echo au Mont-Blanc*,

Page 330. — Les étudiants brûlent le *Courrier des Alpes* sur la place Saint-Léger comme à Bonneville et à Thonon, en 1848, on brûlait les journaux italiens.

Les libéraux conservateurs ne reconnaissaient ni chefs ni écrivains : sans doute, ils préféraient aux journaux, qui avaient des tendances radicales, le vieux et honnête *Courrier des Alpes* dont cependant ils regrettaient souvent les emportements.

C'est dans un but modérateur, comme le dit d'ailleurs M. de Saint-Genis, que plusieurs hommes honorables se sont efforcés, non pas de faire fusionner le *Courrier* avec l'*Echo du Mont-Blanc*, mais de créer un journal libéral, et en même temps dévoué à l'ordre, car la Savoie n'aime

---

(1) Voir la note n° 16.

pas voir la révolution s'agiter dans ses rues, soit à l'occasion d'un journal que l'on brûle, soit sous le prétexte de protéger les caisses publiques, soit en obéissant à un lâche mot d'ordre venu du dehors, qui prescrivait des démonstrations contre le général de Broglie que ses ennemis livraient aux violences populaires, sous prétexte d'une mission qu'on lui donnait pour notre capitale (1).

M. de Saint-Genis parle beaucoup d'attaques violentes contre M. de Cavour, mais il se tait sur celles non moins ardentes de plusieurs journaux contre les hommes les plus dignes d'estime de la Savoie. L'opinion modérée de notre pays frappe de réprobation ce système déplorable d'injures personnelles dont il est injuste de la rendre responsable.

Pages 331 *et* 332. — La première mine de la *percée des Alpes* fut allumée sous les yeux du roi de Sardaigne et du prince Napoléon, le 31 août 1857; de là, ils allèrent assister à la pose des pilotis du pont international de Culoz; mais ces solennités qui, trois ans plus tôt, auraient enthousiasmé les populations, ne furent accueillies qu'avec une curiosité méfiante.

L'auteur est mal informé quand il accuse la Savoie de n'avoir vu qu'avec une curiosité méfiante l'inauguration de la percée du Mont-Cenis et la pose des premiers pilotis du pont international de Culoz.

Les délibérations du Conseil divisionnaire sont l'expression plus exacte de l'opinion publique que des articles de

(1) Voir la note 17.

journaux trop souvent passionnés : avant de faire suspecter notre pays d'une opposition systématique, l'auteur devait donc lire les comptes-rendus des sessions de 1855, page 137 et de 1857, pages 1 et suivantes ; il y aurait trouvé la réfutation de cette accusation d'indifférence pour les grands travaux auxquels il fait allusion.

Page 336 — ..... On vit dans ces paroles, à tort ou à raison, le dernier mot des nobles et des prêtres, c'est-à-dire des représentants de la grande propriété rurale et des maîtres de l'opinion.

D'une manière plus ou moins précise, M. de Saint-Genis reproduit toujours la même idée fixe qui peut se traduire ainsi : *à l'exception des démocrates, tout le reste de la population savoisienne n'est qu'un troupeau mené par les nobles et les prêtres!*

1858-1860.

Page 337. — Les démocrates décrétant l'unité à tout prix.

L'idée de l'unité italienne, Rome comprise, est peut-être pour le gouvernement actuel plutôt un embarras qu'une conviction.

Page 338. — L'apparition du drapeau tricolore, à Chambéry, le 25 avril 1859, causa une émotion telle qu'on crut un instant à l'annexion consommée sans qu'il fût besoin de protocoles et de congrès. Il se trouvait dans la foule deux vieillards qui avaient vingt ans chacun lors du

l'entrée en Savoie des armées françaises, en 1792........ Leur expansion communicative gagna le peuple; mais le syndic interdit l'accès du chemin de fer et les régiments qui suivirent ne furent plus salués que de loin par les cris de : *Vive la France!*

Sans entrer dans l'intérieur de la gare, ce qui est toujours défendu au nom de l'ordre et de la sûreté, le public a pu librement assister à l'arrivée des troupes françaises en dehors de l'enceinte du terrain réservé au chemin de fer qu'on dominait et dont on était très rapproché: cette curiosité sympathique, mais non émouvante, n'a donc nullement été entravée; on a voulu prévenir des accidents, et non comprimer.

L'anecdote de deux vieillards qui auraient eu alors quatre-vingt-dix ans, et leur expansion de joie communicative qui gagna le peuple, ne me paraissent pas d'une authenticité bien certaine, car, lorsqu'on est arrivé à cette extrême limite de la vie humaine, elle ne peut s'exprimer d'une manière assez bruyante pour réagir sur la foule. Nous serions au reste heureux que l'auteur ne se fût pas livré à des exagérations plus blâmables.

Page 341. — les démocrates furent battus le 17 juillet dans les élections municipales.

A l'exception d'une seule élection pour le renouvellement du Conseil municipal, sur laquelle je m'abstiens de toute observation, ce qu'on appelle le parti démocratique n'a jamais pu obtenir à Chambéry la majorité des votes, quoiqu'il compte dans ses rangs plusieurs hommes honorables, intelligents et dévoués.

Peut-être plus tard, sous l'influence du libre développement et de la popularisation des théories les plus subversives et les plus anti-sociales, le résultat des élections sera-t-il bien différent et consacrera-t-il la déchéance de la démocratie elle-même comme trop conservatrice.

Page 311 —... Ils prirent l'initiative d'une mise en demeure hardie et assumèrent sur eux la responsabilité des actes qui allaient séparer le parti français du parti libéral dynastique dont M. de Costa était le chef.

M. le marquis Léon de Costa avait de profondes affections et de loyales convictions; mais il n'a jamais séparé sa cause de celle de sa patrie. Sa mort prématurée a été un grand malheur pour la Savoie dont il était un des enfants les plus dévoués, car il réunissait, pour bien la servir, les qualités du cœur, celles de l'intelligence et les dons de la fortune.

Pages 311 312. — Les corps des pompiers de la Savoie, suspects au cabinet depuis les ovations dont l'armée française avait été l'objet, venaient d'être dissous........ Surtout à Chambéry, où l'existence d'un corps de pompiers armé créait de perpétuels conflits avec la garde nationale.

La suppression des pompiers de Chambéry, de ce corps si utile et si dévoué à l'ordre, n'a point eu les motifs que paraît lui attribuer l'auteur, car des manifestations de sympathie pour la France, lors même qu'elles auraient été très chaleureuses, ne pouvaient être, à cette époque, un grief auprès du cabinet de Turin qui avait déjà signé le con-

trat dont Nice et la Savoie étaient le prix. Les conflits auxquels donnait lieu la coexistence de deux corps armés, n'ont été aussi qu'un prétexte.

Si l'institution des pompiers avait eu dans notre pays moins de popularité, si elle avait été plus directement sous la dépendance des autorités gouvernementales, le ministère Rattazzi n'aurait pas songé à la supprimer.

Pages 342 *et* 343 — M. Dénarié adresse au *Courrier de Lyon* une lettre où il pose nettement la question savoyenne. Cette lettre reproduite aussitôt par tous les journaux de France, sert d'attache aux diverses fractions du parti français et de point de départ pour la rude campagne politique qui allait s'ouvrir. Les députés libéraux comprennent à leur tour qu'ils doivent marcher en tête du mouvement au lieu de se laisser dépasser par l'opinion ; douze d'entre eux se réunissent à Annecy et délibèrent de développer par toutes les voies légales l'idée émise par le docteur Dénarié et qui résume le désir du pays. Une pétition au Roi de Sardaigne est immédiatement imprimée à Lyon, nul imprimeur de Savoie n'ayant osé prêter ses presses au comité ;...... Ces douze députés sont MM. Costa de Beauregard, Mollard, de Martinel, Grange, Carquet, Ginet, Pelloux, Montgellaz, de la Fléchère, Girod de Montfalcon, Chapperon, Lachenal..... La *Gazette de Savoie* prend à partie *les douze séditieux* d'Annecy.

La lettre de M. le docteur Dénarié citée page 342, n'a eu ni le retentissement ni l'influence que lui attribue l'auteur : la Savoie était déjà alors suffisamment préparée à l'avenir qu'elle savait lui être réservé. M. Dénarié jouit

d'ailleurs à Chambéry, sa ville natale, de l'estime et de l'affection de tous ses compatriotes.

Dans la réunion, à Annecy, des douze députés cités par M. de Saint-Genis, je doute que la question mise, d'après lui, en délibération ait obtenu l'unanimité ; je suis sûr que ces hommes honorables avaient trop le sentiment de leurs devoirs de loyauté et de haute convenance pour prendre, en leur qualité de députés au parlement de Turin, l'initiative d'une demande séparatiste ; ils n'auraient surtout pas donné leur adhésion à un écrit ou pétition rédigé de manière à compromettre la responsabilité des imprimeurs nationaux.

En donnant à douze députés la qualification exclusive de libéraux, l'auteur prouve une fois de plus combien il connaît peu notre pays, car le libéralisme de ceux qu'il ne nomme pas est incontestable.

Je ferai encore observer que plusieurs des personnages que désigne M. de Saint-Genis, étaient bien loin de désirer la séparation de la Savoie du Piémont.

Page 343. — Le *Courrier des Alpes*, saisi trois fois à la poste, est suspendu par le ministre en vertu de la loi dictatoriale du 28 avril et poursuivi pour *delit d'Etat.*

M. Bertier, homme de beaucoup d'esprit, aujourd'hui conseiller d'Etat, était le principal rédacteur du *Courrier des Alpes* et avait pour collaborateurs plusieurs personnes honorables de Chambéry qui formaient avec lui ce qu'on appelait le comité français.

Après le succès, quelques individualités dont les services

rendus à cette cause sont contestables, ont prétendu en avoir été les membres les plus actifs.

Une partie de la population de Savoie a toujours conservé de la sympathie pour la France, et à l'époque où sa séparation du Piémont a été prévue, cette vieille affection s'est affirmée davantage encore. Le parti libéral conservateur qui s'était rallié, sans arrière-pensée, au gouvernement sarde, a accepté le refuge qu'on lui offrait vers la France, parce qu'elle présentait alors plus de gages d'ordre et de stabilité que l'Italie : les opposants à l'annexion étaient ceux dont le libéralisme se rapprochait de l'opinion radicale, quelques anciennes familles dont les glorieuses annales se mêlaient aux plus belles pages de l'histoire des princes de la maison de Savoie, et de vieux serviteurs qui obéissaient à une noble exagération de fidélité, car ce n'était pas nous qui nous séparions du Piémont, mais bien lui qui brisait notre lien séculaire d'union.

Page 344. — Les prétentions helvétiques et certains actes du gouvernement Italien jetèrent un nouvel élément de trouble dans le débat. On crut deviner que la Savoie ne serait séparée du Piémont qu'au prix d'un démembrement ; que des accords secrets prévoyaient cette éventualité, et que le gouvernement, comptant sur la répulsion traditionnelle des savoyens pour tout ce qui blessait leur autonomie, userait de cet argument pour se dégager des promesses faites à la France.

Quant à cette guerre de morcellement de la Savoie, M. de Saint-Genis aurait du n'y voir que les intrigues de

chancelleries des puissances européennes auxquelles donnent toujours lieu les agrandissements de l'une d'entre elles, surtout lorsqu'elle s'appelle la France.

Le promoteur de ce mouvement suisse était probablement aussi M. de Cavour, qui aimait Genève comme une seconde patrie, car il y avait fait ses études et y comptait des parents et des amis dévoués: peut-être voulait-il encore, par ces démonstrations, obtenir du gouvernement français en faveur de l'Italie, un prix plus élevé de la cession de la Savoie.

Page 345. — Le voyage en Savoie du prince de Piémont et du duc d'Aoste parut destiné à réchauffer le zèle dynastique ; mais l'abstention de la noblesse et l'affectation des radicaux à fêter les princes furent également significatives.

Le voyage des jeunes princes avait un caractère tout privé ; ils venaient visiter à Moûtiers l'ancien précepteur de leur père, Monseigneur Charvaz, archevêque de Gênes, pour lequel ils avaient une affection filiale. Ce digne prélat, enfant de la Savoie, leur a fait à sa campagne des Cordeliers une réception digne d'eux à laquelle la noblesse a pris une part aussi chaleureuse que le reste de la population. Peut-être encore, les princes ont-ils voulu faire un pieux et dernier adieu à cette Savoie, berceau de leur auguste famille.

Ce voyage fait sans apparat, sans escorte et presque incognito ne pouvait détruire la conviction de notre

inévitable séparation du Piémont solennellement consentie avec une puis sance qui ne permet pas qu'on se joue d'elle: nos populations ont d'ailleurs conservé intacte leur affection pour la famille royale, et ce sentiment la suivra dans ses nouvelles destinées (1).

Pages 345, 346 *et* 347. La *terreur du démembrement* se fit jour, pour la première fois, par une lettre anti-française que publia *le statut et la Savoie*, le 24 août 1859..... La polémique reprit avec plus de vivacité et des brochures énergiques furent publiées par le parti radical italien,

---

(1) La Savoie est encore aujourd'hui dignement représentée en Italie, et c'est avec un juste orgueil que nous citons, entre autres, M. le comte Ménabréa, lieutenant-général commandant le génie; il est un des hommes les plus distingués du royaume: à la science de son arme il unit les qualités de l'homme d'Etat. M Ménabréa a su mériter la haute considération dont il jouit dans des missions diplomatiques, à la Tribune parlementaire et comme président du ministère à Turin et à Florence.

M. le comte Avet, successivèment membre du Sénat de Savoie, conseiller d'Etat et ministre garde des sceaux à Turin, a laissé deux fils qui ont religieusement recueilli la succession d'honneur et de dévouement que leur a léguée leur père: l'aîné est procureur général à Gênes, son frère est général d'état-major.

Le lieutenant-général du génie et sénateur Gonnet est représenté par un fils digne de lui, le baron Ernest Gonnet: jeune encore, il a déjà obtenu le grade de lieutenant-colonel dans la même arme, et remplit maintenant les fonctions de membre et secrétaire du co-

en décembre 1859 et en janvier 1860, pour critiquer les institutions de la France impériale et développer la maxime que *les intérêts de la liberté priment les intérêts de la nationalité.....* ils affirmaient que, sans les lois du 29 octobre la Savoie se serait levée en masse le 24 février 1848 pour l'annexion, et que, sans le statut du 4 mars, elle aurait proclamé la république le 3 avril.

Ce n'était pas une émotion de terreur qu'excitait chez nous la menace de démembrement de la Savoie, mais une noble indignation ; nous ne voulions pas qu'on brisât le lien séculaire de famille qui unissait nos provinces.

Les brochures hostiles à la France, publiées en Savoie et en Piémont, ont un cachet caractéristique indiquant assez leur communauté d'origine.

Toutes les opinions, lorsque elles sont consciencieuses, ont droit à une indulgente tolérance, même dans leurs erreurs; mais à cette époque d'agitation, l'ambition, la vanité et des haines qui se couvraient du masque trompeur d'amour de la liberté, ont été le mobile de beaucoup d'actes et d'écrits.

---

mité du génie. Nous comptons dans la marine le contre-amiral de Saint-Bon, et le capitaine de vaisseau Arminjon; dans la haute administration, M. de Rolland, préfet; dans la diplomatie, MM. Albert Blanc, de Barral et Michaud.

Les deux généraux de Sonnaz, les colonels Rosset, Doix, Montréal Demontfalcon sont aussi des officiers distingués de l'armée italienne qui compte dans ses rangs beaucoup d'autres Savoisiens qui font honneur à leur pays natal.

Page 348. — Le parti suisse peu nombreux, car il ne réunit que 953 voix lors de la violation.

L'annexion à la Suisse avait bien des sympathies dans les populations dont les principales relations étaient avec Genève : cependant les dissidences ont bien vite disparues devant la formule *Zone et France* due à l'initiative de plusieurs hommes honorables des Provinces du nord, au nombre desquels il faut mettre en première ligne M. l'avocat Joseph Jacquier, ancien député au parlement de Turin et conseiller divisionnaire, secondé par MM. Michel Dufour, maire et conseiller général, l'un et l'autre de Bonneville ; le docteur Guy, conseiller général, maire de Cluse ; le docteur Pelloux de La Roche, ancien député et conseiller général, que je compte tous au nombre de mes meilleurs amis. Malheureusement, la mort récente de MM. Dufour et Pelloux a privé notre Savoie de deux de ses deux enfants les plus dévoués.

Page 352. — Les démocrates de Chambéry préparent la fameuse manifestation anti-française du 29 janvier.

C'était un dimanche par une neige épaisse; quatre à cinq cents personnes conduites par ceux qui croyaient avoir le secret de Turin, se rendent au château sans réussir à provoquer sur leur passage le moindre cri. Le soir, au théâtre, ces bandes réunies dans un étroit espace eurent enfin le succès de bruit et de clameurs qui leur avait manqué dans les rues ; les menaces, les provocations atteignirent à ce point que les rares séparatistes qui eurent le courage d'assister aux scènes du théâtre s'étaient armés de revolvers. L'esprit de parti s'empara de cette

manifestation avortée ; les cléricaux en diminuaient l'importance, et les radicaux l'exagéraient.

La démonstration anti-française du 29 janvier 1860 s'est faite sous la même influence que les tentatives de morcellement de notre patrie : cette journée annoncée d'avance avec vanteries mêlées de quelques menaces, a été l'objet d'une première dépêche télégraphique de M. Orso Serra, gouverneur, au Ministère, à laquelle il fut répondu : *empêchez*. Une seconde dépêche a prévenu le gouvernement que ce projet de manifestation paraissait prendre de grandes proportions, et a obtenu la même réponse ; enfin le cabinet de Turin a répondu à une troisième dépêche, qui insistait sur la gravité de la démonstration et les difficultés de l'empêcher, *laissez faire*.

Ainsi que le dit l'auteur, cette représentation n'a eu aucun succès, et n'a excité qu'une curiosité un peu dédaigneuse. On jugeait avec raison que ses promoteurs faisaient jouer un rôle de dupe à leurs agents de Chambéry.

On m'a assuré, dans le temps, que c'est à la prière de l'autorité supérieure, et dans un but modérateur, qu'on a vu des magistrats et des hommes aussi honorables que modérés figurer dans cette manifestation. Il est regrettable qu'elle ait coûté à la magistrature, a-t-on dit, deux hommes de mérite, MM. Bouvier et Jacquier : par un sentiment de dignité, peut-être exagéré, ils ont refusé une place qu'ils regardaient comme inférieure à celle qu'ils occupaient sous le gouvernement sarde.

L'anecdote des revolvers me paraît peu authentique : dans tous les cas l'auteur ne les a pas plus vus que moi qui cependant étais présent.

A cette occasion, M. de Saint-Genis ne manque pas de proclamer encore la division de la Savoie en cléricaux et en radicaux.

Page 354, 357 *et* 358. — Le 15 février 1860, quinze notables de Chambéry se décident à tout braver pour rompre ce faisceau de manœuvres hostiles et de négociations équivoques dont souffrait le pays... Ces quinze citoyens rédigent la déclaration suivante, etc... Le 8 mars, le Conseil provincial de Chambéry... adhère à la déclaration du 15 février.

La déclaration contre le démembrement de la Savoie citée par l'auteur n'a pas eu la publicité qu'il lui attribue et n'avait qu'un caractère privé, qui a sans doute préparé les voies, mais n'a pu avoir l'autorité officielle indispensable.

Le Conseil divisionnaire devenu Conseil provincial depuis la promulgation de la loi du 23 octobre 1859 a été convoqué pour la session ouverte le 8 mars 1860 : la veille, tous les membres présents à Chambéry ont été invités individuellement à se réunir, le soir même, chez le président : c'est dans cette réunion qu'ils ont, non pas adhéré à la déclaration précitée du 15 février dont ils n'avaient aucune connaissance, et dont il n'a pas été fait la moindre mention pendant la séance, mais arrêté la rédaction d'une énergique protestation contre le morcellement de la patrie savoisienne. Comme il était urgent que cette manifestation

eût une prompte et grande publicité, elle a été imprimée dans le numéro du 10 mars du *Courrier des Alpes* qui a successivement publié les adhésions des communes de la Savoie.

Les membres du Conseil, animés des mêmes préoccupations patriotiques, avaient presque tous, sans connaître le motif de la convocation du 7, apporté un projet de protestation : ils ont, à l'unanimité, adopté celle dont le Président, le marquis de Costa, rédacteur, leur a donné lecture.

Les sentiments, de patriotisme et de haute convenance qu'elle exprime dans un noble langage, auraient dû lui procurer l'honneur d'être reproduite dans l'histoire de la Savoie : elle était d'ailleurs le premier acte officiel de notre pays sur cette question.

Ce qui est bon ne saurait avoir trop de publicité ; je crois donc remplir un devoir en donnant ici le texte de cette protestation.

« Au milieu de l'anxiété que fait naître dans tous les cœurs l'avenir de notre patrie, quelle que soit la détermination du roi dans les graves circonstances qui peuvent l'amener à se séparer de l'antique berceau de sa famille, il est pour la Savoie en ce moment solennel, des devoirs et des sentiments qui doivent réunir tous ses enfants dans une action commune.

Ces sentiments, ces devoirs, sont le culte des souvenirs, l'amour de la patrie, le respect pour les liens fraternels qui unissent, dans une solidarité séculaire de gloire ou de souffrance, les membres de la vieille famille savoisienne.

Cette noble famille peut-elle se désunir ? Sa nationalité pourrait-elle être sacrifiée, sans motif et sans droit, aux

étranges prétentions de la confédération helvétique? Quel est le crime de la Savoie envers son roi, envers la France pour mériter un semblable outrage?

En présence du péril qui semble la menacer, elle doit se lever unanime, et les soussignés représentant au Conseil provincial les arrondissements de Savoie propre, Haute-Savoie, Maurienne et Tarentaise, croient remplir un devoir impérieux de conscience et d'honneur en portant, à leur roi et au souverain de la France, une respectueuse mais énergique protestation contre la cession à la Suisse du Chablais et du Faucigny. »

Pages 358 *et* 359.—Une députation de quarante notables, dirigée par un comité de cinq membres, MM. Greyfié de Bellecombe, Bertier, de Lachenal, Ruphy, Dessaix, se rend à Paris et porte à l'Empereur l'expression des vœux unanimes du pays. Le 21 mars 1860, Napoléon III, dans une audience solennelle, entouré de tout l'apparat que l'étiquette réserve aux seuls ambassadeurs, répond aux discours des Savoyens par des paroles dont la dignité fière eut un retentissement européen.

Il est vrai qu'au commencement de mars 1860, une députation composée d'hommes très honorables à qui leur indépendance de tout lien officiel et de serment de fidélité envers le Gouvernement, donnait l'entière liberté d'action est partie pour aller à Paris défendre la cause de la Savoie.

La première réception par l'empereur a été tout intime, et a eu en quelque sorte le caractère d'une réunion de famille : ce n'est qu'avec la protestation du Conseil provincial à la main que la députation a été solennellement reçue le 21 mars.

Je dois consigner ici un fait incroyable, dont cependant j'ai entendu alors affirmer la réalité : lorsque des membres de la députation sont allés, pour la première fois, parler au ministère des affaires étrangères de la protestation de la Savoie contre son démembrement, on leur répondit : « Messieurs, vous arrivez bien à temps, car, « quelques heures plus tard, le traité avec la Suisse était signé. » On croyait, a-t-on ajouté, que le Chablais et le Faucigny n'étaient qu'une lisière de terrain insignifiante située entre la montagne et le territoire de Genève.

Page 365. — Le Conseil divisionnaire de Chambéry, qui semblait s'être donné pour règle de ne jamais devancer les manifestations de l'opinion publique mais de toujours les suivre, proteste à son tour (21 mai) contre les lenteurs apportées à la ratification du traité de cession, contre de nombreuses mutations dans le personnel des employés.

Après avoir parlé d'une manière peut-être trop flatteuse des membres du Conseil divisionnaire à la page 301, l'auteur, en expiation de ces éloges, adresse à ce corps électif, un reproche aussi malveillant qu'injuste.

Le lendemain de l'*ouverture et de la clôture* de la session extraordinaire, qui ont eu lieu le même jour, ce Conseil fait, non le 21, comme le prétend l'auteur, mais le 9 mai 1860, une protestation motivée contre les lenteurs du parlement italien à sanctionner le traité de cession. *Voir pages* 27 *et* 28 *du compte-rendu des sessions de* 1860.

Dans la séance du 21 mai, il a renouvelé sa protestation d'une manière plus énergique encore. *Voir page* 31 *du même compte-rendu.*

Il a protesté dans presque toutes ses sessions contre l'adjonction à la Province de Suse du plateau et de l'hospice du Mont-Cenis appartenant à la Savoie : il a loyalement prévenu le gouvernement de Turin que la persistance qu'il mettait à maintenir cet empiètement sur le territoire savoisien le faisait suspecter d'arrières-pensées, et portait une sérieuse atteinte à la confiance réciproque qui devait unir les deux parties des Etats séparées par les Alpes.

Il a signalé nos droits à ce plateau aux autorités françaises envoyées, les premières, pour s'occuper des préliminaires de l'annexion.

Le Conseil divisionnaire, enfin, s'est toujours montré le gardien vigilant des intérêts matériels et moraux du pays qu'il représentait, et il les a défendus avec une indépendance aussi pure de servilisme que d'hostilité contre l'autorité et le Piémont. Ce corps représentatif n'avait d'ailleurs qu'une seule et courte session par année. Si M. de Saiut-Genis avait parcouru avec plus d'attention ses volumineux comptes rendus, il aurait vu qu'il a rempli avec dévouement tous ses devoirs.

Les membres dont il a été composé pendant sa durée n'ont jamais subi l'influence de parti ; ils n'ont obéi qu'à celle de leur conscience et de leur amour pour la Savoie ; ils ont pris une féconde initiative dans beaucoup de questions, notamment dans celles du progrès agricole, de l'instruction primaire, des enfants trouvés, des chemins de fer et de toutes les voies de communication. Ils ont aussi pro-

posé et étudié le projet de percement de la montagne de Lépine qui est encore aujourd'hui l'objet des préoccupations de nos populations.

Ce Conseil avait donc droit a plus de justice.

L'opinion publique est une inconstante qu'il est facile d'égarer. Ceux qui sont avides de popularisme font bien de s'incliner devant cette reine capricieuse ; mais il est plus honorable de s'efforcer de l'éclairer.

Dans la crainte d'être trompé par ce qu'il appelle *l'influence cléricale*, l'auteur est allé s'égarer ailleurs, et il a oublié que toutes les exagérations devaient lui être également suspectes.

En apportant dans ses recherches plus de sage circonspection et moins de prévention, il aurait évité bien des écueils et aurait reconnu qu'après la réaction inévitable de 1814 et de 1815, il s'était formé en Savoie un esprit public libéral qui n'a cessé de grandir depuis lors et a entraîné dans sa sphère d'activité toutes les nuances d'opinions modérées ; il ne se serait pas laissé tromper par les jugements des hommes de parti qui, en Savoie, comme ailleurs, ont la prétention orgueilleuse de représenter exclusivement la sagesse du pays.

Dans plusieurs de ses appréciations, M. de Saint-Genis fait injure au clergé modéré et digne d'estime de la Savoie, à la noblesse qui compte aujourd'hui dans ses rangs des hommes distingués par leurs sentiments de sage libéralisme et leur dévouement actif et éclairé à la patrie : il a été plus injuste encore envers les populations intelligentes et laborieuses de nos villes et de nos campagnes qui ont su jusqu'à présent, conserver une honorable indépendance.

Il existe encore, sans doute, des liens réciproques d'affection et de confiance entre les curés et les paroissiens, mais ces bons rapports ont une influence salutaire et civilisatrice.

On a reproché l'accord, dans les élections surtout, existant entre les différentes nuances de l'opinion libérale conservatrice et le clergé et la noblesse ; cette unité d'action n'a point été concertée ; elle n'est que la preuve d'une communauté de sentiments modérateurs, et l'expression naturelle et honorable du besoin de défendre la société menacée par une démagogie implacable qui s'efforce d'apporter la corruption dans notre pays. Heureusement la Savoie n'a point encore dans son sein d'apôtre de ces sauvages utopies destructives de tout ordre social ; mais le bruit sinistre des imprécations des masses qu'elles ont déjà corrompues arrive jusqu'à nous.

Pages 367 *et* 368. — Et le journal officiel des passions éteintes par le vote d'avril pouvait s'écrier en constatant l'unanime satisfaction du pays : *On ne reconnait aujourd'hui les anciens adversaires de l'annexion qu'à un excès de chaleur patriotique.*

C'est un beau nom que donne l'auteur au journal officiel en l'appelant *le journal des passions éteintes :* malheureusement ce n'est là qu'un vœu : le 14 juin 1860 a ses irréconciliables comme le 2 décembre 1851.

Page 368. — Le jugement des contemporains sur les événements qu'ils provoquent ou qu'ils subissent est rarement le même que celui de la postérité.

Sans doute les jugements de la postérité ne sanctionnent pas toujours ceux des contemporains des événements ; mais pour avoir le droit de se poser comme le juge impartial de ces époques, il faut réunir bien des qualités qui ont manqué à M. de Saint-Genis.

Impressionné par des influences dont il n'a pas eu le temps de se défier, il a pris pour la vérité, des critiques, des regrets, des calomnies et des haines qui n'étaient qu'une exception plus ou moins exagérée du véritable esprit public de la Savoie.

Toute cette mauvaise semence d'erreurs a pris racine dans son esprit. et quand ensuite il a mis la plume à la main pour résumer le résultat de ses études et de ses recherches, *son siége était déjà fait*, (1) et il a voulu tout faire aboutir à une idée préconçue qui a été en quelque sorte la pierre fondamentale de son œuvre.

Il nous adresse quelquefois des phrases élogieuses trop souvent démenties par des récits mensongers : elles ne sont que le miel trompeur répandu sur le bord de la coupe amère.

Pages 371 *et* 372. —Les récits qu'on vient de lire ne prouvent-pas que le caractère propre au peuple de Savoie est d'associer l'amour du progrès au respect de la tradition ? Les Savoyens, qui déployèrent tant de fermeté et de vertus dans leurs luttes à travers les âges pour leurs croyances et leurs libertés, apportent donc à la France un appoint

---

(1) Voir la note 18.

de bon sens, de dignité. de foi virile dont peut s'enorgueillir un grand pays (2).

L'auteur termine son histoire par une apologie de notre Savoie noblement exprimée, nous l'en remercions.

J'espère que, de son côté, il comprendra qu'il aurait été peu honorable pour mon pays qu'il ne se fût pas élevé une seule protestation contre les nombreuses erreurs que contient la période contemporaine de son histoire.

Je regrette qu'une plume plus exercée que la mienne ne se soit pas chargée de remplir cette mission patriotique pour laquelle je n'ai d'autre droit à invoquer que le triste privilége, que je dois à mon âge, d'avoir été le témoin de tous les événements de cette époque.

En critiquant l'œuvre, je conserve intacts au fond du cœur, mes sentiments d'affection pour M. de Saint-Genis.

Si je suis quelquefois entré dans des détails étrangers à l'examen du troisième volume, c'est pour citer des actes ou des faits de notre histoire nationale, peu connus, et qui présentent cependant quelque intérêt.

Aigueblanche, *le* **20** *novembre* **1869.**

---

(2) Voir la note 19.

NOTES

I. *Page* 5. — Si c'est au nom des règles de la grammaire que M. de Saint-Genis a voulu changer la dénomination des habitants de la Savoie, je lui ferai observer que c'est l'usage consacré par le temps qui fait ici loi.

C'est pour ce motif qu'on ne désigne pas les populations de la Pologne, de la Hongrie, de la Russie par les noms de Polognens, Hongriens, Russiens.

II. *Page* 6. — Saint François de Sales.

III. *Page* 10. — L'ouverture de l'Ecole théorique-pratique des Mines a amené, en 1804, à Moûtiers, ma ville natale, un grand nombre de Français : j'ai été témoin, à cette époque, de luttes de susceptibilités nationales, qui ont failli occasionner de fâcheuses collisions ; et puis, insensiblement on a appris à s'aimer réciproquement d'une affection fraternelle, on s'est habitué à ne plus s'effaroucher d'une plaisanterie, à se rendre gaîment moquerie pour moquerie, et lorsque les événements de 1814 et de 1815 ont séparé la Savoie de la France, c'est les larmes aux yeux qu'on s'est donné le baiser d'[illegible]

Les mêmes méfiances ombrageuses se sont réproduites en 1860, mais bien modifiées par la bienveillante urbanité des hauts fonctionnaires qui sont venus prendre possession de notre pays.

Aujourd'hui déjà les deux nationalités sont unies par de nombreuses et chaleureuses amitiés.

IV. *Page* 32. — L'exécution du parricide n'a pas eu lieu parce que la veille du jour fixé, il s'est empoisonné en

arrachant des mains d'un employé pharmacien un flacon renfermant un réactif violent, dont il a avalé tout le contenu. Il est mort dans la nuit après d'atroces souffrances. Son recours en grâce avait été rejeté, et l'instrument du supplice était déjà dressé.

V. *Page* 53. — Je cite ici un seul des abus du pouvoir militaire, celui qui peut-être a produit le plus d'irritation : un homme justement estimé, que je compte au nombre de mes amis, M. Jean-Marie Mollard, jeune encore alors, a été témoin, en traversant la promenade du Verney de Chambéry, d'un acte de brutale violence exercée par quelques soldats sur un balayeur public.

Avec la générosité et la vivacité de son âge, il est allé au secours de ce malheureux qui était presque un enfant. Pour cet acte d'humanité transformé en rébellion, il a été sans jugement, en vertu des pouvoirs discrétionnaires de l'autorité militaire, enfermé pendant plusieurs mois au fort d'Aussois, où d'ailleurs il a été traité avec les égards les plus bienveillants par les officiers de la garnison.

VI. *Page* 61 . — M. Avet, rapporteur.

VII. *Page* 90 . — M. le comte de Santa Rosa, fils du ministre qui, en 1821, dans les circonstances les plus difficiles, a su se concilier l'estime de tous les partis. Le digne héritier du nom de ce dernier, car il ne lui a presque pas laissé d'autre patrimoine, a été successivement intendant de la province du Faucigny, intendant général, conseiller d'état et secrétaire général du ministère dirigé par M. de Cavour. Il remplissait ces fonctions lorsque la mort l'a frappé jeune encore. Son dévouement au-dessus de ses forces l'a empêché de soigner une ancienne et grave affection qui l'a enlevé trop tôt à sa famille, à ses amis et à sa patrie.

VIII. *Page* 91. — C'est M. Avet qui a été chargé de porter le toast à Pie IX.

IX. *Page* 102. — Personne ne peut nier qu'alors tous les partis, qui malheureusement divisaient la France, se disposaient à profiter des agitations du renouvellement présidentiel pour escalader le pouvoir. Le plus audacieux d'entre eux, celui de la République sociale et radicale, utopie dont la réalisation serait la ruine complète de notre patrie, avait déjà inauguré la guerre civile sous la direction des Barbès, Blanqui, Ledru-Rollin, etc. Ces journées fratricides avaient ensanglanté les rues de Paris et coûté à la France 20,000 victimes et 11 généraux, plus que n'en ont fait périr chacune des grandes batailles de l'Empire.

L'ouvrier et membre de l'assemblée nationale Lagrange, est celui qui, avec son bon sens naturel, a le mieux peint la situation lorsque, conduit prisonnier à Mazas, il disait du prince Louis Napoléon, dans son langage inculte : *Le B..... a bien joué son jeu; nous coulions le f....... dedans, c'est lui qui nous y a mis.*

X. *Page* 106. — MM. Ricci et Paretti, tous deux de Gênes.

XI. *Page* 107. — M. Emmanuel Arago.

XII. *Page* 132. — Je puis, à l'égard des Voraces tués hors de la ville, certifier le fait suivant : Un habitant d'une commune voisine accourait à Chambéry à l'appel du tocsin ; il était sans arme et se trouva tout-à-coup en face d'un individu de haute taille armé d'un fusil qui l'apostropha ainsi : *Ah! tu vas à Chambéry pour tuer mes frères, eh bien tu n'iras pas plus loin* ; à ces mots, il se précipite sur lui pour le percer avec sa baïonnette; heureusement ce dernier, doué d'une grande force, a pu détourner l'arme qu'il a arrachée des mains de l'insurgé dont il a ensuite brisé le crâne d'un coup de crosse. Dans l'ardeur de la lutte, celui qui avait ainsi échappé à une mort presque certaine, ne s'était pas aperçu que la baïonnette qu'il avait détournée de sa poitrine était allée lui faire une blessure à la cuisse, et que son pantalon se

couvrait de sang : ce n'est que sur l'observation du premier compatriote qu'il a rencontré en entrant dans la ville par le faubourg Montmélian, et à qui il racontait ce qui venait de lui arriver, qu'il s'est décidé à aller à l'hôpital pour se faire soigner, et encore il n'a voulu s'y rendre qu'après avoir conduit son interlocuteur sur le lieu du combat. Trois jours de traitement ont permis au blessé de rentrer chez lui.

Je tiens ces détails d'un homme digne de foi que je connais intimement, de celui même que le blessé a rencontré le premier en arrivant dans la ville.

XIII. *Page* 136. — M. le baron du Bourget.

XIV. *Page* 143. — Un officier supérieur, appartenant à une des familles les plus distinguées de la Savoie, M. le général Hector de Sonnaz, mort général d'armée, rang équivalant à celui de maréchal, demandait, au début de la campagne, 40,000 hommes pour aller s'emparer des gorges du Tyrol, y laisser 20,000 hommes bien fortifiés chargés d'empêcher l'arrivée de tout renfort à l'armée autrichienne, et pour revenir en arrière avec l'autre moitié de ses forces qui, sur son passage, organiserait et soutiendrait l'insurrection générale du pays.

Le général Bava, ancien élève de l'Ecole polythecnique, militaire distingué aussi, mais peut-être un peu méthodique, a trouvé ce plan trop hardi et en a proposé un autre moins aventureux.

Au lieu d'adopter complètement le plan de l'un ou l'autre de ces généraux, le roi a pris un terme moyen qui n'a donné à aucun d'eux les forces suffisantes pour le succès.

M. de Sonnaz, avec les 20,000 hommes seulement qu'il avait à sa disposition, n'a pu arriver jusqu'aux défilés du Tyrol; et le général Bava a perdu un temps précieux à faire le siége régulier de Peschiera, sans rien entreprendre de sérieux. J'ai entendu des hommes compétents

exprimer le regret que les inspirations du général de Sonnaz n'aient pas servi de base au plan de campagne.

XV. *Page* 162. — Sur avis donné par M. l'Intendant général Mercier, d'une négociation entamée par la ville de Chambéry pour le percement du tunnel à travers la montagne de Lépine, le Conseil divisionnaire s'est engagé à fournir pour les routes d'accès un subside proportionné à la grandeur de l'œuvre et à son utilité générale. Une convention fut conclue, le 14 février 1852, par le Conseil municipal qui passait, avec M. Penet de Lyon, un contrat par lequel ce dernier s'engageait à construire ce tunnel pour le prix de 1,800,000 fr., moyennant la concession d'nn péage, la promesse par la ville de garantir l'intérêt du cinq pour cent de ce capital et d'en procurer l'amortissement pendant la durée de la concession.

Le 8 mars suivant, ce projet fut soumis au ministre des travaux publics.

Mais bientôt après M. Clément Reyre, officier de la légion d'honneur, délégué spécial et fondé de pouvoir d'une compagnie rivale formée à Lyon, s'engageait à faire exécuter ce tunnel moyennant une concession de 99 ans et une garantie d'intérêt cinq pour cent du capital employé, conformément aux études et projets faits par M. l'ingénieur Le Haitre.

Dans la session du 15 au 27 novembre 1862, le Conseil divisionnaire a délibéré à l'unanimité qu'il concourrait pour un cinquième à la garantie d'intérêts du capital dépensé, demandée par la compagnie concessionnaire. *Voir pages* 23, 238, 346 et 380 du *compte-rendu.*

XVI. *Page* 170. — J'ai eu sous les yeux une lettre écrite à un ami de Chambéry, par un personnage qui occupait une haute positiion à Turin : en lui annonçant, entre autres choses, la nomination de M. Magenta au poste d'intendant général en Savoie, il ajoutait : *ce n'est pas un administrateur qu'on vous envoie, mais un instrument.*

Ce qui donne plus de poids à ces paroles, c'est que ce fonctionnaire, avant de venir administrer la Savoie, et après l'avoir quittée pour aller successivement remplir les mêmes fonctions à Gênes et à Bologne, a toujours manifesté des sympathies et des tendances tout-à-fait opposées à celles qui ont caractérisé son administration à Chambéry.

Mon opinion personnelle est qu'il avait pour mission, non pas de désaffectionner la Savoie au Piémont, mais d'irriter le roi contre elle par d'hostiles rapports, afin d'obtenir plus facilement, quand le moment serait venu, sa renonciation à la portion de ses Etats qui avait été le berceau de la glorieuse dynastie des princes de la maison de Savoie.

C'est à cette intrigue que se rattache l'envoi à M. Rattazzi, alors ministre de l'Intérieur, d'une note contenant demande de la destitution ou du changement de trente-deux magistrats, fonctionnaires et employés savoisiens.

Je ne puis que trop garantir l'authenticité de cette liste de proscription.

XVII. *Page* 171. — Le général piémontais de Broglie en mission en Savoie après la bataille de Novare, a été, en arrivant, l'objet d'une hostile et violente démonstration dont sans doute, l'initiative ne venait pas de Chambéry où il était presque inconnu.

Quelques jours auparavant, à la fin de mars 1849, au moment où l'on recevait la nouvelle du désastre de Novare, il y eut dans la matinée des tentatives de désordre : quelques individus se rendirent auprès de M. l'Intendant général Mercier, pour lui demander que la garde du château fut ôtée aux troupes de ligne et confiée à la garde nationale, afin de prévenir, disaient-ils, l'enlèvement et le départ pour le Piémont des sommes déposées dans les caisses de la Trésorerie. Pendant la discussion à laquelle prirent part MM. Forest, syndic, et Martin, vice-

syndic, que l'Intendant général avait fait appeler, le nommé Brionis, tapissier, se rendait à l'hôtel de ville avec le drapeau de la République française qu'il voulait arborer sur le balcon : les employés ne le lui permirent pas, et le poste qui n'avait mis aucun obstacle à son entrée, le laissa sortir le drapeau à la main. Cette démonstration causa un grande émotion mêlée de crainte aux abords de l''hôtel.

Au moment où Brionis remplissait sa mission, quelques personnes, bien connues, se présentèrent à l'Intendant général pour lui donner des conseils officieux et pour exercer une pression sur ses déterminations : M. Mercier leur opposa une résistance ferme et énergique. Le petit nombre de soldats présents à Chambéry fut réuni au château dont on doubla les postes ; la garde nationale et les pompiers furent mis sous les armes ; deux compagnies furent spécialement chargées de la garde de l'hôtel de ville ; on prit en même temps des mesures pour surveiller les imprimeries et empêcher toute publication.

Le Conseil municipal fit, par une proclamation, appel à la sagesse et à la loyauté de la population. Grâces à ces mesures, et au concours dévoué et intelligent des autorités administratives, militaires, judiciaires et communales, la grande agitation qui s'était produite se calma un peu l'après-midi, et les tentatives de désordre ne se manifestèrent plus d'une manière aussi alarmante que dans la matinée. La tranquillité se rétablit entièrement le soir, lorsque le courrier de Turin apporta la nouvelle de l'abdication de Charles-Albert, et l'avénement au trône de Victor-Emmanuel.

Il est probable que le parti révolutionnaire du Piémont voulait profiter des malheurs de la patrie pour renverser la monarchie, et qu'il avait donné le mot d'ordre à ses affiliés de Chambéry.

Ce mouvement pouvait avoir de graves résultats si'l

n'avait pas été immédiatement comprimé par la fermeté de M. Mercier actuellement conseiller à la Cour de cassation à Paris, énergiquement secondé par MM. le lieutenant-général de Maugny, le général Gabet, chef d'état major, et Dufour, avocat général.

XVIII. *Page* 190. — Vertot d'Aubœuf, né le 25 novembre 1655, était un historien d'un style attachant, mais d'une critique faible et peu sûre.

On cite de lui, l'annecdote suivante : Ayant reçu sur le siége de Malte, des mémoires très circonstanciés et très authentiques qui contredisaient un peu le récit qu'il venait d'en terminer, il se contenta de répondre : *c'est trop tard, mon siége est fait.*

L'histoire ainsi faite perd ses admirables attributs si bien exprimés par l'orateur romain quand il l'appelle : *Le témoin des temps, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, l'école de la vie, la messagère de l'antiquité.* (Extrait de la bibliographie de l'abbé Vertot).

XIX. *Page* 191. — Pendant un séjour que M. de Saint-Genis a fait, en 1869, à Moûtiers, nous avons parlé de son ouvrage dont le 3me volume allait paraître incessamment, et je lui ai communiqué quelques documents bons à consulter, entre autres un volume des comptes-rendus du Conseil divisionnaire, y compris celui de sa dernière session publié en octobre 1869. En me le rendant plus tard, il a bien voulu me dire que leur lecture lui avait fait modifier la conclusion par laquelle il termine son histoire.

Je suis donc heureux d'avoir une part indirecte à la réparation, un peu tardive, que le texte reproduit ci-avant donne à notre chère Savoie.

J'y vois aussi un gage du loyal empressement que l'auteur mettra à faire disparaître, dans une seconde édition, toutes les erreurs qu'un examen plus sérieux lui fera reconnaître dans celle qui vient d'être publiée.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOTES.

FIN DE LA TABLE.

NOTES DES ERRATAS ET CORRECTIONS

Pages	Lignes	Erreurs à corriger. *Au lieu de :*	Corrections. *Lisez :*
12	12	571	7.
31	17	communales	*communes.*
39	30	de	*des*
44	16-17	à	*a*
66	3	à la France.	ces mots sont supprimés.
66	23	de leur	*lui*
109	1	et de l'intendant général, du commandant de place	*, de l'intendant général et du commandant de place.*
135	15	il	*l'auteur.*
142	entre la 19me et 20me ligne :		**1849.**
164	30	c'es	*c'est*
167	8	y au	*y a au*
179	2	puis sance	*puisssance*
181	2	violation	*votation*
190	21	ne prouvent pas	*ne prouvent-ils pas.*

